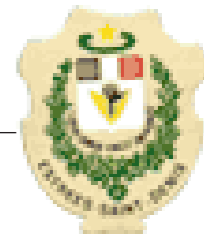


# PLAN LOCAL D'URBANISME D'ESTRÉES SAINT DENIS



Commune d'Estrées Saint Denis

Mairie d'Estrées Saint Denis  
15, rue de l'Hôtel de Ville  
60190 Estrées-Saint-Denis  
Téléphone : 03-44-91-60-90 Fax : 03-44-91-60-99  
Courriel : [contact@estreessaintdenis.fr](mailto:contact@estreessaintdenis.fr)

## RAPPORT DE DIAGNOSTIC



Urbanistes mandataires :

**Arval**

Agence d'urbanisme Arval Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3 bis Place de la République - 60800 Crépy-en-Valois  
Téléphone : 03-44-94-72-16 fax : 03-44-39-04-61  
Courriel : [nicolas.thimonier@arval-archi.fr](mailto:nicolas.thimonier@arval-archi.fr)

Equipe d'étude :

N.Thimonier (Géog-Urb), A.C Guigand (Ing-Urb)

Participation financière :

**Conseil Général de l'Oise**



Juin 2015

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

L'objectif de ce diagnostic est de faire une synthèse du travail effectué jusqu'alors afin de donner une photographie des principaux traits de la commune replacée dans son contexte intercommunal.

Ces traits concernent le site, les paysages, le fonctionnement urbain, les réseaux et infrastructures, les tissus urbanisés, l'agriculture, les espaces publics, les équipements et les services, les données socio-démographiques et le logement.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'un des instruments de l'urbanisme issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000. Son contenu est aujourd'hui largement articulé autour des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

La commune d'Estrées-Saint-Denis est dotée d'un premier PLU approuvé le 13 mai 2005, qui a fait l'objet de plusieurs modifications et révisions simplifiées de 2007 à 2013 afin d'apporter des ajustements techniques et opérationnels.

En lien avec les récentes évolutions législatives en urbanisme et en environnement, et afin de tenir compte des orientations intercommunales fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du territoire de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées approuvé en mai 2013, il convient de mener une révision générale de ce PLU. Cette procédure de révision générale permet de réfléchir à un nouveau projet communal à l'horizon de 10 à 15 ans.

Le PLU est un document juridique qui définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain. Mais son objet est également d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Selon l'article L.110-1 du code de l'environnement, le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations

présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

A cette fin, et selon l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, le PLU détermine les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable.
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs (habitat, activités économiques, activités sportives ou culturelles, équipements publics), et en tenant compte de l'équilibre emploi-habitat-commerces-services, ainsi que des moyens de transport, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques et de la gestion des eaux.
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels et urbains, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des milieux, sites et paysages, la réduction des nuisances sonores, la prévention des risques, des pollutions et des nuisances de toute nature, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Une délibération du conseil municipal prescrit l'élaboration du PLU et précise les modalités de concertation avec le public (article L.300-2 du code de l'urbanisme).

L'Etat, la Région, le Département et divers partenaires sont associés à l'élaboration du document à l'initiative

du maire ou à leur demande, à la suite de la notification de la prescription de révision du PLU.

Le document diagnostic a été établi sur la base de l'analyse des études antérieures, des projets en cours, de nos observations directes sur le terrain et des travaux réalisés jusqu'alors avec les élus, les services de l'Etat et les personnes publiques associées.

Il prend en compte les éléments communiqués dans le Porter à Connaissance mis à disposition par le Préfet de l'Oise.

Il peut comporter des questionnements, des opinions contradictoires, des suggestions. Il ne constitue en aucune sorte un état des lieux figé et catégorique, mais plutôt une analyse croisée de données existantes, relevées pour leur intérêt au regard des usages actuels, des ambitions, des enjeux et des potentialités d'Estrées Saint Denis.

Il représente une première étape de réflexion qui permet d'identifier clairement les enjeux d'aménagement qui appellent des orientations à développer dans la phase suivante.

Celles-ci constitueront alors le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document fondateur du futur Plan Local d'Urbanisme, qui sera présenté aux habitants dans le cadre de la concertation avec le public, jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme révisé.

## Préambule

### I- Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal

Localisation	p.4
Étude du SCOT	p.6
Bilan du PLU en cours de révision	p.8

### II- État initial de l'environnement

Géologie et climatologie	p.12
Relief et hydrologie	p.13
Risques naturels	p.15
Le grand paysage et les sensibilités écologiques	p.16
Paysage et diagnostic des boisements	p.17
Paysage urbain	p.19

### III- Organisation du tissu urbain

Forme et évolution du bâti	p.20
Potentiel de la trame urbaine	p.21
Caractéristiques du bâti	p.22

### IV- Accessibilité et réseaux

Réseau viaire	p.25
Liaisons douce et transport collectif	p.28
Diagnostic numérique	p.31
Réseaux et servitudes d'utilité publique	p.32

### V- Équipements et activités économiques

Équipements et services publics	p.31
Activités économiques	p.36
Diagnostic commercial	p.37
Diagnostic agricole	p.38

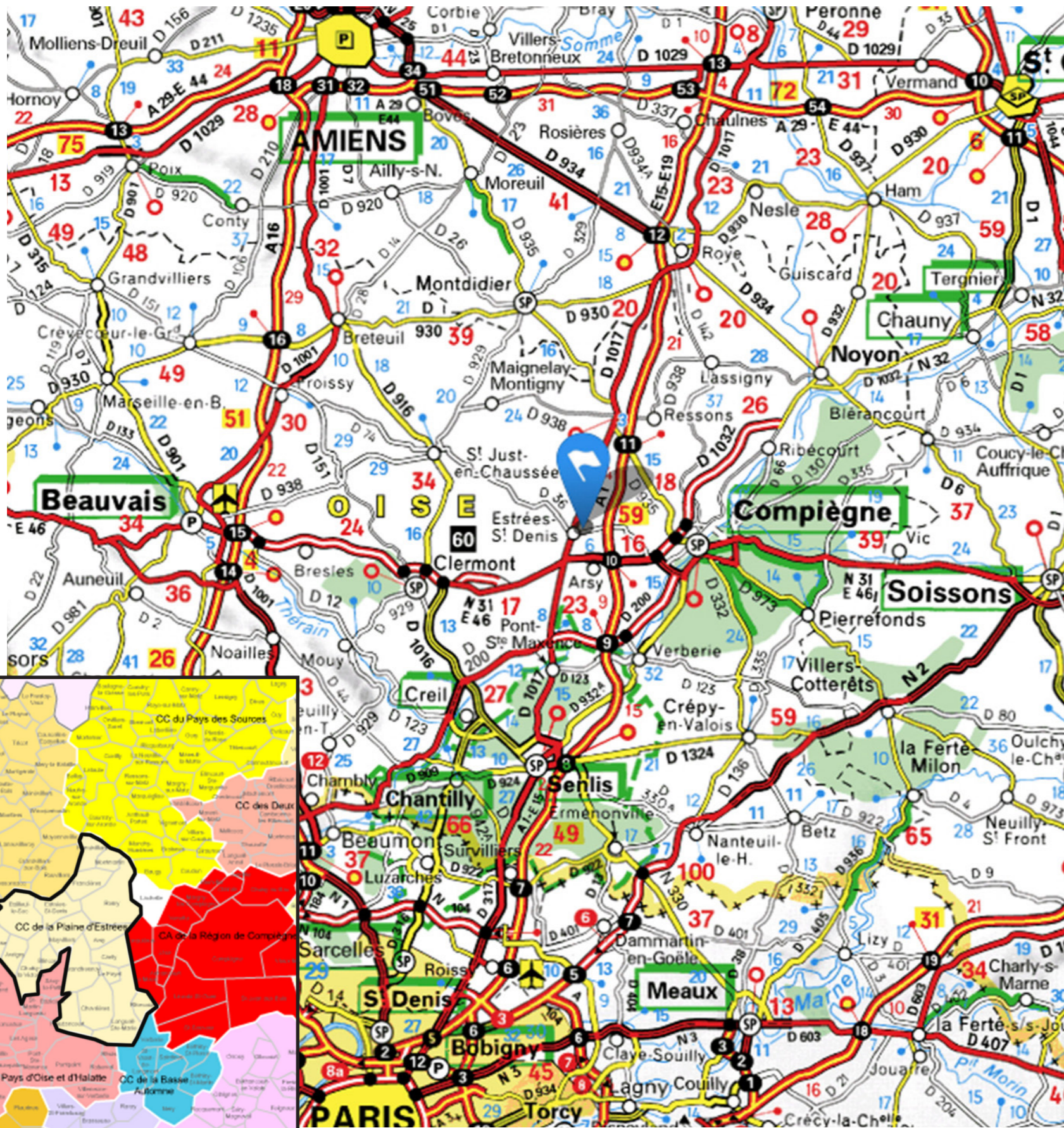
### VI- Habitat et population active

Évolution de la population	p.40
Parc de logements	p.41
Population active	p.44

### VI- Synthèse des enjeux

Synthèse des enjeux	p.47
---------------------	------

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal



## LOCALISATION

La commune d'Estrées-Saint-Denis se situe au centre du département de l'Oise. Elle est le chef-lieu d'un canton élargie depuis peu à 71 communes principalement rurales formant un ensemble de 41 579 habitants au dernier recensement 2012. Le canton d'Estrées est rattaché à l'arrondissement de Compiègne.

Estrées-Saint-Denis se situe à une quinzaine de km à l'ouest de l'agglomération compiéquoise, centre urbain le plus fréquenté, et à une soixantaine de km au nord du pôle économique international autour de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

L'agglomération compiéquoise qui constitue le principal pôle d'activités économiques, d'équipements et de services dans cette partie du département, exerce aujourd'hui une influence assez forte sur les communes du canton d'Estrées.

Pont Sainte Maxence, à 12 km au sud, constitue un autre pôle attractif pour les habitants du canton du fait notamment de la présence d'une gare conduisant à Paris-Nord en une quarantaine de minutes. A noter que la commune est elle aussi desservie par une gare accueillant la ligne Amiens-Compiègne.

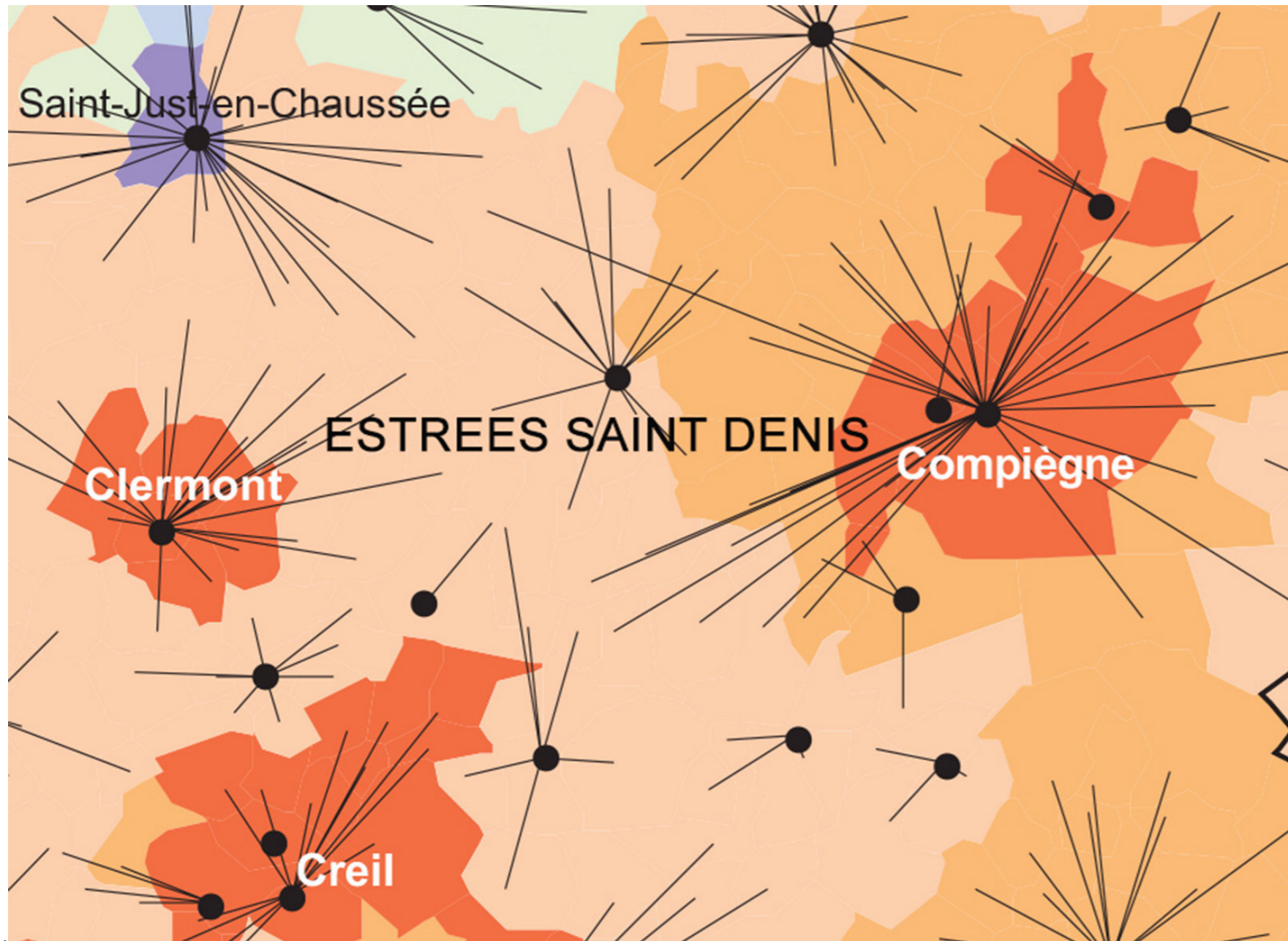
Les six communes limitrophes sont : Rémy à l'est, Francières et Rouvillers au nord, Bailleul-le-Soc à l'ouest, Choisy-la-Victoire et Moyvillers au sud.

Avec un territoire de 808 hectares et 3 604 habitants (2012), Estrées-Saint-Denis est une petite ville en milieu rural sous influence périurbaine du bassin de vie Compiègnais. La densité de population est de 446 habitants/km<sup>2</sup>.

La commune d'Estrées-Saint-Denis est le chef-lieu d'un canton essentiellement rural. Ce dernier appartient à la partie sud-est du Plateau Picard et jouxte, dans sa frange sud, le Sud-Oise qui connaît un développement rapide lié à la proximité de la région Ile-de-France et de ses pôles économiques.

Selon la nomenclature INSEE, Estrées-Saint-Denis est considéré comme un bourg disposant d'un nombre étoffé de services de la gamme intermédiaire (perception, gendarmerie, notaire, banque, dentiste, ambulance, etc.) dans l'espace à dominante urbaine (communes multipolarisées).

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal



La carte des territoires vécus cumulant l'organisation territoriale de l'emploi et des services à partir de l'inventaire communal de 1998 et l'évolution de la population, révèle que la commune d'Estrées-Saint-Denis est considérée comme une commune multipolarisée, c'est-à-dire qu'au moins 40% des actifs résidents vont travailler dans plusieurs pôles urbains, sans atteindre ce seuil avec un seul d'entre eux. Les pôles urbains concernés sont ici celui de Compiègne et celui de Paris (qui s'étend jusqu'au sud-ouest). L'aire urbaine regroupe les communes du pôle urbain et des communes périurbaines autour de ce pôle.

Il faut noter que sur le nouveau canton d'Estrées se distinguent trois entités : les communes considérées comme multipolarisées (situées principalement à l'ouest) et appartenant à l'espace à dominante urbaine lié à l'agglomération compiègnoise, les communes de la couronne périurbaine de Compiègne (à l'est) plus directement influencées par le pôle compiègnois dont l'aire d'attraction s'est développée depuis 1990, les communes rurales de l'espace à dominante rurale (les plus au nord) qui ne sont pas sous l'influence notable d'un pôle urbain. Le canton d'Estrées est devenu périurbain entre 1990 et 1999, indiquant un renforcement de l'influence exercée par le Compiègnois et la région parisienne sur ce territoire.

Les commerces, services et équipements dont dispose la ville d'Estrées restent fréquentés par la quasi-totalité des habitants des communes voisines et même par des habitants des communes plus éloignées situées au nord (partie nord du nouveau canton). En revanche, les habitants des communes les plus au sud du canton fréquentent plus facilement la ville de Pont Sainte Maxence ou l'agglomération compiègnoise. Toutefois, les communes dans l'aire d'influence du pôle de services intermédiaires qu'est Estrées restent faiblement dépendantes de leur pôle de service. La proximité du pôle compiègnois explique cette situation.

Aujourd'hui, les réflexions abordées dans le cadre du PLU tiennent compte de ce contexte intercommunal faisant d'Estrées un pôle de services de proximité pour les villages voisins, mais de plus en plus contrarié dans son rayonnement par le développement du pôle compiègnois. Ce dernier contribue cependant à rendre le canton très dynamique en matière de population, aux catégories sociales élevées, avec de très bons indicateurs sanitaires et sociaux (source Observatoire social de Picardie, septembre 2002) par comparaison avec les autres cantons à l'échelle régionale.

**de l'emploi**

**Espace à dominante urbaine**

**Aires urbaines**

- Pôles urbains** : unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus
- Couronnes périurbaines** : communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine

**Communes multipolarisées**

Communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

**Organisation territoriale des services**

- **Commune disposant d'un nombre étoffé de services appartenant à la gamme intermédiaire**
- **Chaque commune qui ne dispose pas d'un certain nombre de services de la gamme intermédiaire est reliée par un trait au pôle de services fréquenté habituellement**

Source : Insee - Scees, Inventaire communal de 1998

**Les pôles de services intermédiaires**

Communes possédant les 16 équipements de la gamme intermédiaire :

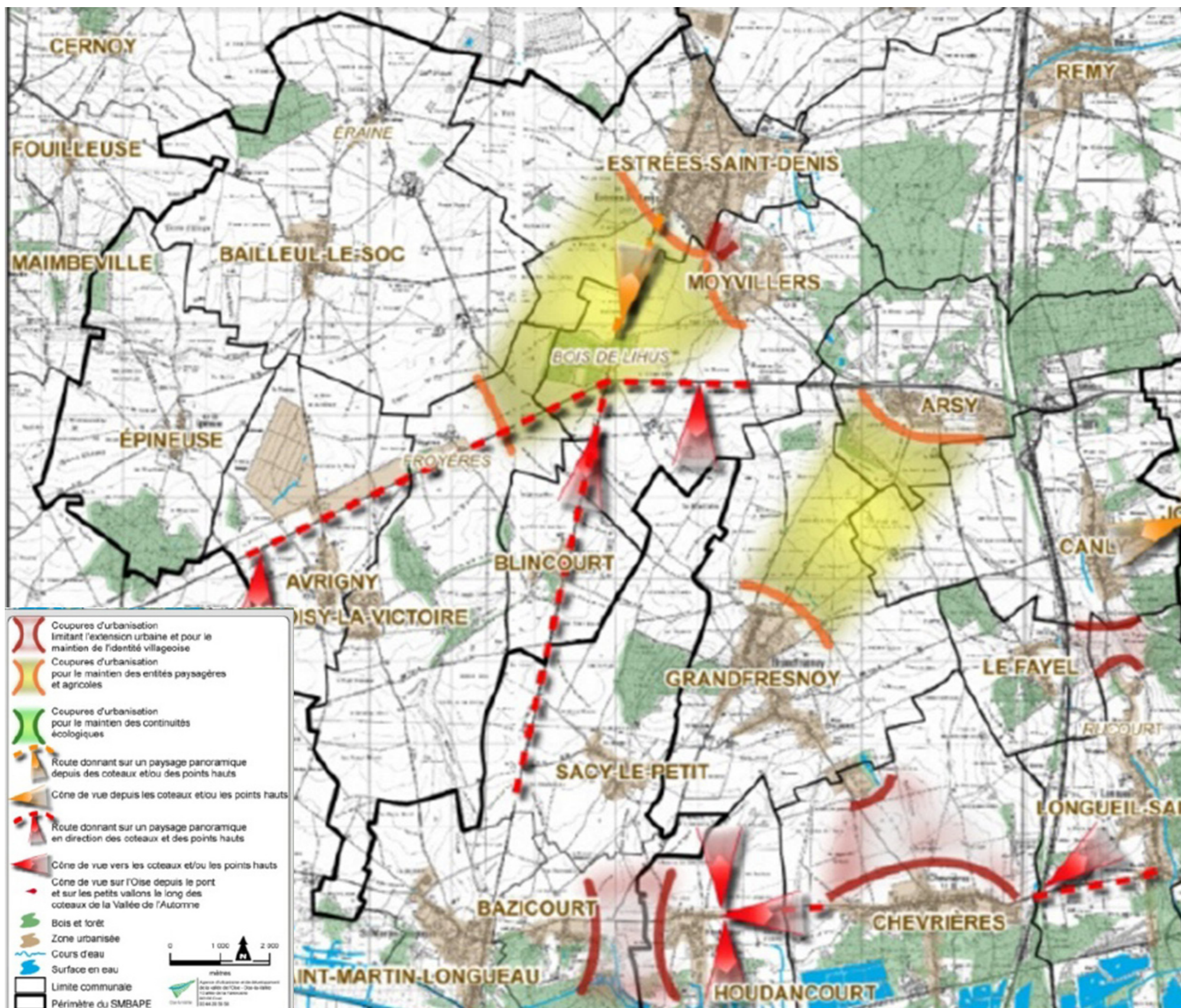
- Commerces** : chaussures, électroménager, vêtements, meubles, droguerie-quincaillerie, librairie, supermarchés
- Services financiers** : banque, notaire
- Services locaux** : pompiers, perception, collège, gendarmerie
- Services de santé privés** : ambulance, dentiste, kinésithérapeute, vétérinaire.

Sur la carte sont également repérées les communes possédant plus de la moitié des 16 services de la gamme intermédiaire.

Source : INSEE Carte des territoires Vécus 2002

Statut de la commune d'Estrées Saint Denis

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal



CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS DU SCOT

La commune d'Estrées-Saint-Denis fait partie de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées créée le 09 juin 1997 qui regroupe 19 communes représentant une population totale de 17 057 personnes (INSEE 2012).

La communauté de communes s'est constituée afin de créer une solidarité financière entre les communes adhérentes, mais aussi afin de contribuer au développement économique de chacune d'entre elles, de renforcer les services à la population et de mettre en oeuvre un projet de territoire. Le siège de la Communauté de Communes se trouve à Estrées-Saint-Denis, rue de la Plaine.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées avec la Communauté de Communes de la Région de Compiègne, la Communauté de Communes de la Basse Automne et la Communauté de Communes du Canton d'Attichy forment le territoire de l'APC (Association du Pays Compiègnois) qui correspond géographiquement au grand Compiègnois. A l'échelle de ce territoire a notamment été élaborée avec le Conseil en Urbanisme, Architecture et Environnement (CAUE) de l'Oise, une plaquette de recommandations architecturales, urbaines et paysagères s'appuyant sur les principales caractéristiques du secteur.

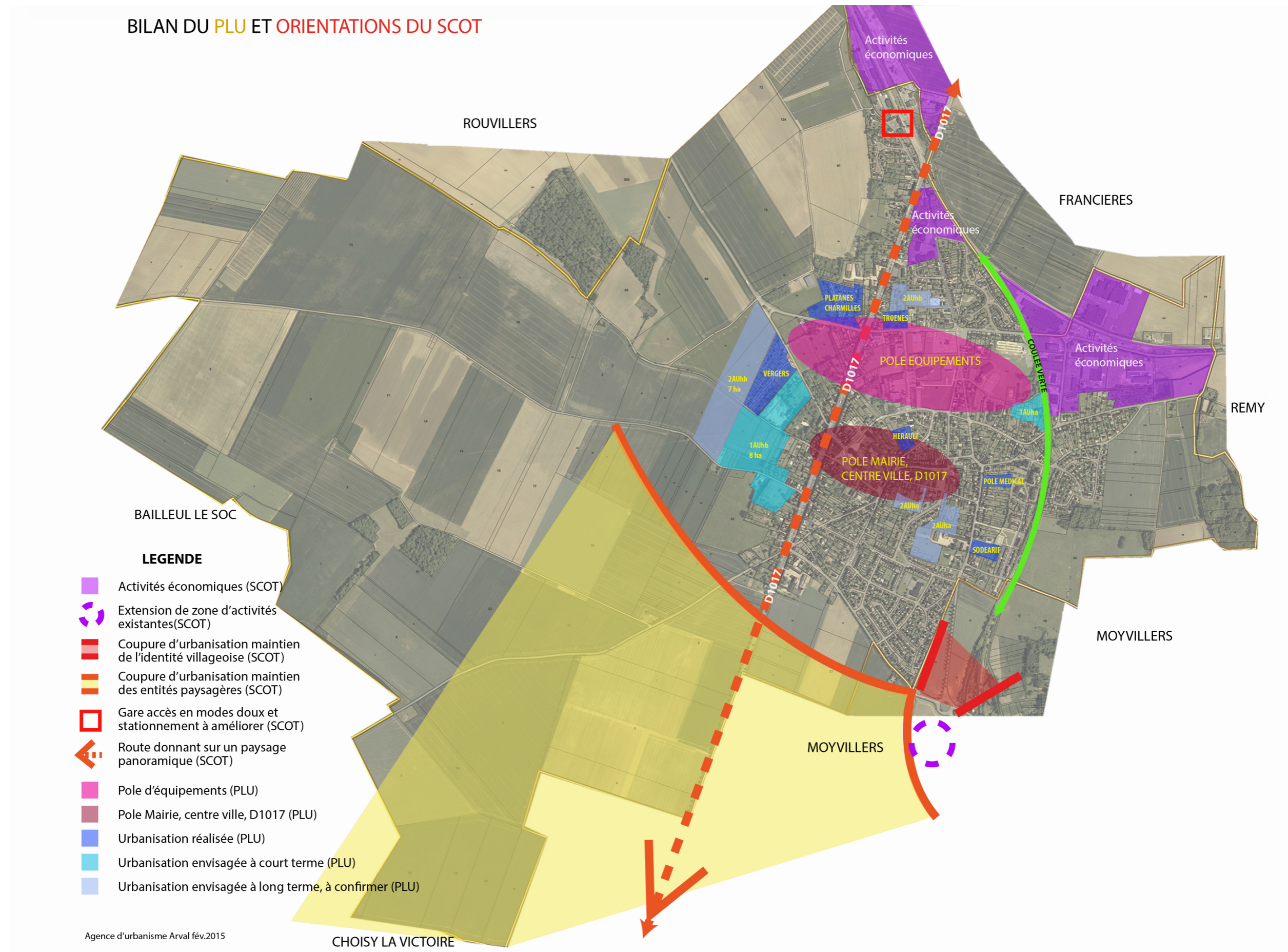
Un SCOT a été approuvé le 29 mai 2013 sur le territoire des Communautés de Communes de la Plaine d'Estrées et de la Basse Automne. Le SмбаPE (Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées), structure porteuse du SCOT, a été créé entre les deux communautés de communes en avril 2004. Il est rappelé que les dispositions du PLU doivent être compatibles avec celles du SCOT du SмбаPE. Il s'agit d'un SCOT SRU qui devrait être révisé conformément au Grenelle de l'environnement avant le 1er janvier 2017 selon la loi ALUR du 24 mars 2014.

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal

## ELEMENTS DE BILAN DU SCOT APPROUVÉ LE 29 MAI 2013

Les objectifs des politiques publiques	Les orientations et les prescriptions pour les mettre en oeuvre	Conséquences sur le contenu du P.L.U. à élaborer
<p><b>AXE 1 : Pour un développement urbain maîtrisé et structuré. Un rythme de croissance résidentiel raisonnable mais déterminé. Une organisation urbaine rationnelle pour économiser l'espace, optimiser les réseaux et limiter les déplacements.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de croissance annuel moyen pour l'ensemble du périmètre de SCOT est de 0,75%, soit 200 habitants supplémentaires par an à l'horizon 2022 (29 300 habitants, 3000 habitants de plus qu'en 2008), sur la base moyenne de 2,45 personnes par ménage.</li> <li>- Produire un peu plus de 130 logements nouveaux par an.</li> <li>- Diversifier l'offre en logements : tendre vers une augmentation du parc de logements de petite et moyenne tailles (1 à 3 pièces) avec effort généralisé en matière de logement social.</li> <li>- La densité moyenne de logements est de 18 logements à l'hectare sans être inférieure à 15 logements à l'hectare pour l'ensemble du territoire du SCOT. Des densités plus élevées sont attendues dans les pôles pour les nouvelles constructions avec notamment plus de collectifs, de maisons groupées et de maisons de ville.</li> <li>- Privilégier la densification des territoires existants. La consommation foncière pour le développement urbain est limitée à 120,5 ha sur la période 2008-2022 avec une répartition par commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune d'Estrées-St-Denis est identifiée comme commune faisant partie d'un des 2 pôles (pôle Estrées St Denis, Rémy, Moyvillers) et devra porter, avec les 5 autres communes identifiées au sein des 2 pôles, 60% de l'effort de construction (soit une moyenne de 13 logements par an avec une répartition égale entre les 5 pôles).</li> <li>• La commune d'Estrées-St-Denis se voit attribuer une enveloppe foncière de 14 ha de consommation d'espaces naturels et agricoles pour le développement urbain.</li> <li>• En tant que commune pôle, Estrées-Saint-Denis devra particulièrement diversifier les types d'habitat, la taille des logements (petite et moyenne 1 à 3 pièces), les formes urbaines et produire plus de logements collectifs. La densité sera de 18 logements/ha minimum sachant qu'une commune comme Estrées Saint Denis pourrait inscrire un objectif de densité de 25 logements/ha correspondant mieux à son rôle de pôle. La commune souhaite inscrire une densité maximale (à étudier).</li> </ul>
<p><b>ORGANISATION DU TERRITOIRE : Assurer une gestion économe de l'espace. Améliorer la gestion des déplacements. Identifier des secteurs stratégiques propices à l'accueil de population suivant les capacités de desserte en eau et le niveau d'équipements.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer une plus grande polarisation du territoire sur deux secteurs identifiés comme prioritaires pour le développement urbain et déjà bien dotés en équipements, services, commerces (pôle nord Estrées/Moyvillers/Rémy et pôle sud (Chevrières/Longueil/Verberie).</li> <li>- Renforcer le niveau d'équipements dans ces pôles (développement petits commerces, services à la population, liaisons douces vers les gares).</li> <li>- Conditionner le développement urbain dans les communes offrant un potentiel satisfaisant en matière d'eau et d'assainissement.</li> <li>- Améliorer l'attractivité des gares existantes notamment par la création de liaisons "douces" ou "actives" vers ces équipements. Se mobiliser pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Compiègne-Crépy, passant par Béthisy-Saint-Pierre.</li> <li>- Améliorer les liaisons routières au sein du territoire et accompagner la modernisation du réseau fluvial.</li> <li>- Poursuivre l'aménagement numérique du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune est identifiée comme pôle de développement prioritaire et son niveau d'équipements et de services devra être renforcé: le PLU devra permettre une réserve de terrains suffisante et viser à maintenir la structure commerciale.</li> <li>• Vérifier l'état et la capacité des réseaux par rapport aux perspectives de développement urbain envisagées.</li> <li>• Renforcer l'attractivité de la gare, identifiée dans la cartographie du DOG, et définir dans le PLU des orientations pour améliorer le stationnement et son accessibilité par des liaisons douces. La liaison gare/coulée verte est programmée. Les abords nord et sud de la D1017 ont été aménagés. La partie centrale de l'axe reste à traiter.</li> <li>• Etudier les différentes possibilités de développement des cheminements et voies ouvertes aux vélos.</li> </ul>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Développer en priorité les sites d'activités existants. Pouvoir ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces d'activités de manière raisonnée. Pérenniser l'activité agricole. Développer l'activité touristique et de loisirs en favorisant la mise en réseau avec les sites existants et en projet.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'effort de développement économique portera principalement sur les principaux pôles d'activités existants et en projet (Longueil Sainte Marie avec Paris-Oise et port fluvial, Verberie, Estrées/Francières, Moyvillers, Rémy, Avriigny/Choisy). Les communes associées de Béthisy-Saint-Pierre et Grandfresnoy, contribuent de manière effective à l'offre de services et d'équipement du territoire.</li> <li>- Encourager le regroupement des zones d'activités à une échelle intercommunale, dans l'optique d'une rationalisation de l'aménagement de l'espace et d'une mutualisation des services, équipements et dessertes.</li> <li>- Il est prévu une enveloppe de consommation foncière pour le développement économique de 131,5 ha dont 86,5 ha dans les pôles et 45 ha dans les communes hors pôles.</li> <li>- Inciter à la réutilisation des friches industrielles et mettre oeuvre des mesures visant à un aménagement qualitatif des zones.</li> <li>- Maintenir les commerces et développer l'offre de proximité dans les bourgs et dans les villages.</li> <li>- Préserver et maintenir l'activité agricole en procédant à un classement en zone agricole (voire naturelle), en prenant en compte les besoins d'extension, de relocalisation ou de changement de destination du bâti agricole.</li> <li>- Développer le tourisme en favorisant la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins suivant les orientations du schéma de développement touristique du pays compiégnais (escale touristique du port fluvial de Verberie, base de loisirs à Rivecourt, village résidentiel et sportif à Verberie). Valorisation des berges de l'Oise et de l'Automne. Développer les itinéraires et circuits de circulations douces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone d'activités d'Estrées-Saint-Denis/Francières, qui bénéficie d'une desserte ferroviaire, est confirmée et confortée. Elle pose la question de la traversée du bourg (Route de Flandre) depuis le sud de la D1017, la RN31 et le diffuseur d'Arsty (A1). Le centre commercial situé sur le pôle Moyvillers/Estrées-Saint-Denis est également confirmé et le SCOT incite à renforcer son rôle.</li> <li>• Le SCOT autorise une enveloppe de 3,5 ha pour le développement de l'activité économique, en extension de la zone existante sur la commune d'Estrées-Saint-Denis.</li> <li>• Le territoire communal est concerné par les superficies agricoles à préserver.</li> <li>• Le site du semencier Belloy ne sera plus en activité à compter de 2016. Les bâtiments présentent un potentiel important de création de logements, de bureaux ou d'équipement.</li> <li>• Le Centre équestre de la commune est identifié dans le DOG comme susceptible de dynamiser l'offre de tourisme et de loisirs du territoire.</li> <li>• La création d'un musée sur le site de l'ancienne sucrerie de francière est à prendre en compte dans la valorisation touristique du secteur. Une continuité des liaisons douces depuis Estrées Saint Denis vers cet équipement pourrait être trouvée, soit le long de la D1017, soit via les chemins ruraux et d'exploitation à l'est de celle-ci.</li> </ul>
<p><b>CADRE DE VIE ET ESPACES NATURELS : un capital de richesses patrimoniales et naturelles à respecter, à préserver et à valoriser. Préservation de la biodiversité, des paysages, des vallées et de l'identité villageoise. Gestion de la ressource en eau. Prise en compte des risques. Utilisation rationnelle de l'énergie et réduction de l'effet de serre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la biodiversité par le respect du réseau écologique traversant le territoire, notamment le corridor écologique entre les forêts de Compiègne et d'Halatte et la restauration de frayères inondables à brochet (ru Gaillard).</li> <li>- Protéger les sites remarquables répertoriés comme grands ensembles paysagers emblématiques, maintenir les coupures vertes entre les villages et éviter l'étalement urbain le long des infrastructures, valoriser les espaces bâtis et les franges urbaines.</li> <li>- Préserver la ressource en eau (mise en oeuvre du SDAGE et du SAGE, élaboration du schéma directeur de l'eau potable, mise aux normes des stations d'épuration, protection des champs captants en interdisant les constructions dans les périmètres rapprochés, gérer les eaux pluviales en favorisant la régulation naturelle des écoulements).</li> <li>- Prévenir les risques naturels (en particulier mouvements de terrains) et technologiques en créant les conditions inhérentes à la prévention des risques.</li> <li>- Poursuivre les efforts de gestion des déchets (pérennité de la gestion et du suivi, intensifier la sensibilisation des populations).</li> <li>- Prendre en compte les nuisances sonores en évitant l'implantation de constructions neuves à usage d'habitations le long d'axes bruyants, ou de zones d'habitat ou d'équipements (soins, santé, etc.) à proximité des zones économiques pouvant générer des nuisances sonores importantes.</li> <li>- Contribuer à une utilisation plus rationnelle de l'énergie et à la réduction de l'effet de serre en s'appuyant sur l'organisation territoriale proposée et sur le développement des modes doux ou en encourageant la mise en place et l'utilisation de nombreuses alternatives aux énergies fossiles ainsi que par des principes architecturaux moins consommateurs d'énergie (bâti accolé, ensoleillement, matériaux utilisés, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire communal n'est pas concerné par des secteurs à forts enjeux de biodiversité (site Natura 2000, ZNIEFF, zone à dominante humide, ZICO, espace naturel sensible, continuité écologique...)</li> <li>• Le territoire est directement concerné par le paysage emblématique de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis offrant un paysage d'espace agricole et forestier. Des coupures d'urbanisation entre Estrées/Moyvillers et le hameau de Froyères et entre Moyvillers et Estrées sont cartographiées au DOG (ce qui pose question avec les perspectives de développement économique par ailleurs définies aussi bien avec Moyvillers (destination commerciale et artisanale), qu'avec Choisy la Victoire (destination logistique, industrielle).</li> <li>• Améliorer la qualité de l'eau, mettre en oeuvre le SAGE Oise Aronde.</li> <li>• Intégrer les risques dans l'évolution de la commune en identifiant les secteurs concernés et en adaptant l'usage des sols autorisés.</li> <li>• Prendre en considération la présence de route à grande circulation pouvant engendrer des nuisances sonores pour les secteurs habités.</li> <li>• Etudier réglementairement au PLU les dispositions spécifiques pouvant être prises pour concourir à la réduction de la consommation d'énergie dans la construction.</li> </ul>

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal





# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal

	ENJEUX SOULEVÉS PAR L'ANALYSE (PLU 2005)	ORIENTATIONS PROPOSÉES (PLU 2005)	DEGRÉ DE RÉALISATION EN 2015	POINTS A ÉVOQUER
<b>P O P U L A T I O N</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement démographique de la commune afin d'affirmer le poids démographique du chef lieu de canton.</li> <li>- Maintenir une répartition équilibrée des tranches d'âges et des catégories de population afin d'assurer un bon fonctionnement des équipements, des services, des activités existantes et futures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hypothèse médiane a été retenue. Elle repose sur un taux de variation annuel moyen de 0,75% conduisant à une population de l'ordre de 4000 habitants en 2015 (objectif du POS de 1984).</li> <li>- Proposer une diversité de l'offre en logements pour maintenir une répartition équilibrée des tranches d'âges, ainsi qu'un équilibre au niveau des catégories de population.</li> </ul>	<p>2012 : 3757 habitants. 2011 : 3553 habitants et 1436 résidences principales, soit 2,47 personnes par ménage. Entre 1999 et 2012, taux de croissance annuel moyen de 0,45%. 4000 habitants en 2015 nécessiterait une croissance de 2% entre 2012 et 2015 ou encore la réalisation d'une centaine de logements. Le desserrement des ménages a été sous estimé 2,75 pers/ménages contre 2,47 et le solde migratoire est négatif depuis 1990.</p>	<p><i>Nombre d'habitants en 2015 ? (RGP en 2016) Quel desserrement pour 2030 ?</i></p> <p><i>Profil des nouveaux ménages arrivés / taille des logements réalisés ?</i></p>

1990	taux d'évol. annuel moyen 90/99	1999
3500	0,13%	3541

1999	taux d'évol. annuel moyen 99/08	2008	taux d'évol. annuel moyen 99/15	2015
3541	0,74%	3783	0,76%	4000

Gain de population | Nombre de ménages

**+ 459 habitants** Soit 167 ménages, et en moyenne 10 ménages par an

<b>L O G E M E N T</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une gamme diversifiée de logements (catégories, tailles) pour maintenir une mixité sociale respectant les dispositions de la loi SRU et répondre à des demandes diversifiées provenant des habitants de la commune, mais aussi des communes rurales du canton où la diversité du parc de logements est moins facile à atteindre.</li> <li>- Plusieurs scénarios d'accueil de nouvelles constructions sont envisageables en fonction aussi des disponibilités dans le parc existant et sur les dents creuses, sachant que l'ouverture à l'urbanisation des terrains situés à l'ouest de la D1017 s'explique par les contraintes à l'est (limite communale et coupure verte avec Moyvillers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter l'effort de construction vers la réalisation de petits logements et proposer des terrains à construire à des prix abordables pour les habitants. Une ouverture progressive des terrains situés à l'ouest de la D1017 est envisagée en insistant sur les conditions de traversée de cet axe et sur les liens à créer avec les centralités.</li> <li>- Dans les espaces plus périphériques, délimiter des secteurs urbanisables à moyen et plus long terme en tenant compte des modalités de leur desserte à partir des réseaux existants et de leur localisation par rapport aux lieux attractifs de la commune. dans un souci de bonne insertion paysagère sur les franges, sur ces espaces, les densités seront plus faibles.</li> </ul>	<p>L'offre en logements a été diversifiée (la part des logements collectifs a augmenté de près d'un point, celle des locataires de 1,5 point par rapport à 1999). Le PLU délimitait 10 ha en zone 1AUh et 15 ha en zone 2AUh aujourd'hui non ouverts à l'urbanisation.</p> <p>Le nombre de résidences principales a augmenté de 68 entre 2006 et 2011. De 2006 à 2012, 4 programmes totalisent 70 logements (impasse de l'Hérault 10, les Platanes 26, les Vergers 30 (sur 203), les Troènes 6). Environ 80 logements sont réalisés ou en cours de réalisation) sur 2012-2015 (Charmilles 5, rue Théophile Havy 30+28+12+12). Il reste donc peu de logements à réaliser pour atteindre 4000 habitants.</p>	<p><i>Nombre de logements créés depuis 2011 et typologie ?</i></p> <p><i>Réétudier les sites d'accueil de nouveaux logements en limitant la consommation d'espaces agricoles ou naturels.</i></p>
--	---	---	--	---

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal

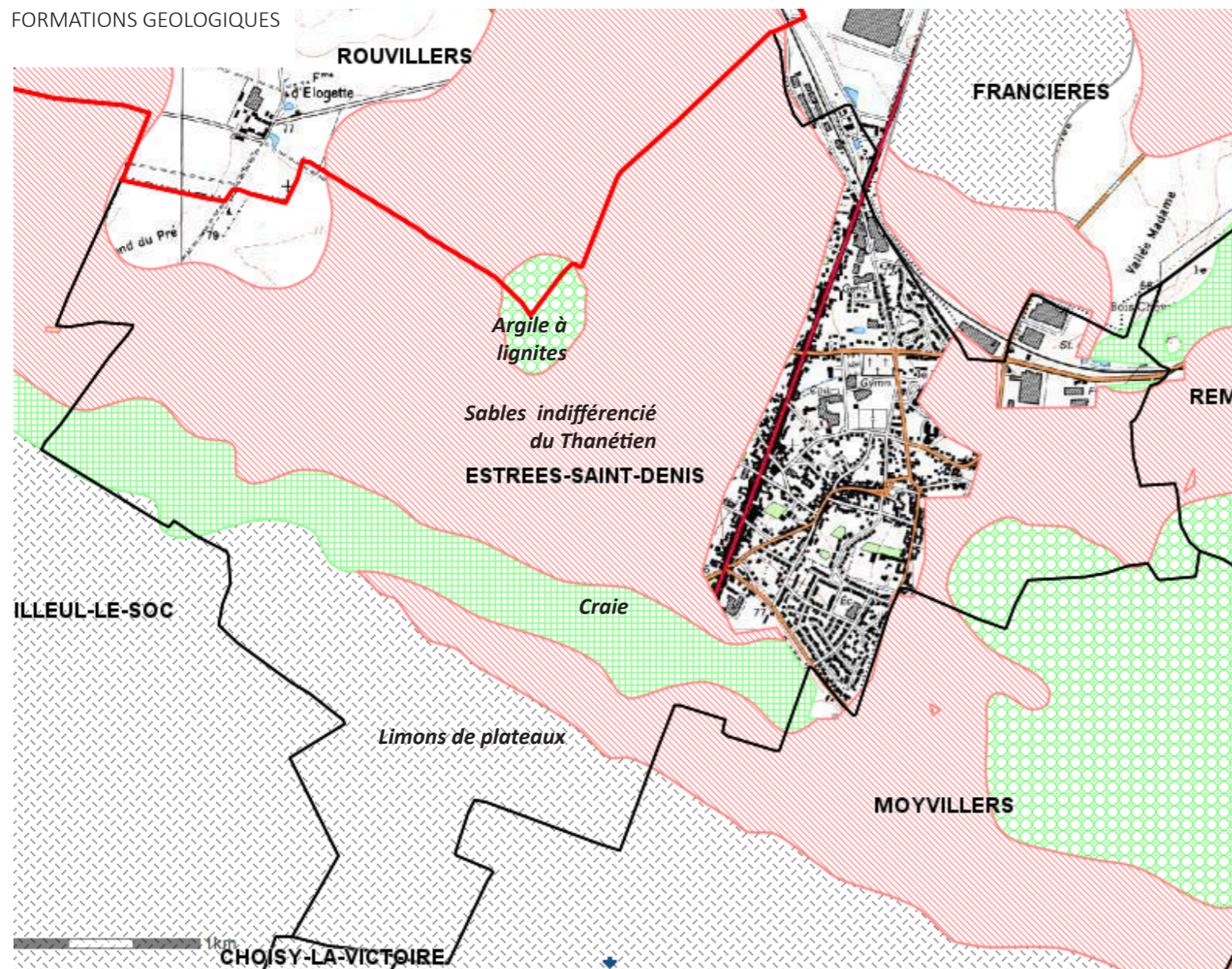
	ENJEUX SOULEVÉS PAR L'ANALYSE (PLU 2008)	ORIENTATIONS PROPOSÉES (PLU 2008)	DEGRÉ DE RÉALISATION EN 2014	POINTS A ÉVOQUER
ATTRACTIVITÉ	<p>- Affirmer et conforter le rôle de pôle d'équipements, de services et d'emploi à l'échelle de la Communauté de Communes. Encourager le recours aux modes de déplacements doux. Organiser un maillage sécurisé au sein du secteur aggloméré afin de pouvoir accéder à tous les quartiers du bourg à pieds ou en vélo. Connecter ce maillage à la coulée verte (ancienne voie ferrée).</p> <p>- Améliorer le fonctionnement et la lisibilité entre les différents lieux attractifs de la commune en tenant compte des effets de coupure induits par la D1017 vers l'ouest, la voie ferrée au nord, l'ancienne voie ferrée à l'est, et de la disparition du réseau routier. Les extensions sont corrélées à l'amélioration des liaisons.</p>	<p>- Améliorer la lisibilité entre les trois pôles attractifs identifiés pour consolider l'attractivité du centre bourg. Maintenir une bonne accessibilité à partir des communes situées aux alentours et une optimisation des conditions de déplacements au sein de la commune. Préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants et les gens de passage. Sécuriser les traversées de la D1017 (boulevard urbain). Réfléchir à un schéma de circulation en fonction des extensions projetées de la commune à l'ouest.</p> <p>- Conforter le concept de "Estrées, une ville à la Campagne", en mettant en valeur les espaces publics, en favorisant une bonne insertion paysagère des constructions et en maillant les cheminements de l'espace urbanisé aux espaces naturels. Protéger les éléments caractéristiques, mettre en valeur les entrées de ville, réglementer l'insertion paysagère des bâtiments d'activités, reconstituer les franges paysagères en cas d'extension et profiter de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée vers Verberie pour organiser un maillage piéton au sein du bourg.</p>	<p>Les pôles attractifs n'ont pas forcément été renforcés. La création de nouveaux équipements (pôle médical, aires de jeux) s'est faite en dehors des secteurs de centralité identifiés. Les liaisons douces entre elles ou la signalétique ont en partie été développée à partir de la coulée verte aménagée.</p>	<p><i>Des projets sont-ils envisagés ? Quels liens entre les centralités et les nouveaux quartiers réalisés ou envisagés ?</i></p> <p><i>La coulée verte est en cours de prolongement vers le pôle gare. Les abords de la D1017 ont été aménagés au nord et au sud. Le traitement de la partie centrale est à venir.</i></p>
			<p>La coupure de la voie ferrée au nord délimite le secteur d'activité, celle de l'ancienne voie ferrée à l'est peut être considérée comme un atout créateur de lien de part son nouveau statut de liaison douce seule continue à se poser la césure urbaine et fonctionnelle de la D1017 qui consitue un des pôles attractif en raison de ses abords comptant des commerces.</p>	
EQUIPEMENTS	<p>- En termes d'équipement et d'activités, répondre aux besoins communaux mais aussi intercommunaux en tant que chef lieu de canton.</p> <p>-Tenir compte des ressources naturelles du sol et du sous-sol et prévenir les risques engendrés par la présence d'activités économiques. Les mesures de préservation de la richesse en eau et les mesures de protection autour d'établissements à risques sont intégrées aux dispositions du plan élaboré.</p>	<p>- Intégrer les projets communaux et intercommunaux (équipements sportifs, de loisirs, périscolaires, techniques et d'entretien). Confirmer les possibilités d'extension de la zone d'activités prévue en intercommunalité avec Francières et coordonner le développement de la zone commerciale de Moyvillers et le maintien de la structure commerciale d'Estrées St Denis en jouant sur une complémentarité. Veiller à l'évolution des activités présentent dans le secteur bâti. Permettre à l'activité agricole de se maintenir et de se développer en lui réservant des espaces adaptés à ses besoins.</p> <p>- Anticiper sur les risques naturels ou technologiques possibles en mettant en œuvre les actions résultant des études réalisées sur les sites ou établissements concernés et de traduire réglementairement les contraintes liées aux périmètres à risques connus.</p>	<p>La zone d'activité nord ne s'est pas développée. Les projets d'extension de la zone commerciale de Moyvillers sont à prendre en considération. Le projet est porté par la CCPE.</p>	<p><i>Quel devenir pour l'extension de cette zone au regard des orientations du SCOT ? Quels orientations en termes d'équipements intercommunaux ?</i></p> <p><i>Quels autres risques constatés ? Point sur les besoins des exploitations agricoles.</i></p>
			<p>Les périmètres de risques technologiques sont aujourd'hui réduits aux abords des établissements concernés. Des aménagements ont été réalisés pour réguler les eaux de ruissellement (frange ouest).</p>	

# I - Estrées Saint Denis dans son contexte intercommunal

ENJEUX SOULEVÉS PAR L'ANALYSE (PLU 2008)		ORIENTATIONS PROPOSÉES (PLU 2008)	DEGRÉ DE RÉALISATION EN 2014	POINTS A ÉVOQUER
S I T E - P A Y S A G E -	- Mettre en valeur les éléments du paysage, les spécificités du patrimoine naturel et du patrimoine bâti qui contribuent à l'identité et à l'attractivité de la commune, une particularité locale participant à son développement.	<p>- Protéger les bois et bosquets existants qui participent au paysage. Maintenir une coupure verte entre les secteurs bâtis d'Estrées et ceux de Moyvillers. Mettre en valeur les entrées de ville en réalisant un projet d'aménagement paysager le long de la D1017.</p> <p>- Définir les dispositions réglementaires demandant un traitement paysager autour des bâtiments d'activités. Reconstituer les franges paysagères (conséquence des extensions programmées de l'urbanisation). Faire de l'ancienne voie ferrée une véritable coulée verte en améliorant ses conditions d'accès depuis les différents quartiers et la mise en place de continuités avec les cheminements existants. Etendre la réflexion sur le traitement des espaces publics, le maintien et l'embellissement des places, des espaces verts et des chemins afin de préserver le cadre de vie de qualité.</p>	<p>Il n'est pas constaté de modifications notables du paysage. Les Espaces Boisés Classés n'ont pas évolué. L'entrée de ville ouest depuis Rouvillers a été modifiée par le lotissement des Vergers. Les autres entrées de ville sont restées en l'état sur le territoire communal. A noter le projet d'extension de la zone commerciale sur Moyvillers ayant des conséquences sur la perception de l'entrée de ville sud d'Estrées Saint Denis? Où pourrait également s'accroître le trafic routier suite à la réalisation de la liaison RN31/RN2.</p>	<p><i>Maintenir et adapter ces dispositions de préservation ? Intégrer également la question du traitement des franges de l'urbanisation et des entrées de ville.</i></p> <p><i>Envisager des Orientations d'Aménagement et de Programmation ou des dispositions réglementaires ajustées permettant l'intégration paysagère des constructions ?</i></p>



## II - Etat initial de l'environnement



Source : DDT60

### GEOLOGIE :

Le secteur d'Estrées-Saint-Denis constitue le rebord méridional du plateau Picard, dont le substratum est formé par du calcaire crayeux (calcaire d'origine marine, période du mésozoïque) c'est-à-dire un sol tendre et friable. Recouvert de limons (roches sédimentaires détritiques) et de loëss (limons d'origine éolienne) le plateau est constitué d'un sol fertile, favorable à la culture intensive, les champs occupent la quasi-totalité de l'espace non aggloméré.

Il reste néanmoins quelques pâtures en limite ouest de l'agglomération. On est sur la ligne de rupture entre le calcaire du bassin sédimentaire parisien de type éocène inférieur dont les buttes boisées (Grandfresnoy par exemple, collines du Noyonnais, collines du Vexin) constituent des buttes résiduelles septentrionales avant de retrouver le sol crayeux de type créacé supérieur du plateau Picard et du Santerre.

Le territoire d'Estrées a la particularité de s'incliner du sud-ouest vers le nord-est formant une dépression secondaire à l'échelle du Plateau Picard incliné généralement du nord vers le sud. Cela s'explique par cette situation de rebord et de transition avec le sud de l'Oise qui a entraîné des mouvements de roches assez complexes au contact des deux ensembles.

La géomorphologie peut être considérée comme la résultante des actions combinées de la dynamique atmosphérique, des dynamiques érosives terrestres et du climat sur les

substrats géologiques.

La forte exposition au vent a tenu un rôle fondamental dans la formation du paysage actuel. Sur un substrat relativement homogène, l'action du vent a érodé les limons et les buttes crayeuses sur les parties les plus exposées, donnant aujourd'hui un espace largement ouvert et peu accidenté. Il reste néanmoins quelques cuvettes ou des rideaux correspondant à des bandes calcaires un peu plus dures formant une petite butte isolée. Ils sont peu présents sur la commune d'Estrées.

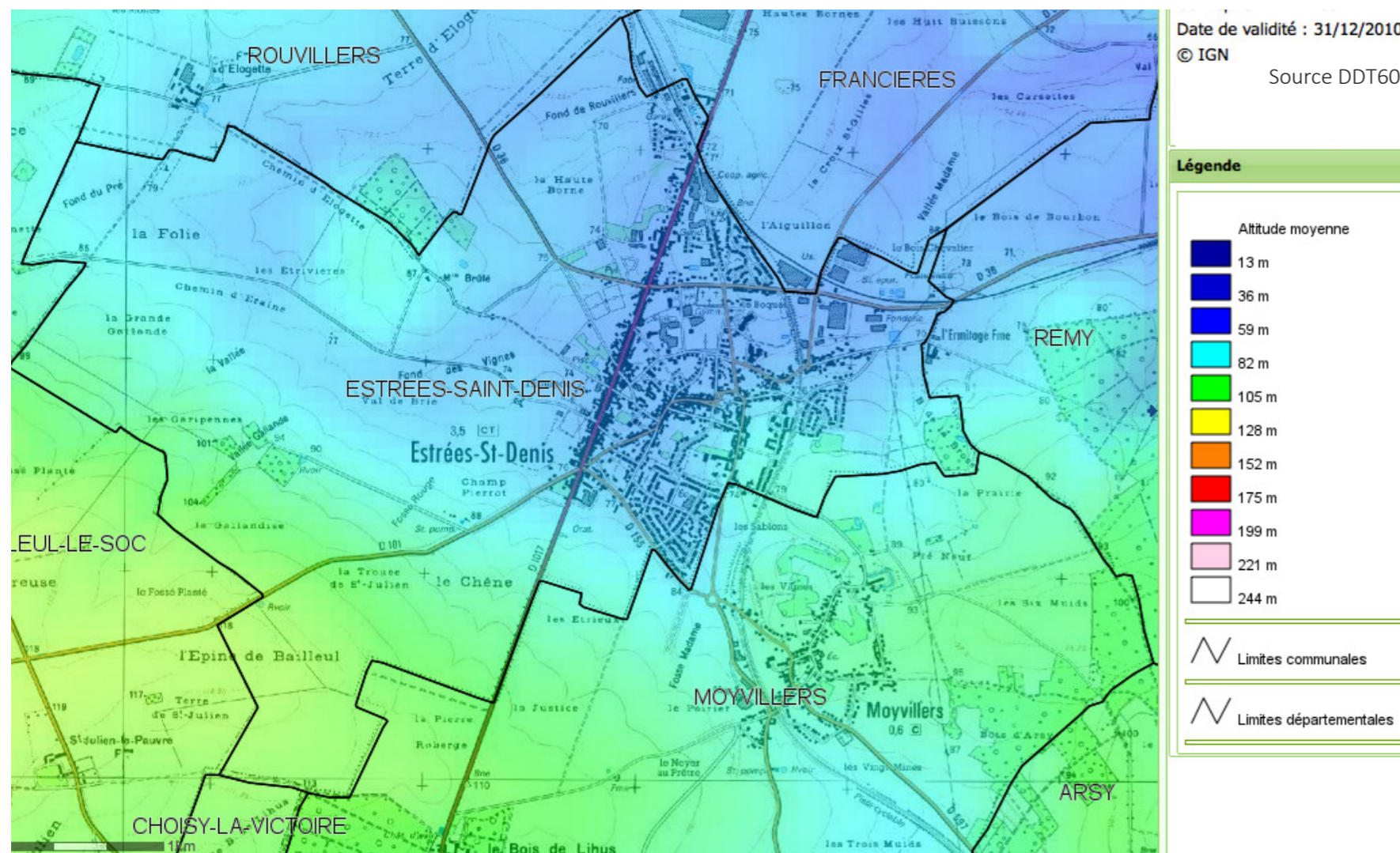
Le site ne présente pas de contraintes naturelles majeures à l'exception de la présence de plusieurs talwegs qui convergent pour une large part vers le secteur aggloméré.

### CLIMATOLOGIE :

Les aspects climatologiques indiquent que la pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 600 mm. En moyenne annuelle, les jours de pluie sont estimés à 135 environ. Les vents dominants sont de secteurs nord-ouest et sud-ouest, avec une direction secondaire de secteur nord-est.

Le climat est de type tempéré océanique avec une influence continentale. La température moyenne annuelle est de 11°C. La moyenne des minima quotidiens est de 3,5°C (en hiver) et de 16,9°C (en été) pour les maxima. Les mois les plus chauds s'étendent de mai à septembre, et les plus froids de novembre à février-mars.

## II - Etat initial de l'environnement



### RELIEF :

Sur la commune d'Estrées, le relief est peu marqué. Le territoire s'étend sur 808 ha. Il oscille entre 118 mètres d'altitude en limite sud-ouest de la commune et 69 mètres au lieu-dit «Le Boquet». Une légère inclinaison est perceptible allant du sud-ouest et remontant vers le nord-est du territoire communal.

Ce dénivelé de quelques mètres est bien visible quand on emprunte la D1017 allant du lieu dit Le Bois de Lihus jusqu'à Estrées.

Il indique la présence d'Estrées dans une petite cuvette par rapport aux communes qui l'entourent : Rémy, Francières, Rouvillers, Bailleul-le-Soc et Moyvillers.

Il n'y a pas de changement de pente.

A noter la présence d'une petite butte en limite nord-ouest avec Rouvillers au niveau du Moulin Brulé.

La topographie explique le façonnement des paysages, l'implantation des tissus urbanisés et le développement des infrastructures.

### HYDROLOGIE :

Le réseau hydrologique est quasi inexistant, à l'exception du fossé des Essieux dans la partie nord du secteur aggloméré.

L'absence de réseau hydrographique de surface s'explique par la nature du sol, la craie est une roche perméable et friable.

Sont présentes, toutefois, sur le territoire communal, des stations de pompage d'eau potable indiquant la présence d'une nappe souterraine dans la partie ouest de la commune.

Les points de captage se situent dans la partie ouest de la commune, au lieu-dit «Le haut du chemin de Clermont» et au lieu-dit «Le Chemin de Clermont».

Les talwegs traversant le territoire peuvent se remplir d'eaux de ruissellements lors de fortes précipitations. Les secteurs les plus sensibles se trouvent à l'ouest de la commune, le long du chemin arrivant de Bailleul-le-Soc, et le long de la rue de la Plaine, ainsi qu'à l'est en arrivant de Moyvillers. Le long de la voie ferrée, l'existence de marnières est à prendre en compte, des effondrements de terrain se sont déjà produits devant l'entreprise JSP ainsi qu'au niveau d'une habitation, rue des Sablons.

Le territoire communal fait partie de l'unité hydrographique Oise Aronde. Il est partagé entre le bassin de la vallée de l'Oise en limite sud et celui de la vallée de l'Aronde, dans le bassin hydrographique Seine Normandie, soumis aux dispositions du Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), approuvé en 2009.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) Seine Normandie fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et quantité des eaux au sein du bassin. Ils ont ainsi vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

Le SDAGE Seine Normandie fait l'objet d'une révision dont le contenu deviendra applicable à compter de 2016 et pour une durée de 6 ans.

A noter que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées est en cours d'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable.

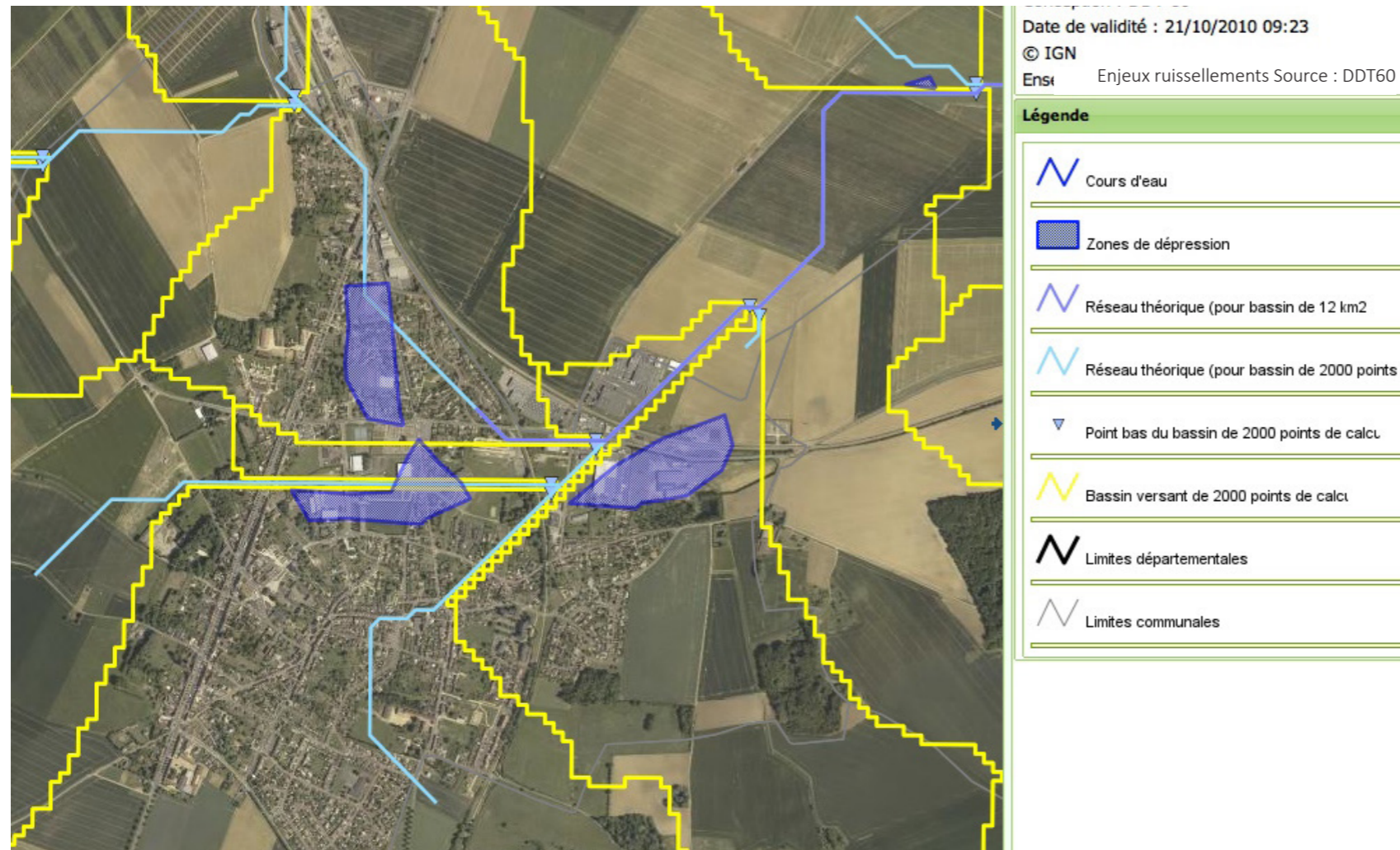
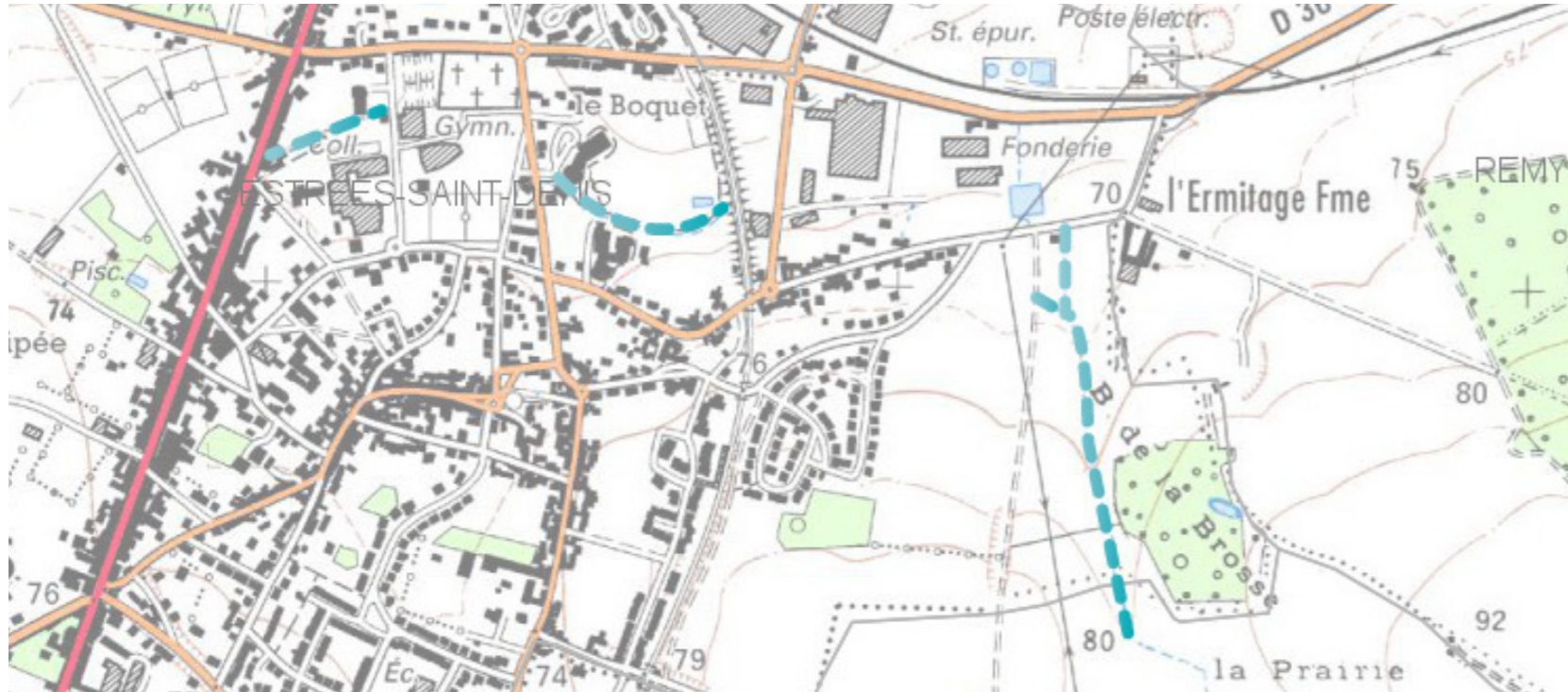
Estrées Saint Denis ne dispose pas de grand cours d'eau, seul un cours d'eau non domanial, la Payelle, affluent de l'Aronde est située au nord-est, sur le territoire de la commune de Rémy.

Un ruisseau temporaire situé au niveau du Bois de la Brosse traverse du nord au sud la partie sud-est du territoire communal.

La présence temporaire d'eau est aussi identifiable d'est en ouest au niveau du pôle d'équipements sportifs en centre bourg.

L'objectif de qualité de la Payelle est, d'après la Directive Cadre sur l'Eau, le bon état en 2021.

## II - Etat initial de l'environnement



La gestion de l'eau est encadrée par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Oise Aronde qui a pour objectif de :

- Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en oeuvre du SAGE.
- Maîtriser les étiages.
- Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi.
- Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source.
- Sécuriser l'alimentation en eau potable.
- Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques.
- Maîtriser les risques de pollution des eaux liées à la présence de sites industriels pollués et de substances polluantes.
- Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements.
- Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique.

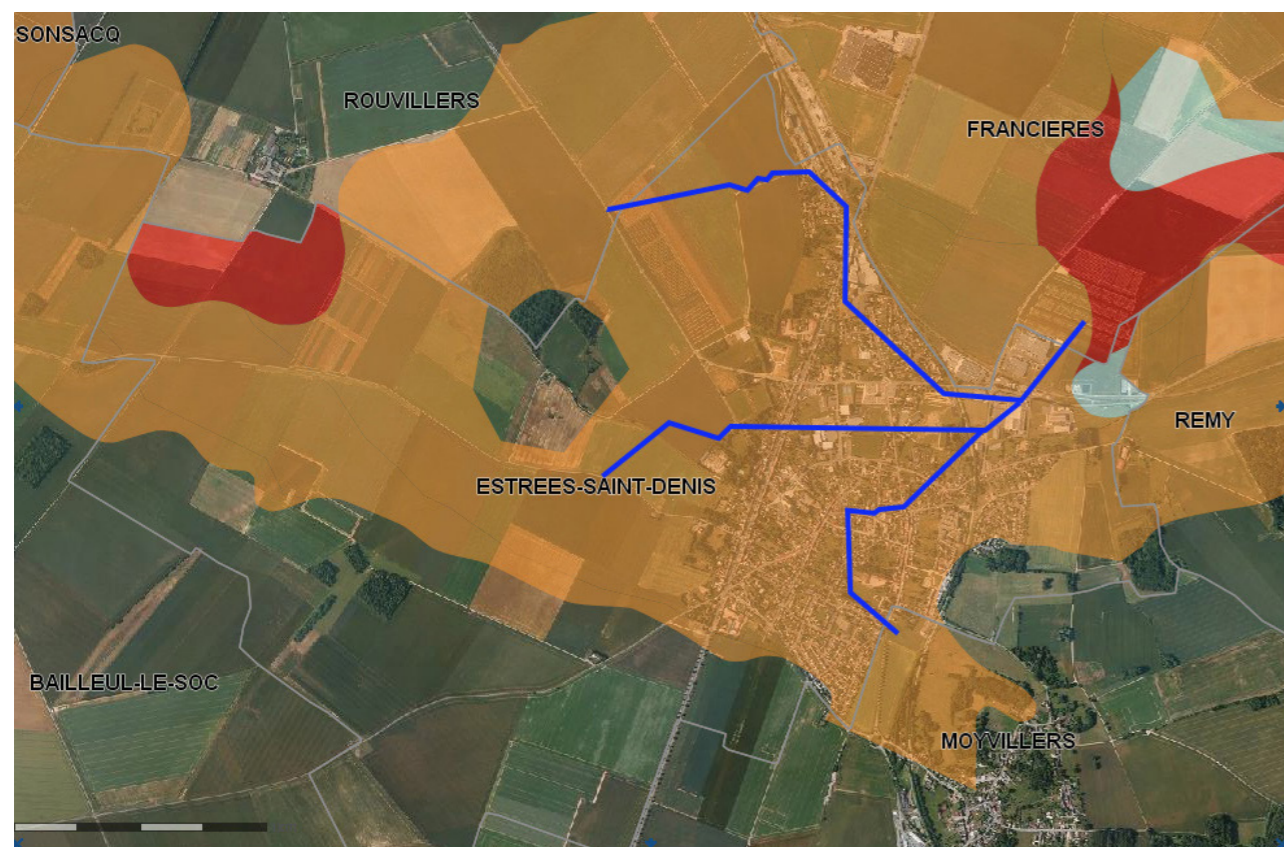
Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE incite à la récupération, la valorisation des eaux pluviales et les économies d'eau, sur la commune. Il est également demandé de réaliser les études «Bassin d'Alimentation des Captages» (BAC) à l'échelle communautaire et de définir des périmètres de protection autour du récent point de captage situé sur la commune. La délimitation de ces périmètres de protection est en cours d'études.

Il convient de rappeler que les documents d'urbanisme locaux (dont les PLU) doivent être compatibles avec le SDAGE et les SAGE. La notion de compatibilité implique une absence de contradiction entre le contenu des documents d'urbanisme et celui du SDAGE et des SAGE.

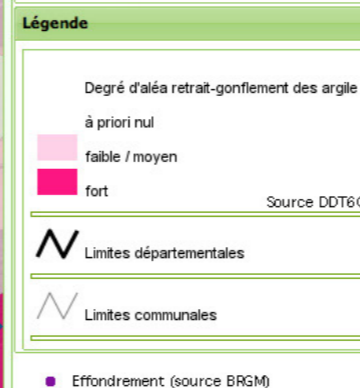
La commune compte trois points de captage de l'eau potable situés dans sa partie ouest. Il en résulte des périmètres de protection classés en trois catégories : immédiat, rapproché, éloigné. A l'intérieur de ces périmètres, les conditions d'occupations et d'utilisations des sols sont encadrées afin de ne pas aboutir à la réalisation d'une activité ou d'une installation qui pourrait porter atteinte à la qualité des eaux captées. Il s'agit de captages de Cas 4, c'est à dire comptant plus de 37,5mg de nitrates/l, identifiés par le SDAGE. La commune n'est pas concernée par une zone à dominante humide. On dénombre quelques mares sur le territoire communal.

Les eaux pluviales d'Estrées Saint Denis s'évacuent pour une partie par le réseau d'eaux pluviales, et pour l'autre partie par les fossés et par les mares. On compte trois zones de dépression, trois points bas et trois principaux talwegs concernant le secteur aggloméré. Les apports en eaux de ruissellements des bassins versants alimentent les talwegs qui concentrent ces eaux en points bas des secteurs.

## II - Etat initial de l'environnement



Source DDT60



Source DDT60

### RISQUES NATURELS MAJEURS :

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle relatif à la tempête de décembre 1999 ; cet arrêté a concerné l'ensemble des communes du département.

D'après l'Atlas des Risques Naturels Majeurs de l'Oise (ARNMO), le territoire communal est soumis à des aléas de risques naturels.

On note la présence de talwegs sur le territoire qui impactent le secteur aggloméré faisant que la commune est concernée par des enjeux liés au risque de ruissellement.

Le secteur aggloméré étant implanté en point bas et les terrains l'entourant étant largement dépourvu de boisement, de haie ou autres éléments naturels pouvant jouer un rôle régulateur sur l'écoulement des eaux de ruissellement, les risques de coulées de boues en cas de fortes précipitations ou de longues périodes humides sont à prendre en compte. Leur recensement ne peut pas être exhaustif. Toutefois, les coulées de boues surviennent habituellement dans les talwegs. Ces derniers sont représentés sur le plan ci-contre.

La commune n'est pas identifiée par l'Atlas en aléa fort ou très fort de risque de coulée de boue.

Pourtant, au moins trois secteurs sensibles aux coulées de boues sont connus. Il s'agit des terrains situés au débouché de la route de Bailleul en arrivant sur Estrées, des terrains situés en haut de la rue de la Plaine,

et des terrains situés en limite est au lieu-dit «La Brosse» à l'est du chemin rural dit de Moyvillers à Francières.

La commune est concernée sur la totalité de son territoire par un aléa effondrement localisé fort et en masse faible en termes de mouvement de terrain et de cavité. Le BRGM recense 4 effondrements sur le territoire situés au sein du secteur aggloméré : avenue de Flandres, rue Guynemer, au nord de la rue Théophile Havy et en centre bourg, rue de la République.

La totalité du secteur aggloméré est identifiée par l'Atlas en aléa fort de risque de remontée de nappe. Cet aléa est de type nappe subaffleurante en limite est du secteur aggloméré au niveau de l'ancienne station d'épuration.

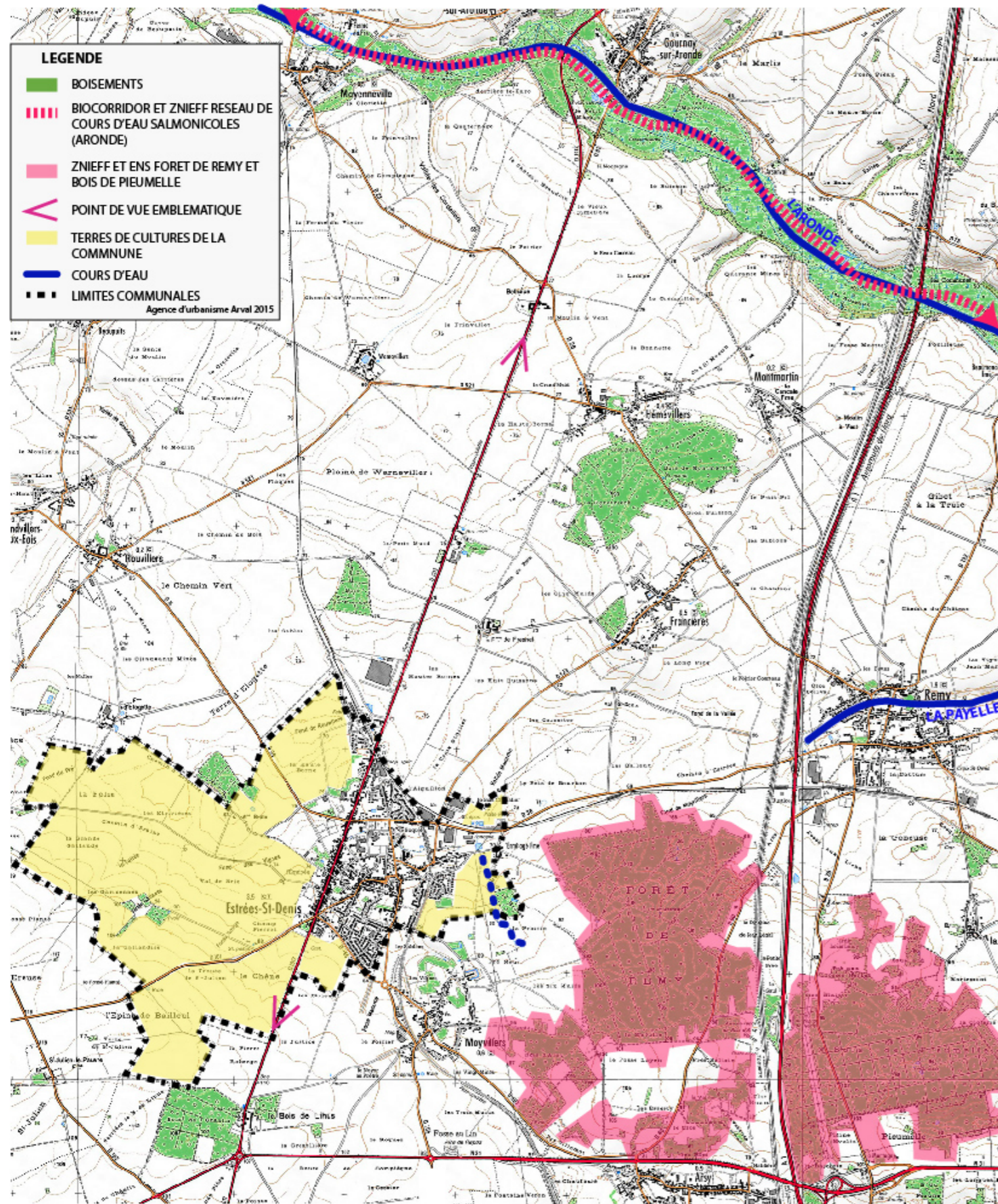
Le degré d'aléa retrait-gonflement des argiles est considéré comme fort en frange sud-est du secteur bâti et faible à moyen sur le reste du secteur aggloméré.

La commune n'est pas couverte par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques.

Globalement, les risques naturels potentiels sont bien identifiés et sont déjà correctement gérés. A ce titre, la commune a réalisé, ces dernières années, des travaux d'aménagement de bassins de régulation des eaux de ruissellement (notamment en frange ouest) et prévoit de poursuivre cette démarche (en aval hydraulique du bourg).

## II - Etat initial de l'environnement

### 2.5 Les caractéristiques du paysage :



### LES PRINCIPAUX TRAIT DU GRAND PAYSAGE :

Les caractéristiques principales du paysage sont issues du site (de la géomorphologie). En effet, le relief et la nature du sol et du sous-sol expliquent la répartition des principales entités paysagères.

La morphologie du territoire d'Estrées offre un paysage très ouvert c'est-à-dire avec de grandes perspectives en raison du faible relief et de la quasi-absence de couverture végétale. Les masses boisées se trouvent en limites du territoire : Bois de Lihus au sud, forêt de Rémy à l'est, bois de Fresnel au nord, bois du Moulin Brûlé à l'ouest.

Quelques bois épars sont repérables à l'ouest près des points de captage de l'eau potable, et en limite sud-est Bois de la Brosse.

L'espace ouvert est occupé par l'activité agricole de type terres labourables essentiellement de céréales et de cultures industrielles. Il faut noter que cet espace qui couvre environ 75% du territoire communal ne contient quasiment aucune construction isolée. Les champs sont, pour une très grande majorité, dépourvus d'arbres, de haies et de clôtures. Les vues lointaines s'ouvrent vers les bois, les villages et les infrastructures aux alentours qui marquent le paysage.

Estrées Saint Denis s'inscrit dans la sous-entité de la Plaine

d'Estrées-Saint-Denis, définit comme étant la partie basse et plaine du Plateau Picard, caractérisée par des paysages de grandes cultures, ponctués de quelques buttes boisées.

La partie à l'ouest de la D1017 du territoire d'Estrées Saint Denis est inscrit en Grand Ensemble Emblématique de la Plaine d'Estrées, à proximité du paysage représentatif de la ferme d'Eraine au paysage de très grande cultures à champs ouverts.

Le SCOT identifie un cône de vue depuis la D1017 au sud du secteur aggloméré en point haut.

Les abords du secteur aggloméré sont particulièrement sensibles d'un point de vue paysager puisque les constructions viennent se poser dans un site très dégagé. L'ouest du secteur aggloméré se caractérise par la présence de quelques pâtures qui, outre la présence du lotissement des vergers, permettent encore d'assurer au sud, une transition progressive entre l'espace agricole et le bâti. Ces pâtures s'accompagnent de bouquet d'arbres qui donnent de «l'épaisseur au site» et cale le regard depuis le centre ville vers l'ouest. La présence d'un parc boisé dans cette partie du tissu bâti va dans le même sens.

Le bosquet au sud du lotissement des Epis et le Bois de la Brosse jouent le même rôle en regardant vers le sud. Il est prolongé par des terres culti-

vées qui forment une coupure naturelle entre les parties urbanisées d'Estrées et celle de Moyvillers assez proches. Les boisements en frange nord-ouest participent à l'intégration du secteur bâti à l'ouest de l'Avenue de Flandre sans toutefois masquer le silo largement perceptible en entrée de ville ouest.

Le territoire communal n'est concerné par aucune sensibilité environnementale (NATURA 2000, ZNIEFF, corridor écologique, zone à dominante humide,...). La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique la plus proche est celle de type I, relative à la forêt de Rémy et au Bois Pieumelle.

A noter la présence de la Payelle, affluent de l'Aronde à l'est sur la commune de Rémy vers laquelle s'écoulent la majeure partie des eaux de ruissellement du secteur aggloméré d'Estrées Saint Denis. L'Aronde au nord est identifié en ZNIEFF de type I «Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau Picard entre Beauvais et Compiègne : Laversine, Aronde et Brèche». Son fond de vallée est traversé par un corridor écologique et revêt le caractère de zone humide (SAGE Oise Aronde). Le PLU d'Estrées Saint Denis n'est pas obligatoirement soumis à une évaluation environnementale stratégique suivant l'article L-121-10 du code de l'urbanisme, et fera l'objet d'une procédure au cas par cas.



## II - Etat initial de l'environnement

Aujourd'hui, la grande culture et l'urbanisation constituent les principales occupations du territoire. En effet, ce dernier compte peu de boisement.

Ils sont d'autant plus importants et leur

préservation est nécessaire à trois titres :

- en termes de paysage, ils sont des repères sur le plateau et participent à l'intégration des constructions,
- pour leur rôle cynégétique en tant que lieu de refuge de la petite faune,

- ils participent à la gestion des eaux de ruissellement du plateau, particulièrement en frange de secteur aggloméré qu'il préserve d'éventuelles coulées de boue mais aussi à l'épuration de ces eaux à proximité des

points de captage de l'eau potable.

Le bosquet de la Vallée Gallande au sud ouest du territoire, à proximité des points de captage de l'eau potable est qualifié de futaie de feuillus tandis que le bois de la Brosse à l'est est un taillis.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est possible d'avoir recours à l'article L.130-1 du code de l'urbanisme qui permet d'inscrire les boisements en Espace Boisé Classé, ce qui garantit la pérennité de l'occupation des sols (pas de défrichage) tout en autorisant l'exploitation normale du bois qui correspond d'ailleurs à une des orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (valorisation de la filière bois).

Les éléments plantés plus épars (parc, haies, arbres isolés), peuvent être identifiés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme qui soumet à déclaration préalable les coupes et abattages.

Au sein du secteur bâti, il reste plusieurs coeurs d'îlots ou parcelles libres qui sont souvent occupés par des jardins d'agrément, des potagers, des arbres fruitiers et des haies d'ornement.

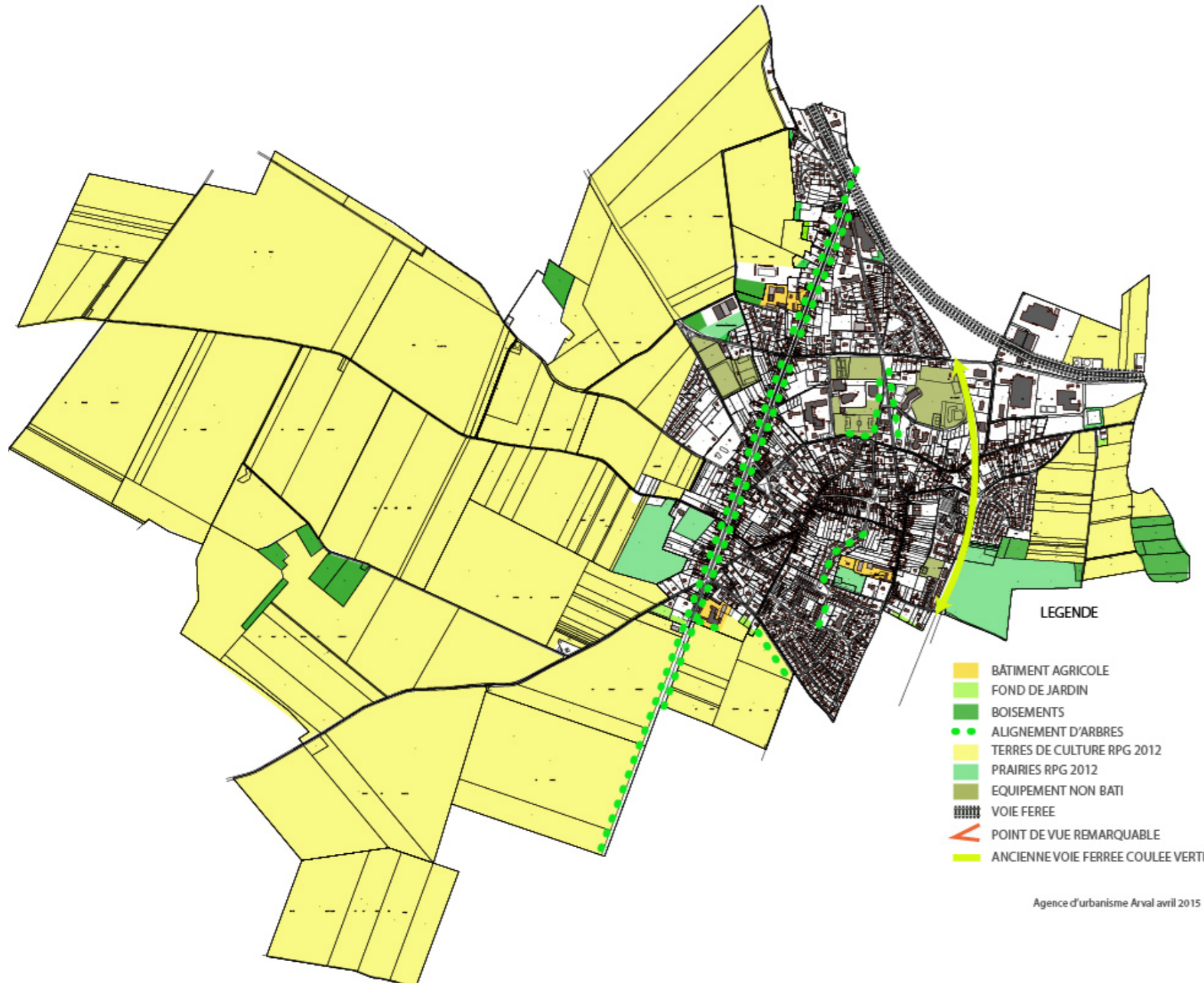
Ces jardins assurent une transition entre l'espace urbanisé et les secteurs boisés. Ils jouent

aussi un rôle écologique en constituant des poches naturelles dans la trame urbaine, utiles à la biodiversité floristique et faunistique. Il faut veiller à leur évolution afin de prendre en compte l'impact visuel de toutes nouvelles installations, sur la perception globale du bourg et de ses abords.

Plusieurs rues s'accompagnent d'alignements d'arbres ou d'espaces verts qui participent à paysager le secteur aggloméré. Le secteur de «La Rue Maillotte» voué aux équipements publics (terrains de football, cimetière, tennis) forme une «poche verte» en milieu bâti, aujourd'hui peu aisément relié à l'autre entité verte qui correspond à l'ancienne voie ferrée Estrées-Verberie. En effet, cet axe a été aménagé en lieu de promenade pour piétons et cycles et forme une véritable coulée verte en limite est du secteur aggloméré.

De même, les alignements d'arbres le long de la RD1017 viennent cadrer les vastes étendues de terres cultivées et ceux le long des grands axes marquent la présence des équipements.

Dans ce contexte paysager, les vues lointaines sur Estrées sont nombreuses et donnent toute son importance aux traitements des entrées de ville.



## II - Etat initial de l'environnement



Entrée de ville sud et point de vue identifié par le SCOT. Les bâtiments collectifs d'importante hauteur récemment réalisés rue Théophile Havy sont particulièrement visibles



Entrée de ville nord au caractère industriel, depuis le plateau agricole, sur le territoire de Francières.



Entrée de ville est depuis Rémy et liaison douce le long de la D36



Entrée de ville sud-est depuis Moyvillers et alignement d'arbres. Logements collectifs rue Théophile Havy relativement bien insérés par les boisements



Entrée de ville ouest depuis Rouvillers. Perception du silo et du nouveau lotissement depuis le plateau agricole caractéristique de la Plaine d'Estrées

### LES ENTRÉES DE VILLE

Les entrées sur Estrées-Saint-Denis sont multiples et offrent chacune une approche spécifique de la commune.

Une vigilance particulière est à porter au traitement des entrées du secteur aggloméré qui donnent la première image du bourg et peuvent permettre aussi une plus grande sécurité routière en obligeant les véhicules à ralentir.

#### L'entrée sud :

Le point haut de la D1017, quand on arrive du Bois de Lihus, offre une vue dégagée sur l'ensemble d'Estrées. Le regard est canalisé par cette grande ligne droite bordée d'arbres traversant les champs cultivés. La plongée de la D1017 vers le bourg dégage une perspective laissant apparaître une des sorties d'Estrées (en direction de Gournay). Cette approche du village en venant du Bois de Lihus donne un aperçu de l'évolution d'Estrées : côté est de la D1017, le bâti plus ancien s'étend et se prolonge à l'est par le lotissement de la Solette ; et sur le côté ouest seul le front bâti le long de la D1017 retient le regard qui ensuite parcourt un paysage ouvert. Le territoire communal de ce côté correspond à de grandes étendues, champs cultivés où quelques bois épars accrochent le regard, rompant le caractère monotone des grandes parcelles cultivées.

#### L'entrée nord :

L'autre entrée par la D1017 est plus industrielle. De grands bâtiments d'activités et les silos agricoles du site occupé par Agora sont largement visibles quand on vient de Gournay sur Aronde.

Aucun traitement paysager ne permet d'accompagner l'insertion de ces bâtiments sur la commune d'Estrées, excepté quelques arbres le long de la D1017 les

masquant momentanément, pour l'automobiliste. Les limites du territoire communal avec celui de Francières permettent difficilement d'intervenir à l'échelle communale.

#### Les entrées est :

L'entrée est par la D36 est également marquée par les bâtiments de la zone d'activités économiques dont les contours ne font pas l'objet de traitement paysager. La transition entre espace agricole et bâti est ici assez brutale d'autant que les vues depuis la D36 sont largement dégagées, cette voie ne s'accompagnant pas de plantations d'alignement.

L'entrée sud-est se caractérise par la présence d'une « coupure verte » (bande non bâtie) entre les tissus bâtis d'Estrées et ceux de Moyvillers. Son maintien est prévu par le SCOT, par le PLU de Moyvillers, et confirmé par le PLU d'Estrées. La rue du Général Weygand est plantée et vient fermer le secteur bâti vers le sud.

#### Les entrées ouest :

L'entrée de ville ouest a récemment été modifiée par la réalisation du lotissement des Vergers. Les nouvelles constructions de teinte claire sur le plateau agricole sont largement perceptibles dès l'accès à la ferme d'Elogette le long de la D36. Un alignement d'arbres pourrait être réalisé le long du chemin menant au Moulin Brulé afin d'insérer les nouvelles constructions dans leur environnement.

Le maintien de quelques pâtures donne toutefois en partie sud, un aspect champêtre à l'ensemble et contribue à diversifier le paysage non bâti largement dominé par les terres de labours. La préservation ou reconstitution de cette frange est préconisée en lien avec les perspectives d'aménagement de la frange ouest du périmètre aggloméré.

## II - Etat initial de l'environnement



Le centre : rue de la République commerçante et place du général de Gaulle face à l'église. Ambiance minérale dominée par la brique de pays.



Lotissement de la Solette aux espaces publics plus généreux liés à la détente et au stationnement des véhicules.



Accès à la coulée verte, qualitativement traitée sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, de part et d'autre de la D36.



### CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR URBANISÉ

#### Le centre :

Dans la partie ancienne du bourg, deux places accueillant du stationnement et de la végétation, sont insérées au milieu d'un tissu bâti resserré : la place du Général de Gaulle et la place Anne Marie Javouhey (parking de la Poste).

Elles ouvrent l'espace au débouché de la rue commerçante (rue de la République) en arrivant de la place de l'Hôtel de Ville. En revanche le lien avec les tissus urbanisés situés au-delà n'est pas très lisible. Pour la seconde, l'aménagement récent jusqu'à l'Hôtel de Ville a clairement renforcé le sentiment de centralité. Mais là encore, le lien entre cette place et la rue de la République n'est pas direct et perturbe le fonctionnement urbain, notamment pour les piétons. Dans ce secteur, on trouve également, à proximité des ateliers communaux, le square Marcel Belloy. Ces espaces combinent : stationnement (plus ou moins important), des bancs pour le repos, ainsi qu'un traitement végétal.

L'alignement des maisons par rapport à la voie dans ce secteur constitue un véritable front bâti laissant peu de place aux espaces publics verts. Toutefois, quasiment chaque habitation individuelle dispose d'un espace vert privatif : jardin et/ou potager en fond de parcelle créant ainsi de grands coeurs d'îlots non bâtis.

#### Les quartiers périphériques :

Lors des extensions du bourg, des espaces publics ont été aménagés, ils sont plus vastes et privilégient davantage les lieux de rencontre de la population par rapport au stationnement.

Le lotissement de la Solette montre un espace jouxtant les écoles et faisant l'objet d'un traitement simple : quelques bancs,

une grande étendue de pelouse bordée d'arbres et un terrain de sport recouvert de bitume avec un panier de basket. Une bande de stationnement a été prévue entre la voie et cet espace. Celui-ci devient un point de rencontre, un lieu de vie pour la population de ce secteur. L'accessibilité y est facilitée par de multiples cheminements piétons.

En coeur d'îlot on peut également trouver des espaces de pelouse mais leur accessibilité est limitée à des cheminements piétons et leur localisation en coeur d'îlot, c'est-à-dire enfermé, en fait des espaces destinés aux habitations les jouxtant.

Le lotissement de l'Eguillon, construit à peu près en même temps, présente les mêmes caractéristiques en ce qui concerne l'aménagement des espaces publics verts.

Aux Sablons, les espaces ouverts aux publics ont la même configuration que dans les lotissements cités précédemment, la différence réside dans le fait qu'aux Sablons ils entourent le pied des immeubles. Le stationnement dont l'emprise au sol est plus importante se trouve un peu plus éloigné.

Sur l'ensemble du secteur aggloméré, les cheminements piétons permettent de drainer assez facilement les habitants vers ces espaces.

#### La coulée verte :

La commune d'Estrées-Saint-Denis bénéficie également de la présence sur son territoire d'une «coulée verte» sur le site même de l'ancienne voie ferrée faisant la liaison entre Moyenneville et Verberie. Ce site est très fréquenté par les promeneurs d'Estrées (ou venant de plus loin). Il serait intéressant de mieux connecter cette coulée verte, aux polarités (équipements, commerces, gare,..) et aux cheminements piétons existants afin d'obtenir un maillage complet à l'échelle du bourg.

### III - Organisation du tissu urbain



Carte de Cassini XVII/le siècle et carte de l'Etat Major 1820-1866



#### FORME ET ÉVOLUTION DU BÂTI

Le bourg d'Estrées s'est développé dans la partie est du territoire communal (entre la limite communale avec Moyvillers et Rémy, et la nationale 17) à partir de l'ancien bourg (autour de l'Eglise) et linéairement de part et d'autre de la N17 (ancienne route des Flandres).

Le choix de site s'explique par l'articulation recherchée par le système urbain reposant principalement sur l'activité agricole. En effet, les parties basses de la commune aujourd'hui en quasi-totalité urbanisée étaient occupées par des pâturages pour le bétail (les sols étant humides), tandis que les parties plus hautes moins humides servaient à la culture. Le bâti s'est implanté puis développé entre ces deux grands modes de production agricole.

La route des Flandres (actuelle D1017) a joué également un rôle important dans l'organisation d'Estrées. Elle est très longtemps restée en marge ouest du secteur bâti recevant sur son linéaire les activités de commerces, d'hébergement ou de relais liées au trafic induit par les échanges entre la région parisienne et les Flandres. Le noyau le plus ancien d'Estrées autour de l'église est à 300 mètres de cette ancienne voie royale.

L'arrivée du réseau ferré constituant un croisement de lignes (Amiens- Compiègne et Amiens - Verberie) au nord de la commune a permis le développement industriel. Les activités économiques sont encore aujourd'hui situées le long de l'axe ferroviaire toujours en service (ligne Amiens-Compiègne).

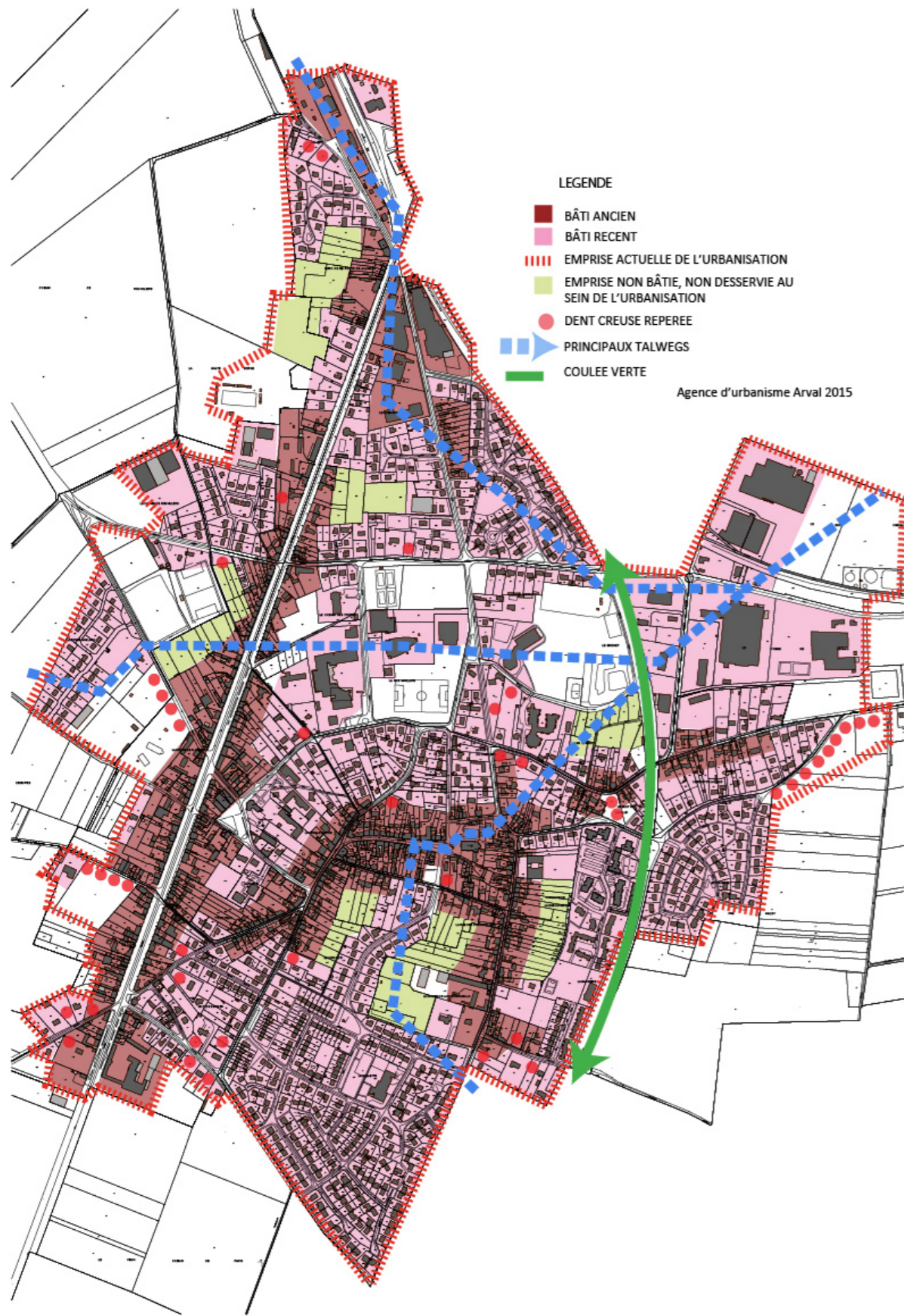
Jusqu'à une période récente, Estrées s'est étendue dans un périmètre contenu par la

D1017 à l'ouest, la voie ferrée au nord, les secteurs les plus humides à l'est et la limite communal au sud. Aussi, les tissus les plus anciens se distinguent clairement le long de deux axes forts à l'échelle du secteur aggloméré : la rue de la République et l'ancienne rue de Paris permettant de rejoindre la route de Flandre dans sa partie sud depuis le quartier de l'église, et la route de Flandre qui accueille des maisons plus cossues par rapport à l'habitat rural traditionnel.

Les constructions plus récentes sont venues se greffer autour de ce noyau ancien tout en restant caler à l'est de la route de Flandre qui jusqu'à récemment constituait une limite franche dans l'organisation urbaine. Les activités économiques implantées au nord et l'évitement du centre ancien par l'axe Compiègne-Saint-Just (D36 actuelle) a suscité le développement de l'habitat vers le nord avec la particularité de la constitution d'un vaste secteur d'équipements, en grande partie de plein air, au lieu-dit La Rue Maillotte (entre la D36 et le noyau urbain primitif).

L'urbanisation d'Estrées s'est poursuivie avec la réalisation de quatre lotissements (datant de moins de 40 ans) aux extrémités du bourg : L'Eguillon et la Haute Borne (au nord), le lotissement des Epis (à l'est) et le lotissement de la Solette (au sud-est), ainsi que des logements collectifs au lieu-dit les Sablons complétés récemment par de nouvelles constructions. Ces constructions ont entraîné une rapide transformation d'Estrées qui est passée d'un gros village rural (1600 habitants en 1968) à une petite ville (3757 habitants en 2012), pôle d'emplois et de services locaux.

# III - Organisation du tissu urbain



NB : Plan de diagnostic ne pouvant être pris en compte dans l'estimation des dents creuses à posteriori

## POTENTIEL DE LA TRAME URBAINE :

Le bâti ancien se répartit le long de la D1017, de la D523 (rue de la République), de la D597 (rue Théophile Havy) et de la rue de l'Ermitage. Essentiellement constitué de maisons ouvrières en briques, il s'inscrit à l'alignement des voies et marque la centralité par sa densité.

Il correspond aussi aux corps de ferme l'un situé en entrée de ville sud, l'autre au sud-est et un troisième à l'ouest de la D1017, au centre de sa traversée du bourg.

Le bâti récent est venu combler les dents creuses dans la trame urbaine et s'est implanté en périphérie de celle-ci sous forme de lotissement comme celui de la Solette, celui de l'Eguillon ou celui des Sablons. Les enduits sont de teinte claire, contrastant avec la brique locale. Le parcellaire est de forme régulière. Le bâti est souvent implanté au milieu de la parcelle. Dans les lotissements, les constructions peuvent être accolées deux à deux. On distingue les lotissements de dimension réduite (secteur de la Gare, les Troenes, les Platanes,..), desservis par une voie en impasse de ceux bénéficiant de leur propre maillage viaire, complet et spécifique, plus ou moins bien relié au maillage viaire originel du bourg.

Les équipements et les activités occupent des emprises importantes qui sont pour moitié occupées par le bâtiment, pour moitié enherbées. Ils sont localisés d'est en ouest au cœur de la trame urbaine. Leurs abords, dès lors qu'ils ne sont pas clos, constituent des espaces de respiration dans la trame urbaine.

Le secteur aggloméré s'étire aujourd'hui sur 2,5 km du nord au sud et sur 1 km d'est en ouest. La densité du bâti est de 9,5 logements/ha. Ce mode de remplissage des terrains disponibles dans ce périmètre contraint par des axes de transport qui évitent soigneusement le centre ancien et les limites communales a laissé quelques secteurs encore disponibles dans le tissu aggloméré.

Ces terrains constituent à la fois des îlots de verdure

privés et peu visibles depuis l'espace public mais nécessaire au bon fonctionnement des tissus densément construits, à la fois des sites potentiels d'urbanisation au sein de l'enveloppe bâtie actuelle. En dehors des emprises réservées aux équipements et aux activités, on totalise encore 7 espaces non bâtis, non desservis, dans l'épaisseur de la trame urbaine.

La présence de talwegs concerne trois secteurs qu'il serait souhaitable de ne pas imperméabiliser afin de préserver des eaux de ruissellement les fonds voisins. La prise en compte de ces talwegs limite aussi le potentiel de dents creuses. On compte environ 45 dents creuses dans le secteur aggloméré actuel de la commune.

Ce potentiel existait déjà lors de l'élaboration du PLU de 2006 et n'a pas été consommé depuis. Afin de tenir compte de probables rétentions foncières déjà observées sur la période précédente, seul 50% de ce potentiel peut être pris en compte, soit 23 logements. Les résidences secondaires et les logements vacants représentent 77 logements. A l'échelle du département, les résidences secondaires et logements vacants représentent près de 9% du parc de logement.

A l'échelle communale, ce chiffre est de 5%. On ne peut donc pas considérer que ce stock soit suffisant pour constituer un potentiel de création de résidences principales. Toutefois, 16 logements, ramenant la part de ces logements à 4% peuvent constituer un potentiel de création de résidences principales. Les nouvelles résidences principales issues de divisions et changements de destination de bâtiments existants peuvent être estimées à une vingtaine de logements.

**Le potentiel global du secteur aggloméré actuel de la commune s'élève donc à une soixantaine de logements.** Les réflexions menées dans le cadre des études pour l'élaboration du plan tiennent compte de ce potentiel à l'intérieur du périmètre urbain actuel. Toutefois, il pourrait s'avérer insuffisant pour atteindre les nouveaux objectifs de développement envisagés par la commune.

### III - Organisation du tissu urbain



Avenue de Flandres (D1017), implantation du bâti ancien à l'alignement des larges trottoirs.



Rue de la Plaine, ambiance minérale marquée par les murs et l'équipement CCPE.



Rue Théophile Havy, densité du bâti implanté à l'alignement.



Avenue de Flandres (D1017), équipement aménagé dans le bâti ancien remarquable, tenant l'espace.



Rue de la République, bâti ancien de différentes hauteurs à l'alignement de la voie.



Grande propriété close de murs et haute bâtisse carrée implantée en coeur de bourg.

#### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI :

On peut distinguer cinq types de bâti (voir plan et photos page suivante) : le bâti traditionnel ancien, le bâti traditionnel des grandes propriétés, le bâti plus récent, le bâti pavillonnaire, les bâtiments d'activités.

#### Le bâti traditionnel ancien :

Il se trouve principalement dans les noyaux urbains les plus anciens de la commune : rue de la République, autour de l'église, rue Elisa Baré, avenue de Flandres, rue Théophile Havy.

Le bâti se caractérise par une implantation à l'alignement des rues et souvent sur au moins une des limites séparatives. Dans les parties les plus denses, les bâtiments forment un front bâti continu sur la rue. L'accès à la cour n'est pas toujours possible depuis la rue pour un véhicule.

Dans les cas les plus favorables, il se fait par des portes charretières ou piétonnières, ou par l'intermédiaire d'un portail haut entre murs alignés sur la rue. La cour peut être fermée ou semi-fermée par des annexes ou dépendances. Quand elle existe, l'arrière-cour correspond à des jardins privés d'assez grande dimension (très étiré).

Les constructions ne sont jamais très hautes : un premier niveau habitable + comble habitable, ou un rez-de-chaussé + un étage.

Le long de l'avenue de Flandres, des hauteurs plus importantes (rez-de-chaussée plus 2 étages et combles) sont observées.

Les toitures ont deux pentes, le faitage parallèle à la voie. Les constructions annexes ont des hauteurs plus basses et peuvent avoir des toitures à une pente.

#### Le bâti traditionnel des grandes propriétés :

Il est très hétérogène entre les bâtiments publics qui pour la plupart correspondent à des constructions récentes implantées en retrait de la rue et ouverte sur l'espace public, et les grandes maisons généralement implantées à l'alignement de la rue que l'on retrouve principalement le long de l'avenue de Flandres.

Elles correspondent à d'anciennes bâtisses de marchands. Le jardin à l'arrière est peu visible depuis l'espace public et un mur clôture la propriété.

Les constructions principales ont souvent une forme régulière, de type rectangulaire. Des annexes ou dépendances peuvent être implantées à l'alignement de la rue. Elles sont plus longues que larges. La hauteur des bâtiments est principalement en rez-de-chaussée plus un ou deux étages et combles. Les toitures sont à deux ou quatre pentes. Les annexes sont moins hautes et le plus souvent à deux pentes.

# III - Organisation du tissu urbain



Implantation du bâti ne suivant pas l'organisation traditionnelle du bourg, clôtures végétales et implantation en retrait de rue.



Logements collectifs en cours de réalisation, rue Théophile Havy.



Bâtiments industriels anciens implantés à l'alignement de la D597.



Ambiance végétale en frange de secteur bâti, le long de la RD155.



Maison médicale et logements collectifs dans le bas de la rue Théophile Havy.



Ambiance plus aérée et végétale avec l'implantation de bâtiments industriels au centre de grandes parcelles végétalisées.

## Le tissu pavillonnaire et les bâtiments d'habitat collectif :

Il rassemble les constructions les plus récentes de la commune. Elles se situent sur les parcelles restées libres au sein des tissus bâtis entre les deux noyaux urbains originels, et sur les terrains les plus périphériques où des opérations de lotissement ont été réalisées.

Les habitations sont implantées en retrait par rapport à la voie sur des distances variables selon la profondeur du terrain (le plus souvent de 4 à 5 mètres), et se trouvent généralement au milieu de la parcelle.

La présence des jardins est donc plus visible. Devant la construction, l'espace libre est aménagé sous forme de jardin d'agrément (pelouse, fleurissement, plantations d'agrément) et de stationnement des véhicules, alors que l'arrière-cour peut contenir un jardin potager (tissu pavillonnaire).

La hauteur des bâtiments correspond à un rez-de-chaussée plus combles. Des annexes (garages, abris de jardin) viennent s'ajouter à la construction principale.

Le tissu pavillonnaire discontinu d'un terrain à l'autre diffère de l'habitat ancien dense construit en continuité. La continuité urbaine des rues est donc assurée par les clôtures.

Les bâtiments d'habitat collectif peuvent avoir des hauteurs relativement élevées (rez-de-chaussée plus deux étages et combles amé-

nagés), en décalage notable avec le tissu pavillonnaire récent.

Il convient donc d'être vigilant sur leurs formes et sur les matériaux utilisés afin d'éviter un agencement disparate.

Il est recommandé soit de réaliser des murs ou des murets de clôtures traditionnels (pierres et briques), soit de faire un traitement végétal de la clôture sur rue.

## Les bâtiments d'activités :

Ils correspondent aux constructions situées sur la zone d'activité et pour quelques unes dans le secteur aggloméré.

Elles sont généralement de forme rectangulaire régulière.

Les toits ont des pentes très faibles. Les ouvertures sont peu nombreuses et dimensionnées aux besoins de l'activité. Les matériaux de construction utilisés correspondent le plus souvent à des bardages peints dont la multiplication des couleurs sur un même bâtiment ne facilite pas son insertion au site. Leur hauteur varie entre 6 et 12 mètres.

Enfin, les corps de ferme constituent des ensembles de bonne facture assimilés aux grandes propriétés. Les bâtiments sont regroupés pour former une cour centrale suffisamment vaste afin de permettre les manoeuvres des engins agricoles. Les hangars récents sont souvent implantés en dehors de cet ensemble bâti mais dans la continuité du corps de ferme.

### III - Organisation du tissu urbain



Bâtiment industriel ancien caractéristique en briques rouges vieilles et présentant peu d'ouvertures.



Bâtisse ouvragée, lucarne à fronton et porche, rue de l'Hôtel de Ville.



Bâtiment remarquable en briques rouges dominantes, en retrait de l'avenue de Flandres (ère industrielle).



Ancien relais et commerce, lucarne à fronton marquant l'entrée de ville nord.



Construction pavillonnaire des années 1960-1970, en covisibilité avec l'église.



Rue Élixa Baré, constructions récentes faisant face au bâti ancien.

#### ARCHITECTURE :

L'architecture rurale s'est adaptée à son cadre naturel. Les bâtiments sont généralement allongés, la longueur des habitations est de 1,5 à 2 fois la largeur. Les matériaux utilisés sont, pour une grande majorité des constructions, la brique de couleur rouge non peinte. La brique ancienne cuite au feu de bois est d'une teinte orangée.

Les joints sont le plus souvent effectués avec un mortier de chaux et sable. Ils ne sont ni en creux, ni en saillie. La brique est employée en alternance pour constituer le décor des linteaux, des encadrements, des corniches, des bandeaux. Certaines briques sont mises en oeuvre en saillie pour créer un dessin géométrique.

Les constructions en pierre et briques sont également nombreuses. L'appareil des murs de façade est dans la plupart du temps fait de blocs de pierres de dimension moyenne avec linteaux appareillés et joints clairs. Les encadrements de baies, les linteaux, les appuis de fenêtres, les bandeaux sont également en pierres. Ces parements nobles sont destinés à rester apparents. Le remplissage est réalisé en brique rouge de Pays non peinte.

Les constructions les plus récentes ont des façades en parpaings ou briques creuses enduites de teinte claire rappelant les enduits anciens au mortier bâtard ou à la chaux (gamme de gris, sable, ocre, etc.).

Les ouvertures sont plus hautes que larges. Sur une même façade, les parties vides (fenêtres, portes) ne sont pas plus importantes que les parties pleines. Les fenêtres sont traditionnellement à six ou huit carreaux et en bois. Les volets sont le plus souvent à deux battants et en bois peints, formés de planches assemblées par des barres sans écharpes, ou à persiennes métalliques (constructions en briques).

La forme des toitures est généralement à deux pentes entre 45° et 55° à l'horizontale.

Les grandes bâtisses ont également des toits à 4 pentes mais la longueur de la façade est toujours plus importante que celle des pignons. Les toitures ne débordent quasiment jamais des pignons. Les couvertures sont le plus souvent en ardoise et en petite tuile. L'utilisation de la tuile mécanique est plus récente, notamment pour des raisons économiques. Elle est assez fréquente sur les constructions en briques. Les lucarnes sont de type divers : lucarne à pignon, lucarne pendante dite meunière, à capucine.

Il reste quelques beaux murs de clôtures en pierres, en briques ou en briques et pierres qu'il convient de conserver. Leur hauteur varie entre 1,50 mètre et 2,30 mètres.

Les clôtures plus récentes se présentent sous forme de muret surmonté d'une grille doublée d'une haie, ou surmonté d'un grillage doublé d'une haie.







## IV - Accessibilité et réseaux



# IV - Accessibilité et réseaux



A l'ouest de la D1017, le maillage nord-sud est inexistant, ce qui reporte les circulations sur l'Avenue de Flandre. Jusqu'à présent la traversée de la D1017, axe principal de la commune, s'est essentiellement limitée à une desserte des constructions riveraines de cet axe à l'exception du croisement avec la D36 et de l'accès à la place de l'Hôtel de Ville traités par des feux tricolores.

La délimitation de nouveaux secteurs à urbaniser dans la partie ouest de la D 1017 nécessitera la réalisation d'accès à ces secteurs ainsi que leur raccordement au réseau viaire existant. Ces extensions urbaines auront une incidence directe sur la circulation et la traversée de la D1017. Il convient de réfléchir dès à présent à la bonne gestion de ces intersections, limitant les problèmes de sécurité routière et d'étudier un schéma de circulation organisant les traversées est-ouest de la D1017 de manière à les rendre les plus sûres possible.

Le maillage secondaire qui assure la desserte des quartiers plus périphériques ne pose pas de problème particulier. Les voies en impasse sont toutefois assez nombreuses, particulièrement sur le quartier de la Solette, en limite avec le territoire de Moyvillers. La signalisation au niveau de ce quartier pourrait être améliorée, plus particulièrement en arrivant de l'Avenue de Picardie vers la rue du Lion Noir pour rejoindre la rue Théophile Havy mise en sens unique ou aller vers la zone d'activités commerciales situées à Moyvillers.

Le trafic local est renvoyé sur la D1017 qui accueille par ailleurs un trafic de transit non négligeable.

De ce fait, les liens entre les différentes polarités (avenue de Flandres, place de l'Hôtel de Ville, rue de la République, secteur d'équipements) ne sont pas toujours très lisibles. En effet, il subsiste des «secteurs de rupture» (rétrécissement de la voie, absence de continuité d'axe, signalétique insuffisante) qui perturbent le fonctionnement général des centralités du bourg. Des interventions sur le long terme peuvent encore être envisagées.

Le centre ancien, notamment rue de la République reçoit la majeure partie des déplacements motorisés et doux liés à la présence de nombreux commerces. Il nécessite aussi la plus importante offre en stationnement pour le bon fonctionnement des commerces. L'étroitesse des voies (rue de la République, rue des Couturelles, rue Théophile Havy...) ne facilite pas la cohabitation des différents usages de l'espace public sur le secteur : circulations, stationnement, piétons, cycles,....

## LES CIRCULATIONS DOUCES

Etant dans un cadre naturel invitant à la promenade, les circulations piétonnes méritent d'être mises en valeur. Il existe des pistes cyclables le long de la D1017, ainsi que plusieurs cheminements piétons et cycles au sein du secteur aggloméré. Plusieurs chemins partent également du secteur aggloméré vers les secteurs agricoles et boisés

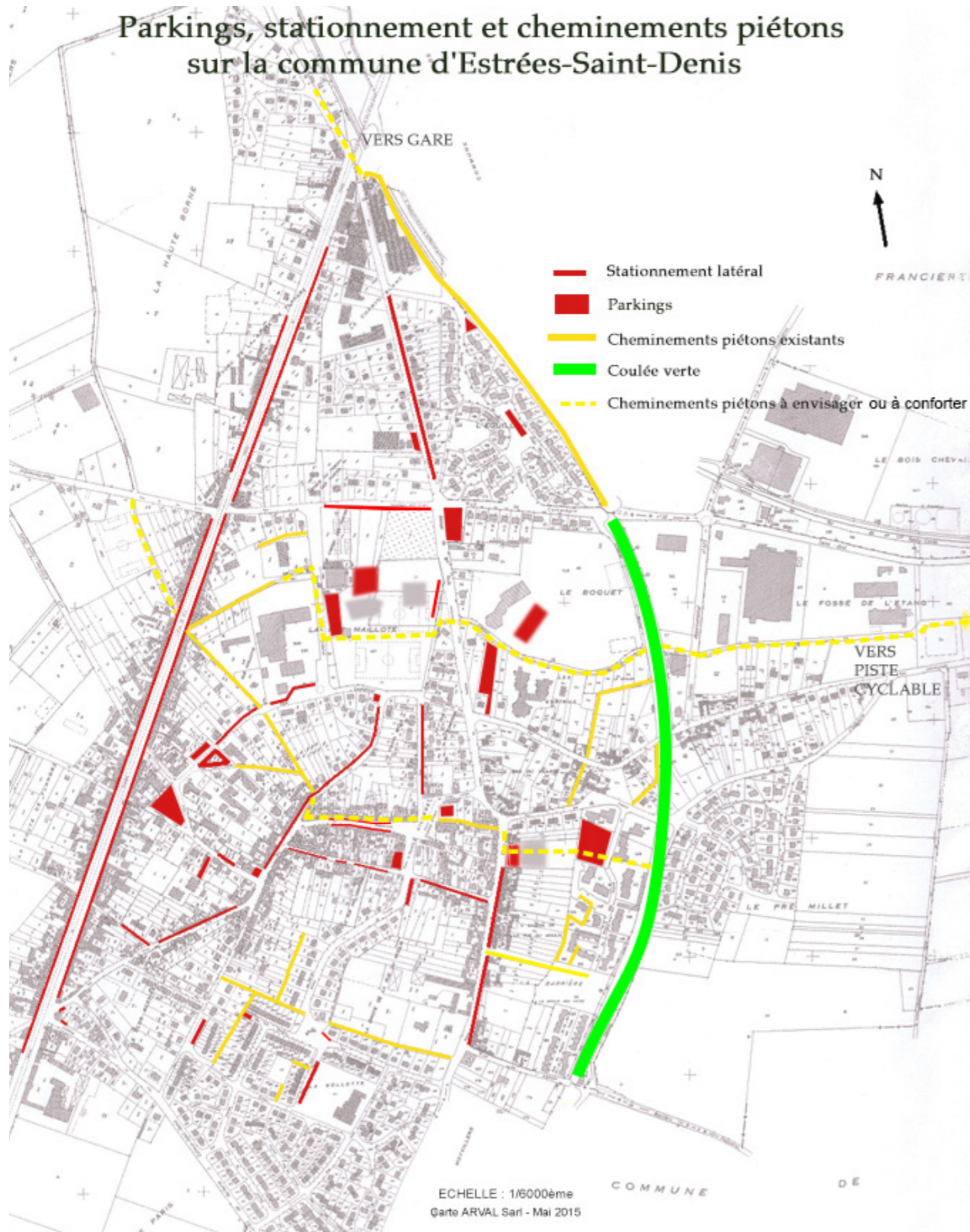
Les sentes piétonnes, passages et chemins sont nombreux autour du centre ville. Ils sont uniquement accessibles aux piétons et cycles et permettent de réduire, de manière sécurisée, les temps de parcours des usagers vers les commerces, services et équipements.

Ils sont particulièrement intéressants sur le pôle d'équipements publics (terrains de football, collège, piscine) mais trouvent une continuité assez peu lisible vers l'est (salle polyvalente, maison de retraite, skate parc) et vers la coulée verte, colonne vertébrale des circulations douces sur la commune.

La mise en place de cette coulée verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Estrées à Verberie a engendré un accroissement des déplacements en modes doux (promenade, accès aux activités et aux services du chef-lieu de canton, accès au centre commercial de Moyvillers).

Axe nord-sud, son pendant est-ouest pourrait être trouvé au sein du pôle central d'équipements scolaires, de sports et de loisirs, ainsi qu'au sud.

## IV - Accessibilité et réseaux



Il serait par ailleurs intéressant qu'elle trouve une continuité vers la gare au nord, vers la rue de la République, vers la Mairie via le sentier de la Croix Blanche et enfin vers la D1017 (passage de l'Hérault).

La mise en place d'un réseau piéton à l'échelle locale incitera les habitants à la marche ou au vélo plutôt qu'à l'utilisation de leur voiture pour effectuer de petites distances.

La sécurité en sera améliorée pour tous. D'ailleurs, les traversées piétonnes des voies où la circulation est la plus importante sont à sécuriser. En outre, une signalisation particulière indiquant les circuits possibles est à étudier.

Ce type de déplacements est préconisé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) et le Grenelle de l'environnement dans le cadre de la politique de développement durable à mettre en œuvre. En effet, outre l'aspect sécuritaire et l'incitation à la marche, ces modes «doux» de transport contribuent à réduire la pollution atmosphérique qui remet en cause les grands équilibres naturels de la planète.

Le département est compétent pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le Conseil Général a adopté le 16 décembre 2010 son Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) et édité un guide technique des voies de circulation douce. Aucun chemin n'est actuellement recensé à ce titre sur la commune. A noter toutefois que la coulée verte menant à Verberie rejoint le projet de Trans'Oise, axe européen de priorité 1 au PDIPR.

Une piste cyclable a récemment été réalisée au droit de la D36 elle fait partie de l'axe régional

Saint-Just-en-Chaussée - Compiègne inscrite au SDCD et rejoint la Trans'Oise à Compiègne. Il serait opportun de trouver une liaison entre cette piste cyclable et la coulée verte.

La communauté de communes compte 6 circuits (dont 4 concernent le territoire d'Estrées Saint Denis et plus particulièrement la Coulée Verte) ainsi que la «piste cycliste et pédestre» qui correspond à la Coulée Verte et son prolongement sur les communes du sud de la CCPE.

### LE STATIONNEMENT

L'essentiel de l'offre en stationnement réside dans le principe de double contres-allées le long de la D1017. Cette offre permet de répondre aux besoins des commerces et services situés le long de cet axe. Pour plus de sécurité, les accès à ces contres-allées pourraient être limités.

Les aires de stationnement sont plutôt nombreuses sur la commune et bien réparties selon les besoins (écoles, commerce et services, équipements,...). Plusieurs parkings sont même sous-utilisés, en particulier celui à l'angle de la rue de Compiègne et de l'Avenue Charles Dottin qui n'a plus d'utilité depuis la création de places de stationnement pour le cimetière le long de la rue de Compiègne.

Toutefois, ces espaces publics peuvent aussi accueillir des manifestations temporaires. La Mairie, l'école et la Poste bénéficie de l'offre en stationnement du supermarché qui les jouxte, en signalant que celle-ci peut s'avérer insuffisante dans cette partie du centre bourg. La rue de la République, en raison du nombre important de commerces et services qu'elle accueille, présente un besoin non négligeable en stationnement. Il est assuré par des places matérialisées le long de la chaussée et par le parking à l'angle de la rue des Couturelles.

## IV - Accessibilité et réseaux



Accès à la Coulée verte qualitativement traitée pour les piétons et les cycles depuis la D36



Piste cyclable récemment réalisée au droit de la D36 vers Rémy, puis Compiègne



Gare (ligne Amiens - Compiègne) et places de stationnement adaptées, rue de la Gare au nord

Les équipements scolaires, de sport et de loisirs bénéficie d'un parc de stationnement adapté.

Le centre médical récemment réalisé compte un parking en façade. Comme en centre ville, il est soumis à la réglementation de type «zone bleue». Ce qui permet d'éviter le stationnement résidentiel mais reste difficilement compatible avec les besoins en stationnement du corps médical qui exerce sur place. D'autant que l'offre en stationnement longue durée est faible sur le secteur. Des liens pourraient être trouvés avec l'offre en stationnement résidentiel de la résidence des Sablons dont le nombre est non négligeable.

### LES TRANSPORTS COLLECTIFS :

La commune est desservie par la ligne de chemin de fer reliant Compiègne à Amiens. La traversée de la D1017 s'effectue par un passage à niveau. Dans le sens Compiègne-Amiens, le nombre de trains par jour est de 13 en semaine (8 le week-end), le temps de trajet jusque Amiens est de 1 h environ. Vers Compiègne, le nombre de trains par jour est de 12 en semaine (8 le week-end), le temps de trajet est de 10 minutes.

La gare est à l'écart des principales polarités et nécessite la traversée de la D1017 pour s'y rendre. Les habitants fréquentent essentiellement la gare de Pont Sainte Maxence pour accéder à la ligne directe de train vers Paris (temps de trajet moyen 40 minutes). Cette gare est située à 11 km au sud de la commune (environ 10 minutes en voiture).

Une ligne de bus relie Estrées à Compiègne et à Saint-Just (ligne 47) arrêt

cimetière rue de Compiègne. La ligne 33C relie Estrées à Compiègne aux arrêts gare, cimetière, église et Solette. Les lignes 33B\_Clermont et 33B\_Compiègne desservent la commune au niveau de l'église. Le réseau du Conseil Général assure 3 lignes d'autocar vers le collège Abel Didelet et les établissements de Clermont.

A l'échelle de la Communauté de Communes, il n'existe pas de système de transport particulier. Les lignes citées précédemment permettent de rejoindre Estrées-Saint-Denis depuis les autres communes du canton desservies. La fréquentation de ces lignes de bus reste modeste, et concerne essentiellement les captifs des villages accédant ponctuellement aux services et équipements implantés sur le chef-lieu de canton.

La commune est relativement bien desservie par les transports collectifs ainsi que par les bus scolaires du Conseil Général qui peuvent être empruntés par les habitants au tarif unique de 2€ par trajet.

Une offre de covoiturage est disponible sur le site du Syndicat Mixte des Transports de l'Oise (SMTCO) : oise-mobilite.covoiturage.fr. Une aire de covoiturage a été créée le long de la RN31 (commune de Moyvillers) et au niveau de la station service du Bois de Lihus.

Né le 4 décembre 2006, le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise est un outil au service d'une meilleure organisation des transports collectifs.

Prévu par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000, le syndicat mixte de transport doit répondre à trois objectifs qui sont de coordonner les réseaux, d'informer les usagers et de rechercher une tarification unifiée.

Il ouvre notamment la possibilité de subventionner le transport à la demande et

la coopération avec les départements limitrophes, notamment pour les liaisons avec Paris et la Région Ile de France.

Pour répondre aux préoccupations du développement durable, et faire face à l'importance des flux domicile-travail générant des problèmes de circulation, d'insécurité et de stationnement, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O.) a décidé d'engager plusieurs démarches afin d'inciter aux modes de transports alternatifs à la voiture particulière (trains, bus, cars, minibus, navette, covoiturage, vélo ...).

Le SMTCO a mis en place un portail internet regroupant les informations sur les réseaux de transports collectifs présents dans l'Oise et au delà : [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr).

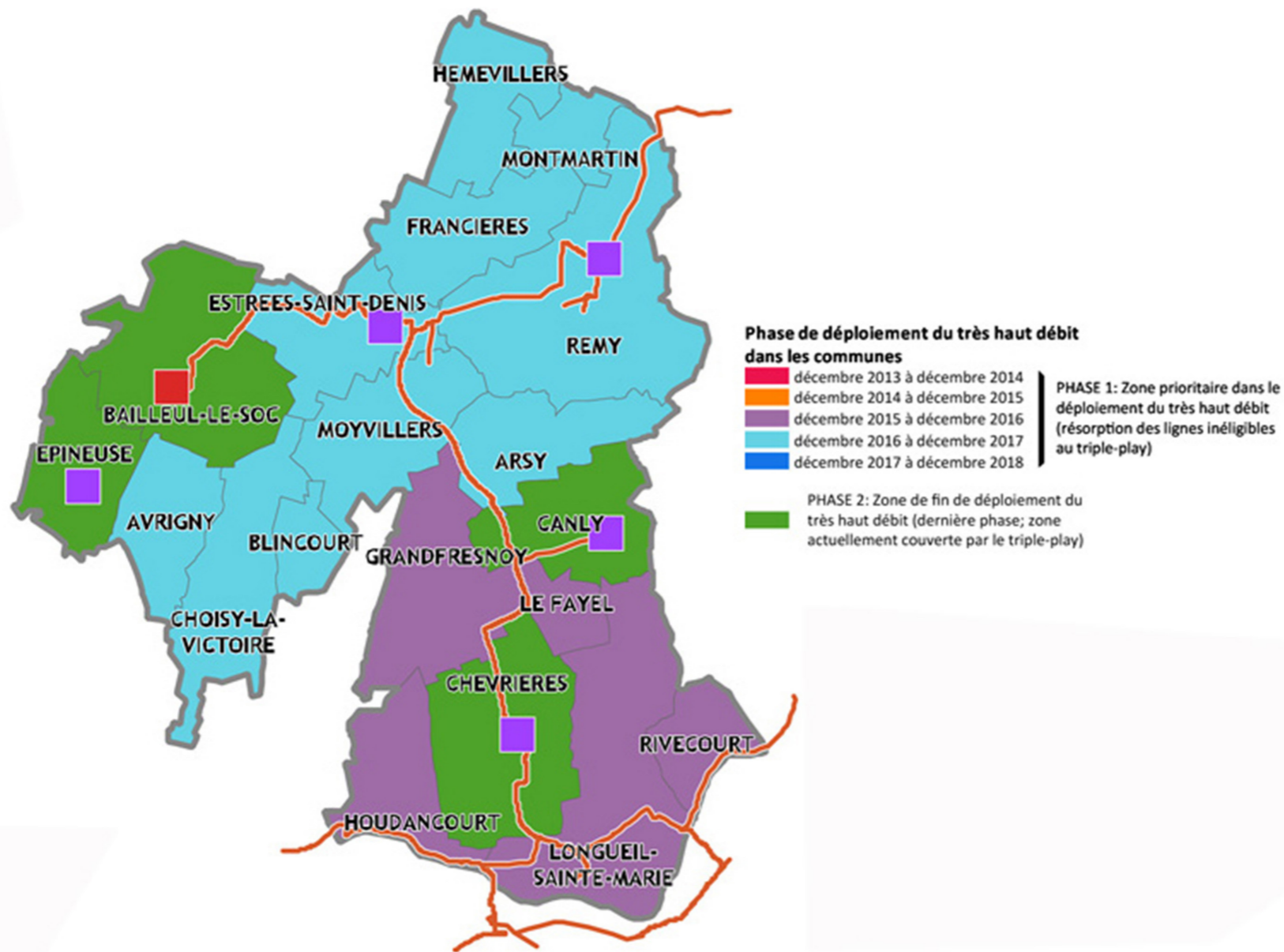
### LE DIAGNOSTIC NUMERIQUE :

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le code général des collectivités territoriales l'article L.1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. Il recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil Général de l'Oise est en charge depuis 2010 de l'élaboration de ce SDTAN achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

# IV - Accessibilité et réseaux

## ANNEE DE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES



**Phase de déploiement du très haut débit dans les communes**

- décembre 2013 à décembre 2014
- décembre 2014 à décembre 2015
- décembre 2015 à décembre 2016
- décembre 2016 à décembre 2017
- décembre 2017 à décembre 2018

PHASE 1: Zone prioritaire dans le déploiement du très haut débit (résorption des lignes inéligibles au triple-play)

■ PHASE 2: Zone de fin de déploiement du très haut débit (dernière phase; zone actuellement couverte par le triple-play)

**Infrastructures**

- NRA-ZO
- NRA
- Réseau départemental haut débit (Teloise) existant à mars 2013

**Limites administratives**

- Commune
- EPCI



Source : CG60/PAG/DDN, TELOISE, BD TOPO IGN  
Réalisation : CG60/PAG/DDN/BSIG  
Date : Novembre 2013



Estrées Saint Denis est à ce jour bien desservie par l'ADSL sachant qu'un répartiteur NRA (noeud de raccordement aux abonnés) est présent au coeur du secteur aggloméré. Le débit maximum estimé pour l'ADSL est de 20Mbps. La desserte actuelle en ADSL de la commune est donc bonne et permet pas aux habitants de prétendre à des abonnements internet «triple-play» avec à la fois téléphone, internet et télévision.

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un réseau d'initiative publique (RIP) haut débit, Teloise, dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et les services numériques, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau transite sur le territoire de la commune le long de la D36 et de la D597.

Dans le cadre du SDTAN, le Conseil Général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber to the home) dans l'Oise. Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera éten-

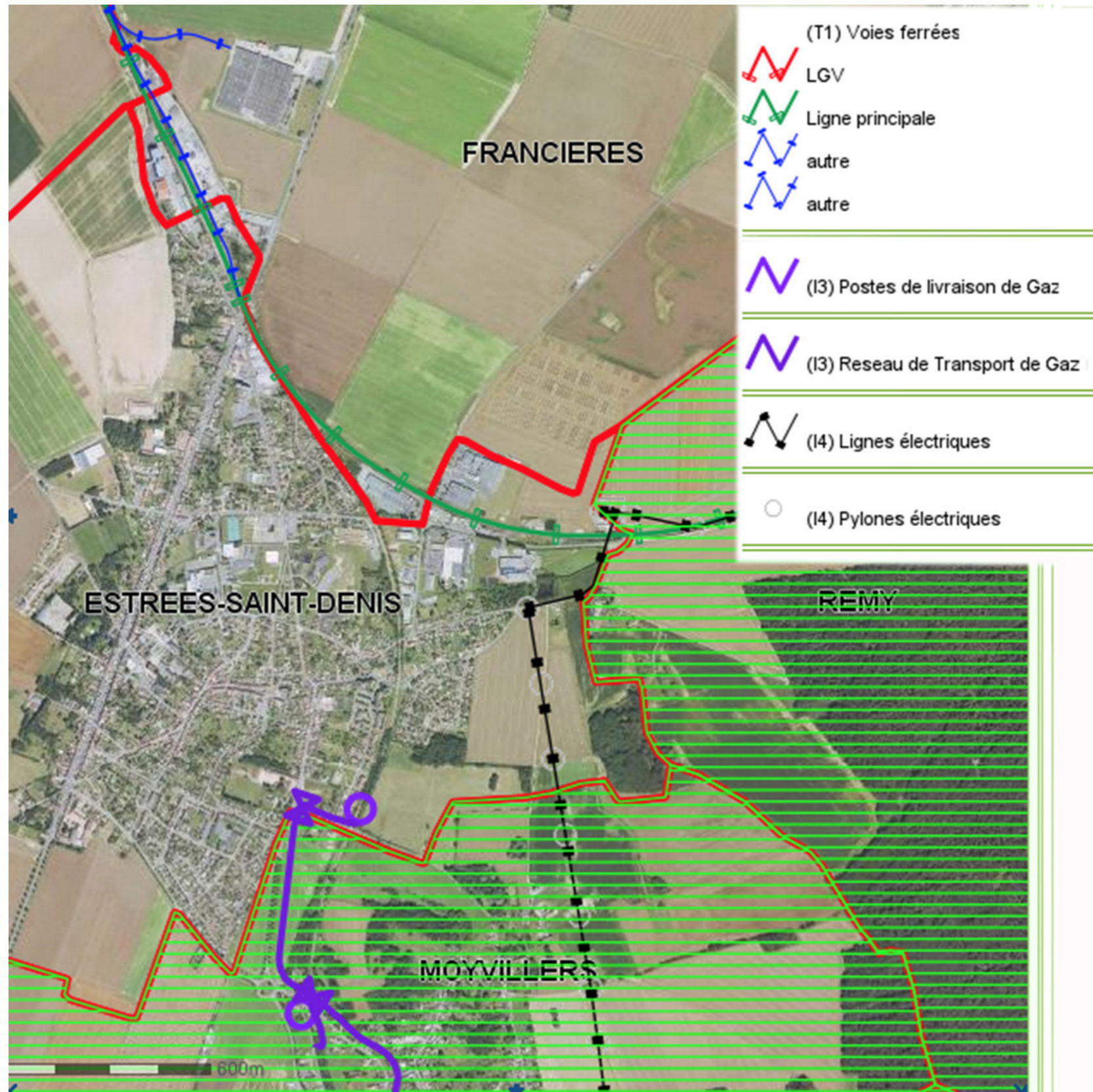
du par capillarité et pourra desservir l'intégralité du secteur aggloméré de la commune d'Estrées Saint Denis. Actuellement, le SDTAN propose une desserte très haut débit de la commune à la fin de sa première phase de mise en oeuvre (2016-2017).

La loi du 18 décembre 2009 introduit également au moyen de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques le principe d'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communication électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative. L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communication électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques.

En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers. Pour ce faire, le Conseil Général recommande de maintenir à jour la cartographie précise du réseau filaire et aérien cuivre et fibre optique, des différentes composantes de ces réseaux, des NRA, des chambres, fourreaux, poteaux, locaux techniques, répartiteurs, antennes et pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

## IV - Accessibilité et réseaux



Pour le Conseil Général, il s'agit de :

- favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être,
- intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie,
- prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie future, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil Général de l'Oise),
- dans le cadre de l'obligation du L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire.

La CCPE a adhéré au Syndicat Mixte pour le Très Haut Débit créé par le Conseil Général de l'Oise qui prévoit de raccorder le bourg en 2018.

### LES RÉSEAUX ET LEURS SERVITUDES :

**Le réseau électrique** est exploité par concession donnée à la SICAE Oise. Le poste de transformation avenue de Flandres a récemment fait l'objet d'un renforcement. Le bas de la rue Théophile Havy et la rue des Sablons peuvent nécessiter des travaux de renforcement.

Le réseau électrique a été enfoui avenue de Flandres. Rue des Sablons, le

renforcement devrait se faire en aérien en raison du surcoût induit par l'enfouissement.

Le territoire communal est concerné par une servitude (I4) liée à la présence de la ligne haute tension (Estrées - Grandfresnoy) au sud-est du territoire communal.

Certaines rues de la commune sont desservies en **gaz** de ville.

GRDF exploite le réseau de gaz. Le récent lotissement des Vergers n'a pas bénéficié d'une desserte en gaz en raison du faible nombre de raccordement lié au phasage de l'opération de construction. Sa poursuite vers le sud pourrait éventuellement permettre d'envisager un raccordement de ce dernier. Le sud du territoire communal est concerné par une servitude de type I3 liée à la présence d'une canalisation haute pression le long de la D597 et rue de l'Abbaye.

La voie ferrée Amiens-Compiègne engendre une servitude de type T1 relative aux voies ferrées. Elle implique notamment l'interdiction de procéder à l'édification de toute construction, autre qu'un mur de clôture, dans une distance de deux mètres d'un chemin de fer (art. 5 de la loi du 15 juillet 1845). Sont aussi réglementées les excavations, les dépôts de matériaux et instaurées des servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée (art.6 du décret-loi du 30 octobre 1935 et art. R.114-6 du code de la voirie routière). Ces servitudes de visibilité sont définies par un plan de dégagement établi par l'autorité gestionnaire de la voie publique. En cas d'aménagement envisagé de l'entrée de ville nord, le projet devra tenir compte du plan de dégagement aux abords du passage à niveau et de la D 1017 établi par le Conseil Général.



## IV - Accessibilité et réseaux



Plan du réseau d'eau potable

**Le réseau d'eau potable** est géré en régie par la commune. Le responsable de la distribution est la VEOLIA-SEAO. Il est de capacité suffisante et dessert l'ensemble du secteur aggloméré. L'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur. La teneur en nitrate est de 46,5mg/l, soit proche de la limite de qualité de 50mg/l. L'atrazine et la déséthyle atrazine sont détectées mais restent inférieur à la norme.

De diamètre 100mm ou plus, il permet à la commune de bénéficier d'une défense incendie aux normes. Une réserve incendie normalisée de 120m<sup>3</sup> est située derrière le Plomb Français.

Les entreprises du secteur d'activité sont équipées de réserves privées en sus du réseau communal aux normes.

La défense incendie ne pose pas de problème particulier.

Selon les secteurs à urbaniser envisagés, de nouveaux hydrants pourront être créés sur le réseau d'eau potable étendu.

Le réseau est alimenté par trois points de captage de l'eau potable situés, pour le premier, à l'intersection du Chemin de Clermont et de la D101, pour le second et le troisième chemin de Clermont au lieu dit «Vallée Gallande».

Le premier et le deuxième bénéficient de Déclarations d'Utilité Publique datant respectivement du 02/03/1995 et du 30/01/1987. Le troisième, plus récemment créé, va prochainement bénéficier d'une Déclaration d'Utilité Publique en cours de réalisation.

Les DUP des points de captage concernés instituent un périmètre immédiat, un périmètre rapproché et un périmètre éloigné propre à chaque point de captage (servitude AS1). Dans l'emprise de ces périmètres, le droit des sols est réglementé par la DUP. Ils sont à l'écart du secteur bâti.

La commune ne compte pas de monument historique classé ou inscrit.

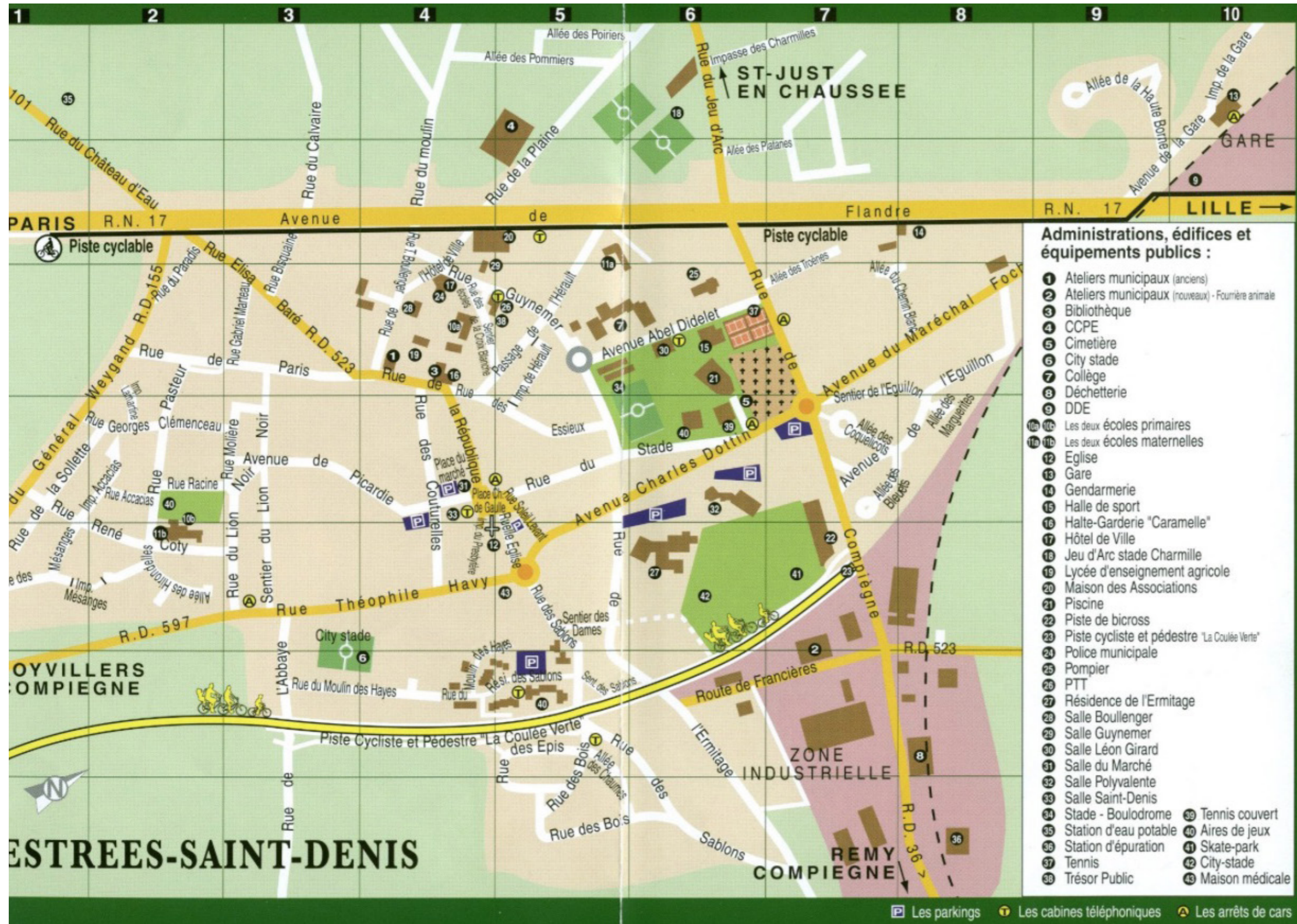
La commune bénéficie de l'**assainissement collectif**. Une nouvelle station d'épuration intercommunale est en cours de réalisation sur le territoire de la commune de Rémy. Sa capacité est de 13 000 équivalents/habitants pour l'ensemble des communes qui y seront raccordées (Estrées-Saint-Denis, Moyvillers, Rémy, Francières, Hémévillers, Montmartin, Rouvillers, Lachelle). Les rejets s'effectueraient dorénavant vers l'Oise et non plus vers la Payelle comme c'est le cas de l'actuelle station d'épuration à l'est du secteur aggloméré de la commune desservant Estrées Saint Denis et Moyvillers.

L'ensemble des constructions de la commune sont raccordées.

Les eaux pluviales sont gérées par un réseau de diamètre 600mm et trois réserves sont situées au niveau du pôle d'équipements scolaires, de sport et de loisirs. La commune souhaite reconverter le site de l'ancienne station d'épuration en bassin de traitement des eaux pluviales (bacs décanteur, déshuileur,..).

# V - Équipements et activités économiques

## 6.2 Les équipements :



## LES EQUIPEMENTS :

La commune d'Estrées Saint Denis est bien dotée en équipements.

D'un point de vue administratif, on trouve au centre du bourg : l'Hôtel de Ville, la perception, la Poste, ainsi que les anciens ateliers communaux situés à l'angle de la rue de la République et de la rue de l'Hôtel de Ville. Les nouveaux ateliers municipaux sont implantés dans la zone d'activité, Route de Francières.

Le long de la D1017 se trouve la gendarmerie avec les logements du personnel, le centre de secours avec logements du personnel (accès par la rue Abel Didelet), et le Siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées rue de la Plaine à l'ouest de la D1017. L'angle de la rue de la rue de l'Hôtel de ville et de l'avenue de Flandres reçoit la Maison des Associations dans un bâtiment ancien remarquable en brique et modénatures de pierre.

Une Résidence pour Personnes Âgées est implantée près de la salle polyvalente au lieu-dit «Le Boquet».

L'avenue de Flandres accueille le centre routier du Conseil Général.

En revanche, d'autres équipements ne sont pas implantés sur le chef-lieu de canton. Il s'agit en particulier la Maison de la Solidarité et des Familles du Conseil Général (qui assure cependant une permanence à Estrées-Saint-Denis), des services liés à l'emploi ou à la sécurité sociale à Compiègne. Le centre hospitalier le plus proche est celui de Compiègne.

Le cimetière se trouve rue de Compiègne au sein du pôle central d'équipement sportifs.

## V - Équipements et activités économiques



Hôtel de Ville le long de la rue de l'Hôtel de Ville



Salle polyvalente, avenue Charles Dottin



Piscine intercommunale, terrains de sport et collège Abel Didelet au cœur du pôle central d'équipements scolaires de sport et de loisirs.

En termes de culture, de sport et de loisirs, la commune dispose de nombreuses salles aux usages multiples et de nombreux terrains de sport de plein air. En termes de salles, on distingue la salle Boullenger au droit de l'Hôtel de Ville, la salle de réunion, la Salle Guynemer, celle du Marché, la salle Saint Denis et la salle polyvalente au lieu dit «Le Boquet» sur le secteur d'équipements scolaires de sport et de loisirs en coeur de trame urbaine. En revanche, la capacité d'accueil maximale des salles communales peut être limitée en cas de manifestation de grande ampleur.

La commune est dotée d'un véritable pôle sportif situé à proximité du collège Abel Didelet : courts de tennis, halle des sports, stade / jeux de boules, piscine communautaire de la Plaine d'Estrées.

Tous ces équipements permettent de répondre aux besoins en sport et loisirs des dyonisiens, tout comme le terrain de bi-cross et un des deux city stade situés au « Boquet » ainsi que les terrains de football à l'ouest de la D1017. La salle polyvalente est aménagée en salle de sport et accueille un stand de tir à l'arc. Ces équipements attirent des usagers des communes voisines. Les équipements sportifs sur la commune permettent également de répondre aux besoins sportifs dans le cadre scolaire (à proximité du collège).

L'enseignement est dispensé dans le cadre des écoles communales divisées en quatre groupes scolaires : une école maternelle et primaire au lieu-dit la Solette; une école maternelle à proximité du collège Abel Didelet situés à l'angle de l'avenue Abel Didelet et de la rue Guynemer, une école primaire rue des Ecoles, au droit de l'Hôtel de ville et un lycée privé agricole, Place de l'Hôtel de Ville.

L'accueil périscolaire et la cantine sont présents dans les deux groupes scolaires primaires. Ces écoles ont la particularité d'être bien connectées aux cheminements piétons existants, ce qui les rend facilement accessibles en modes doux.

La commune abrite le collège du canton situé Avenue Abel Didelet.

Ce dispositif scolaire permet de répondre aux besoins de la population dyonisienne et des populations des communes environnantes au moins jusqu'au collège inclus.

Il existe un équipement Halte Garderie «Caramelle» proposé par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Est envisagée la réalisation d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire, d'ici 4 à 5 ans, au regard de l'évolution probable des besoins.

# V - Équipements et activités économiques



## FONCTIONNEMENT URBAIN :

Estrées Saint Denis s'articule autour de 4 polarités assez distinctes :

- le linéaire de la rue de la République jusqu'à la place du Général de Gaulle qui correspond à l'ancien village et regroupe l'essentiel des commerces et services de proximité (polarité commerciale).
- la rue de l'Hôtel de Ville et la rue Guynemer rassemblent les principaux équipements administratifs (ou services publics) et une supérette (polarité administrative et scolaire).
- le linéaire de la D1017 (route des Flandres) accueillent plusieurs artisans et quelques commerces et services de proximité (polarité commerciale) ; c'est ici qu'est observé, sur ces dernières années, le plus de création d'activités commerciales et de services.
- les grands îlots au centre délimités par la rue de Compiègne, la rue de Guynemer, l'entrée de ville ouest et la coulée verte, recevant notamment le collège et de nombreux équipements publics (polarité scolaire, de sport et de loisirs).

Les liens entre ces 4 pôles mériteraient d'être développés de même qu'une liaison douce est-ouest au sud de la rue de Compiègne au sein du pôle scolaire, de sport et de loisirs permettrait de valoriser la présence de ces nombreux équipements, lieu de convergence entre les quartiers d'habitat récent à l'est et les quartiers d'habitat à venir à l'ouest.

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

Estrées-Saint-Denis est située sur un territoire encore rural, où l'agriculture est encore bien présente. Néanmoins, en tant que chef-lieu de canton, Estrées-Saint-Denis a développé une zone d'activités économiques et dispose d'une large gamme de commerces et services de proximité. On compte 115 activités, commerces ou services sur la communes. La zone d'activités «Fossé de l'Etang - Bois Chevallier» accueille principalement des petites

et moyennes industries. Elle n'a pas de spécialisation affirmée. Elle compte, aujourd'hui, une dizaine d'entreprises. Cette dernière étant située en limites nord de l'agglomération le long de la voie ferrée, les nuisances éventuellement engendrées vis-à-vis des secteurs habités sont assez limitées. Les périmètres induits par les installations classées recensées ne débordent pas sur des zones habitées. Son accès par la D36 est aisé. En revanche, depuis l'A1 et la N31, il faut nécessairement emprunter la D1017 impliquant la traversée d'une partie du bourg. Le carrefour D36/D1017 n'a pas fait l'objet d'aménagement spécifique si ce n'est un dispositif de feux tricolores. Cette zone est aujourd'hui en grande partie urbanisée. Son extension ne peut s'envisager qu'en concertation avec la commune voisine de Francières. L'avenir de ce secteur a été abordé à l'échelle intercommunale dans le cadre du SCOT et au regard des projets d'activité entre l'Oise et la RN31, il n'a pas été retenu de développer cette zone. En revanche est programmé le développement de la zone commerciale de Moyvillers pouvant conforter les commerces et évoluer vers des activités artisanales, bureaux, services,...

Le secteur industriel est complété par un secteur artisanal assez bien étoffé : chauffagiste-plombier, couvreur, menuisier-charpentier, maçon, garagiste, transporteur, etc..

Ces artisans sont le plus souvent implantés de manière diffuse dans les tissus urbanisés, et pour une bonne part le long de la D1017. En effet, l'avenue de Flandres et ses abords constituent un pôle important de commerces et services, puisqu'il y a été recensé une cinquantaine d'activités. Il s'agit principalement de petites structures de 0 à 5 salariés (commerce, cabinet immobilier, restaurant, ambulance, transporteur, etc.).

On recense environ 25 commerces et services sur le pôle de la rue de la République.

Il faut veiller au bon fonctionnement de leur activité et encourager la création de nouvelles, tout en limitant les nuisances ou risques éventuels pour les habitations voisines.

# V - Équipements et activités économiques

## 6.3 Diagnostic commercial :



Ancienne Entreprise Cabaret située face à la Poste et l'Hôtel de Ville, dont la mutation est à prendre en compte



Restaurant avenue de Flandres : terrasse et stationnement assurés sur la contre-allée



Boulangerie rue Elisa Baré bénéficiant de quelques places de stationnement en façade.



Maison médicale et parc de stationnement associé rue Théophile Havy.

### DIAGNOSTIC COMMERCIAL :

Les commerces et services sont exclusivement implantés le long de la D 1017 et rue de la République. Ces deux secteurs sont relativement spécialisé. L'avenue de Flandres accueille majoritairement des activités de type agence immobilière, banques, restaurant,... tandis que la rue de la République compte principalement des commerces de bouche et des services de proximité (boucherie, traiteur, bar/tabac, boulangerie,...).

Sur l'avenue de Flandres, le système de contres-allées de part et d'autre de la départementale permet un accès sécurisé aux commerces et services et confère une offre en stationnement importante. Limiter le nombre d'accès à ces contres-allées afin de les sécuriser nécessiterait d'indiquer par une signalétique adaptée les commerces concernés par la desserte en question. La supérette à proximité de la mairie comprend sa propre offre en stationnement qui bénéficie aussi aux équipements du pôle administratif.

Rue de la République et rue des Couturelles, le stationnement est organisé en parallèle des voies. Sous le régime de la «zone bleue», il bénéficie de ce fait uniquement aux commerces et services qui les bordent. Il est en nombre suffisant sachant qu'à l'ouest et l'est de la rue, il est complété de parcs de stationnement : celui des anciens ateliers municipaux, celui de la place du Marché et celui de l'église.

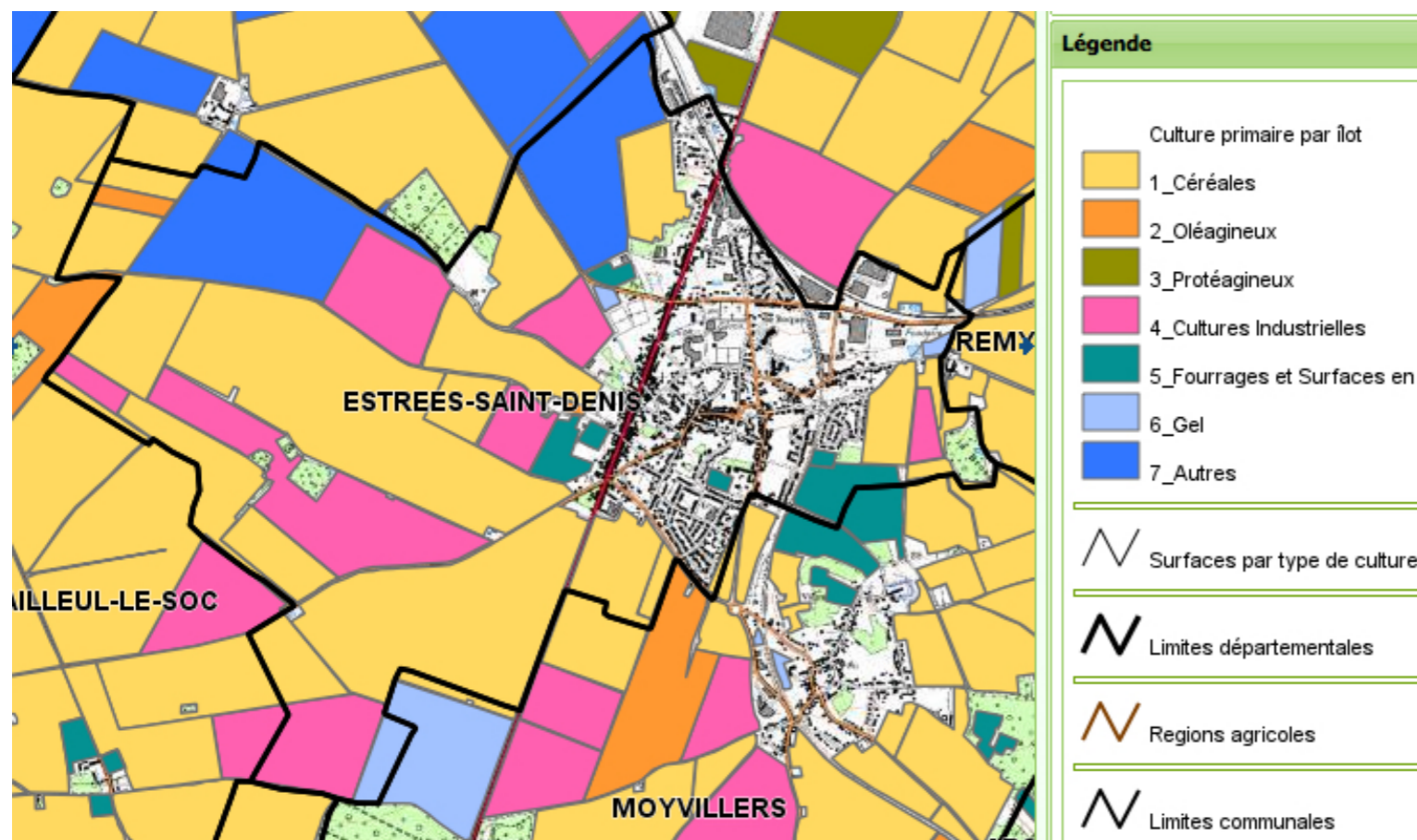
Les sens unique de circulation sur des distances importantes, sans bouclage annexe, comme rue des Couturelles ou rue Théophile Havy ne desservent pas les commerces mais ils permettent d'envisager au plus près l'offre de stationnement nécessaire au bon fonctionnement de ces activités.

La limite nord de la rue Théophile Havy accueille depuis peu la maison médicale à l'accès relativement difficile depuis les quartiers nord de la commune en raison d'un sens unique sud/nord de la voie. L'offre en stationnement en zone bleue est suffisante pour garantir une rotation des véhicules qui utilisent l'aire de stationnement qui l'accompagne.

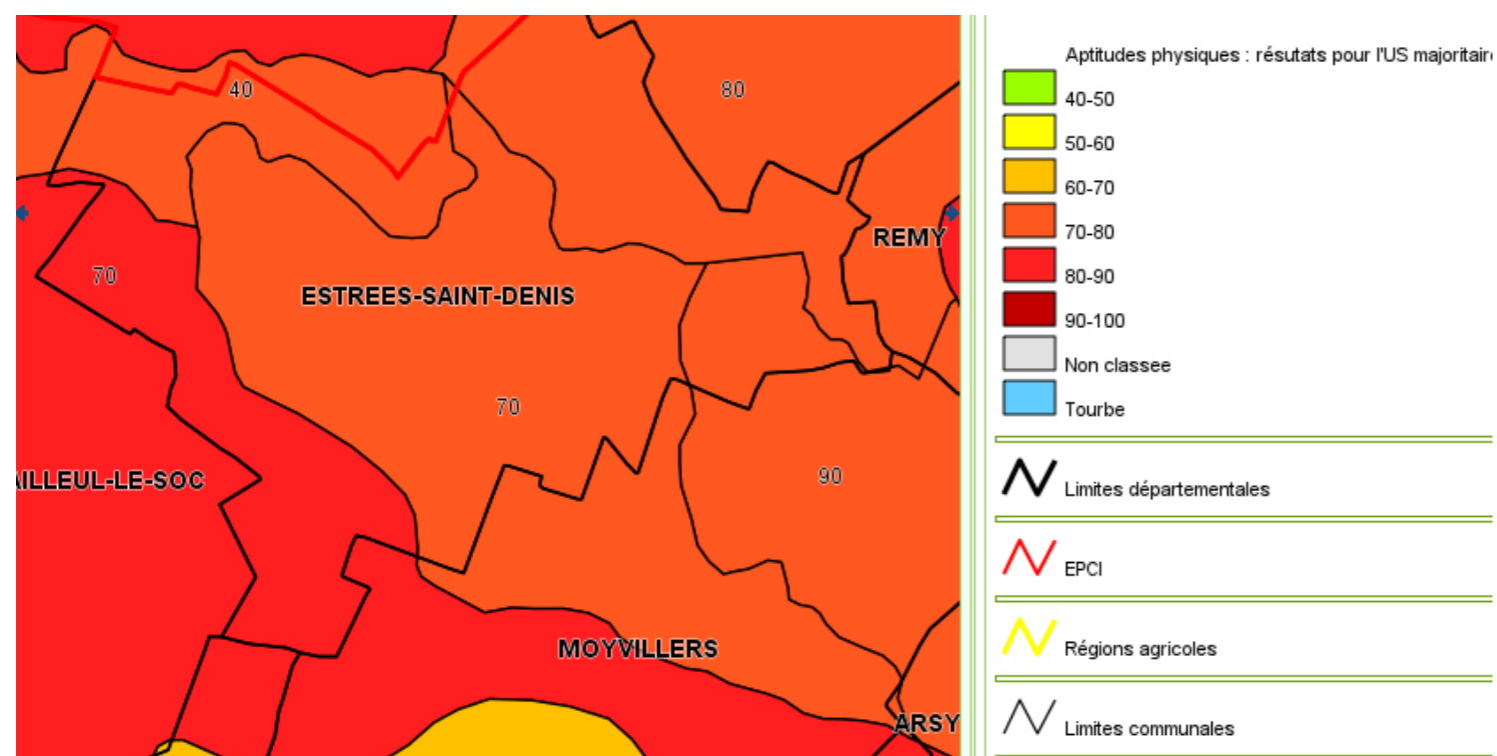
Le dépouillement du questionnaire transmis aux commerçants de la commune révèle qu'il n'y a pas de problème majeur soulevé à l'échelle communale. La clientèle est essentiellement locale.

# V - Équipements et activités économiques

## 6.4 Diagnostic agricole :



Répartition des cultures primaires par îlot selon le registre parcellaire graphique de 2009



Résultat de l'aptitude physique des sols à l'agriculture (note/100) obtenus suite à l'application d'un modèle sur des données pédologiques Source DDT60

### DIAGNOSTIC AGRICOLE :

Le PRAD de la Picardie (Plan Régional de l'Agriculture Durable) a été approuvé le 18 février 2013. La commune d'Estrées Saint Denis fait partie de la région agricole du Plateau Picard.

La surface totale de la commune est de 808 ha. Selon les données du Registre Parcellaire Graphique de 2009, la SAU (Surface Agricole Utilisée communale) était de 560 ha, soit 69% du territoire communal.

On compte aujourd'hui 3 exploitations agricoles et un centre équestre ayant leur siège social sur le territoire communal. L'activité de centre équestre se situe à l'ouest de l'avenue de Flandres et trois corps de ferme pratiquent la grande culture. Un est contigu au centre équestre, un autre se situe au sud de la rue Théophile Havy et un dernier se trouve au sud de l'avenue de Flandres, en limite de la trame urbaine. Outre la présence d'équidés, aucune d'entre elles ne pratiquent l'élevage. Chacun de ces sièges d'exploitation agricole dispose d'un potentiel d'extension in situ et d'un bon niveau d'accès aux terres cultivées. A été évoqué le possible déplacement du corps de ferme situé rue Théophile Havy, dans les 10 à 15 ans à venir.

En 2009, la culture majoritaire est celle des céréales qui représente 288,95 ha soit 52% de la SAU de 2009. La culture secondaire est celle des cultures industrielles (principalement la betterave sucrière) qui représente plus de 18% de la SAU. Les fourrages et surfaces en herbe ne représentent que 9 ha soit moins de 2% de la SAU.

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant de l'élevage et les habitations.

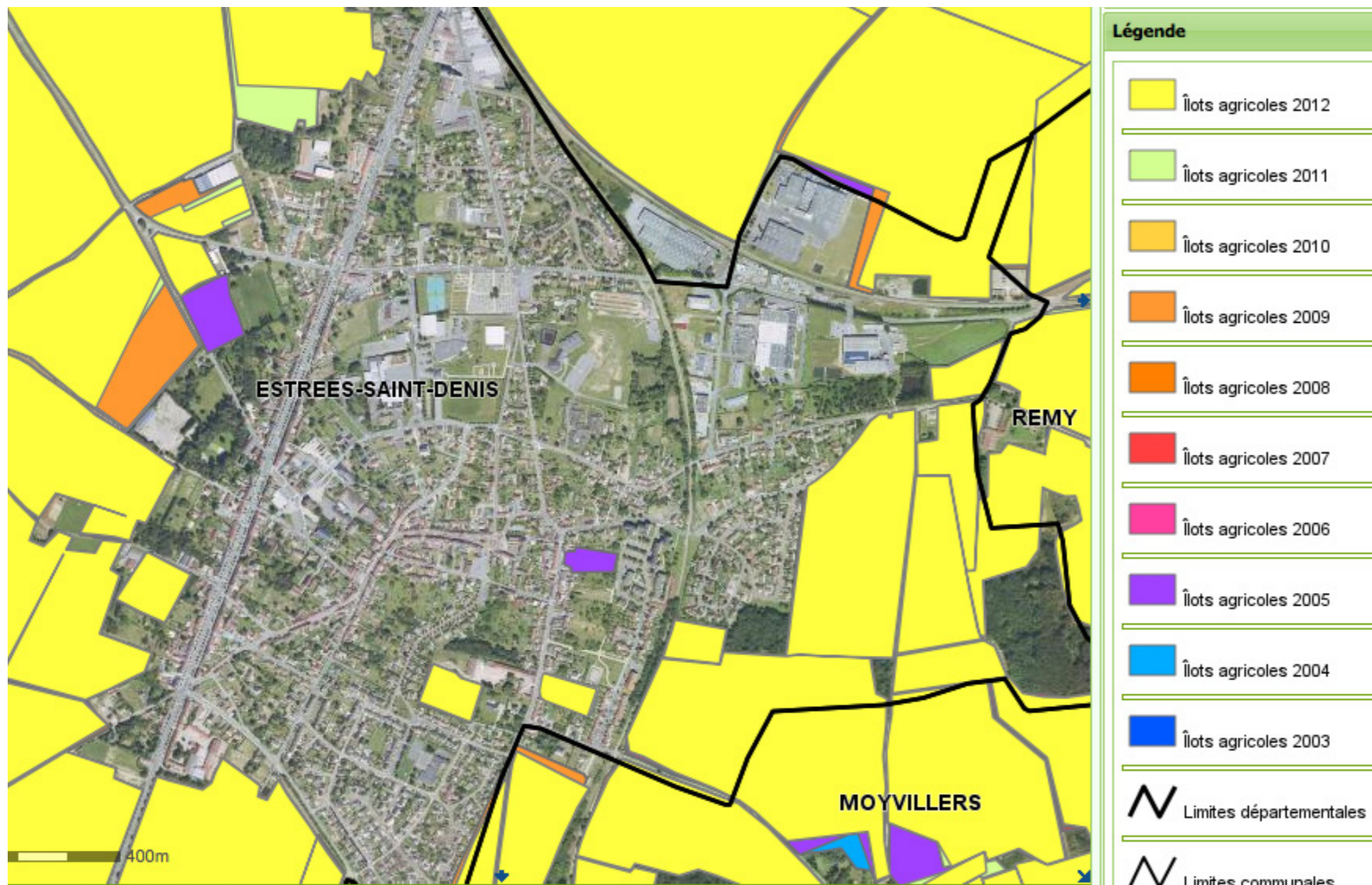
Il convient donc de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Les terres sont de bonne aptitude physique sur l'ensemble du territoire communal (entre 70 et 90/100). Elles le sont plus particulièrement au nord, sud-ouest est du territoire en point haut de celui-ci en raison des limons de plateau. Sur ce secteur les contraintes à l'agriculture sont mineures. A l'est, la présence de craie et de sables indifférenciés du Thanétien dégradent la qualité des terres de culture.

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement. Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Globalement les conditions de circulation et d'accès aux espaces agricoles sont satisfaisantes. Les exploitants demandent cependant de veiller à prendre en compte le gabarit et la capacité limitée de manœuvre des engins agricoles, lors des aménagements réalisés sur le réseau routier.

## V - Équipements et activités économiques



Les données ci-contre sont issues du Registre Parcelaire Graphique annuel de l'Oise.

Le RPG est le document de déclaration cartographique des surfaces rempli pour le versement des aides de la PAC par les agriculteurs dont le siège de leur exploitation est l'Oise. Ces données couvrent plus de 90% du département.

Les zones agricoles déclarées correspondent à des îlots. Un îlot est un ensemble de parcelles culturales contiguës, limitées par des éléments repérables et permanents, portant une ou plusieurs cultures et exploitées par un même agriculteur.

En 2003, les îlots agricoles représentaient 587 ha soit 72,3 % du territoire communal. En 2007, ce chiffre était de 589 ha et en 2012

il s'élevait à 585 ha soit 72% du territoire. La consommation agricole sur une petite dizaine d'année serait donc de 2 ha soit environ 2 000 m<sup>2</sup> par an.

Cette carte permet de distinguer les terres déclarées agricole pour chaque année. Les taches de couleur autre que jaunes correspondent donc à la consommation d'espace agricole.

Elle nécessite toutefois une étude approfondie de l'usage qui a été fait des terres qui ne seraient plus déclarées au titre de l'agriculture.

En 2005 n'ont plus été déclarées au titre de l'activité agricoles le terrain rue Théophile Havy qui compte aujourd'hui la Maison médicale pour une surface de 0,5 ha environ et le terrain rue de la Plaine qui accueille le terrain de football pour une superficie de 1,2 ha.

En 2009, n'ont plus été déclarés à la PAC le terrain faisant face à Saaten Union (0,5 ha), les arrières de terrains d'entreprises dans la zone d'activités (0,5 ha) et l'emprise du lotissement des Vergers (2,6 ha).

En 2011, n'a plus été déclarée à la PAC l'emprise qui accueille aujourd'hui l'acti-

tivité équestre à proximité du corps de ferme à l'ouest de l'Avenue de Flandres (1,2 ha) et des terrains à proximité de Saaten Union (0,2 ha).

Si l'on considère le semencier Saaten Union comme une activité liée à l'agriculture, ainsi que l'activité équestre, on estime à environ 2 ha la consommation

de terres agricoles liées à la diversification et au développement de l'activité agricole.

Ce sont 1,7 ha qui ont été consommés à destination d'équipements publics, 0,5 ha à destination d'activités économique autres qu'agricoles et 2,6 ha à destination de logements.

Ce sont donc près de 7 ha de terres de culture qui ont été consommées en 10 ans à destination de l'urbanisation (activités dont agricole, équipements, logements), soit 7 000m<sup>2</sup>/ an.

Le projet communal visera à s'appuyer sur ce constat pour fixer la consommation envisagée à l'horizon 2030.

# VI - Habitat (population et logement) et population active

## EVOLUTION DE LA POPULATION : DONNES GENERALES

### Par période intercensitaire (Population totale)

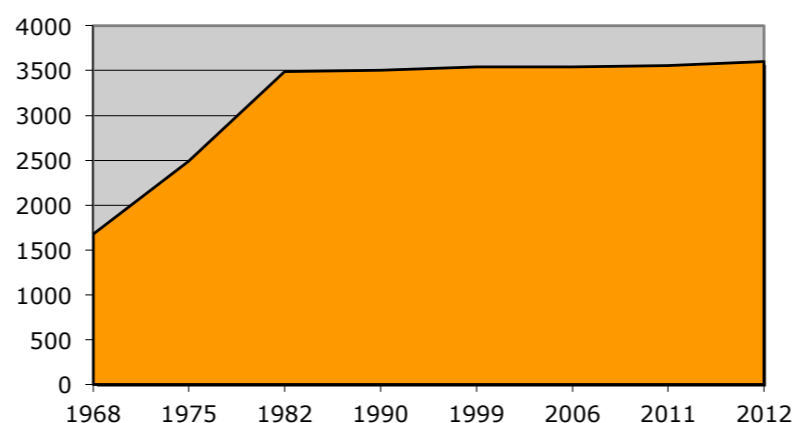
	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/75	1975	taux d'évol. annuel moyen 75/82	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/90	1990	taux d'évol. annuel moyen 90/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 99/09	2006	taux d'évol. annuel moyen 06/11	2011	taux d'évol. annuel moyen 11/12	2012
Estrées Saint Denis	1678	5,79%	2488	4,94%	3486	0,05%	3501	0,13%	3542	0,00%	3543	0,06%	3553	1,44%	3604
Territoire CCPE	10251	1,73%	11555	2,01%	13280	1,46%	14914	0,67%	15843	0,37%	16266	0,31%	16772	1,70%	17057
Département Oise	540988	1,64%	606320	1,26%	661781	1,16%	725603	0,61%	766441	0,48%	792975	0,16%	805642	0,58%	810300

### Sur plusieurs périodes intercensitaires

	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/11	2011
Estrées Saint Denis	1678	1,74%	3553
Territoire CCPE	10 251	1,14%	16772
Département Oise	539 996	0,92%	805642

	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 82/06	2006	taux d'évol. annuel moyen 99/11	2011	taux d'évol. annuel moyen 99/12	2012
Estrées Saint Denis	3486	0,09%	3542	0,07%	3543	0,03%	3553	0,13%	3604
Territoire CCPE	13280	1,04%	15843	0,86%	16266	0,47%	16772	0,57%	17057
Département Oise	661781	0,87%	766441	0,76%	792975	0,41%	805642	0,43%	810300

### Evolution de la population entre 1968 et 2012



### Objectif du POS approuvé en 2005 (rappel)

	1999	taux d'évol. annuel moyen 99/15	2015
Estrées Saint Denis	3541	0,76%	4000

### ANALYSE DE L'ÉVOLUTION :

La commune connaît une reprise de la croissance de sa population sur la période récente. Après une forte croissance entre 1968 et 1982 (exode rural), la commune a connu une quasi stagnation de sa population entre 1982 et 2011. L'évolution de la population communale est relativement stable et s'observe sur de longues périodes.

On compte 61 habitants supplémentaires sur les 6 dernières années, soit environ 10 habitants par an. La croissance de la population communale est plus faible que celles observées à l'échelle de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ou du département. Sur la période récente (2011-2012), elle est plus de deux fois supérieure à celle du département.

Après lissage des variations censitaires, on constate que la ville a connu une croissance globale importante (1,74%) comparée à la communauté de communes (1,14%) ou au département (0,92%).

La moyenne de la dernière période longue entre 1982 et 2012, avec une taux de croissance annuel moyen proche de 0,15%, place la commune très en deça des taux observés sur l'EPCI et le département. A l'échelle du département, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées présente des chiffres élevés de croissance de population signifiant qu'elle est particulièrement attractive. Et à l'échelle de la communauté de communes, le bourg principal d'Estrées Saint Denis présente des attraits résidentiels.

L'objectif de développement démographique du PLU approuvé en 2005 visait à atteindre 4000 habitants en 2015, soit un taux de croissance de 0,76% exprimant une volonté de reprise de la croissance au regard des deux périodes précédentes faibles.

Cet objectif n'a pas encore été atteint à l'horizon 2012 mais est sur le point de l'être en 2015 au regard des opérations de logements en cours d'achèvement sur le bourg.

Évolution de la population



# VI - Habitat (population et logement) et population active

## MOUVEMENT NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE OBSERVES (population totale)

### COMMUNE D'ESTREES SAINT DENIS

	évol. 75/82	Taux de variation annuel	évol. 82/90	Taux de variation annuel	évol. 90/99	Taux de variation annuel	évol. 99/07	Taux de variation annuel	évol. 07/12	Taux de variation annuel
Evolution de la population	998	4,90%	15	0,10%	41	0,10%	17	0,10%	45	0,30%
Mouvement naturel	265	1,30%	105	0,70%	205	0,50%	85	0,50%	45	0,30%
Solde migratoire	733	3,60%	-105	-0,70%	-164	-0,40%	-85	-0,50%	-15	-0,10%

### TERRITOIRE DE LA CCPE ET DEPARTEMENT DE L'OISE

	Territoire de la CCPE	Département de l'Oise	Territoire de la CCPE	Département de l'Oise	Territoire de la CCPE	Département de l'Oise	Territoire de la CCPE	Département de l'Oise
	1975-82		1982-1990		1990-1999		2007-2012	
Taux de variation annuel	2,00%	1,28%	1,50%	1,15%	0,70%	0,60%	0,80%	0,30%
dû au mouvement naturel	0,50%	0,68%	0,60%	0,69%	0,50%	0,64%	0,50%	0,60%
dû au solde migratoire	1,50%	0,60%	0,90%	0,46%	0,20%	-0,04%	0,30%	-0,30%

#### ÉLÉMENTS D'EXPLICATION :

Le mouvement naturel observé sur la commune entre 1975 et 2012 est relativement stable et proche des moyennes intercommunale et départementale (0,5% environ).

Le solde migratoire explique à lui seul les périodes de forte ou de faible croissance de la population. Il est négatif depuis 1982 mais n'a que peu d'influence sur le solde naturel, signifiant que la commune accueille par renouvellement de ses habitants de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants. Le solde migratoire négatif signifie qu'il y a plus de personnes qui quittent la commune que de personnes qui y emménagent. Il est moins faible sur la période récente (2007-2012) illustrant le résultat des récentes opérations de logements qui ont permis de maintenir le nombre d'habitants.

On peut s'attendre à ce que le mouvement naturel se stabilise autour de 0,5% faisant qu'un solde migratoire d'environ 0,25% serait nécessaire au maintien d'une croissance globale de près de 0,75%.

La commune connaît un net phénomène de desserrement des ménages, expliquant le besoin croissant en logement permettant de stabiliser la population.

Globalement le desserrement des ménages (2,5 personnes par ménage en 2012 contre 3 en 1990) s'opère sur la commune suivant la tendance du département (2,5 personnes par ménage). Il se traduit par des besoins en logements pour à minima maintenir le nombre d'habitants aujourd'hui constaté.

Le renouvellement des ménages dans le parc existant s'est déjà opéré : réoccupation de grands logements par des familles. Ce qui explique la stabilité du taux de natalité.

Le potentiel de la trame bâtie se limite donc aux divisions (20), aux changements de destinations, aux transformations de résidences secondaires et logements vacants (16) et à l'urbanisation de 50% des dents creuses (23) afin de tenir compte des rétentions foncières déjà observées sous le précédent PLU.

Le potentiel global de 60 logements au sein de la trame actuellement constituée de la commune peut donc être retenu. S'ajoutent à cela environ 80 logements résultant des opérations réalisées entre 2012 et 2015.

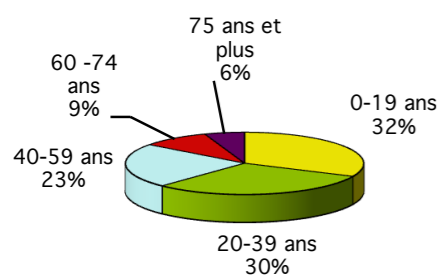
# VI - Habitat (population et logement) et population active

1990	
0-19 ans	1118
20-39 ans	1055
40-59 ans	810
60 -74 ans	327
75 ans et plus	190

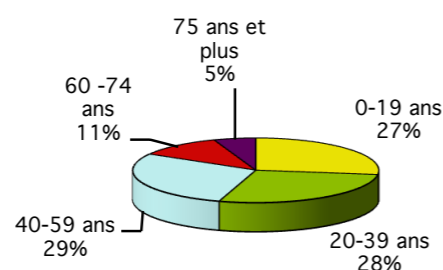
1999	
0-19 ans	962
20-39 ans	978
40-59 ans	1011
60 -74 ans	395
75 ans et plus	195

2012	
0-19 ans	942
20-44 ans	1060
45-59 ans	794
60 -74 ans	545
75 ans et plus	263

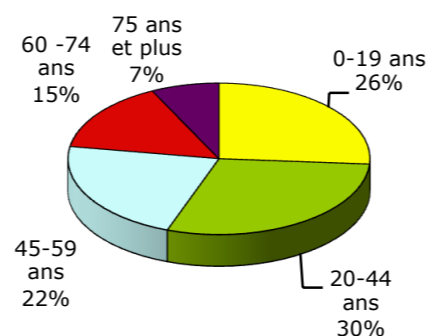
Commune d'Estrées St Denis en 1990



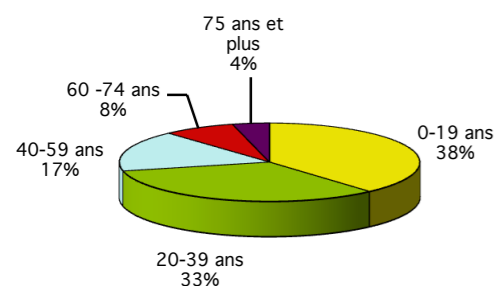
Commune d'Estrées St Denis 1999



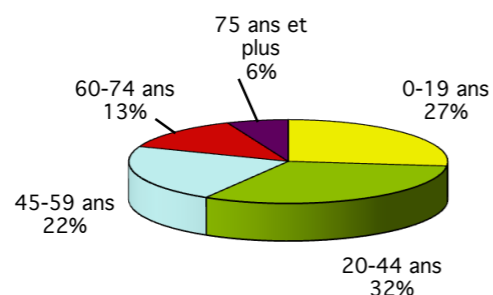
Commune d'Estrées St Denis en 2011



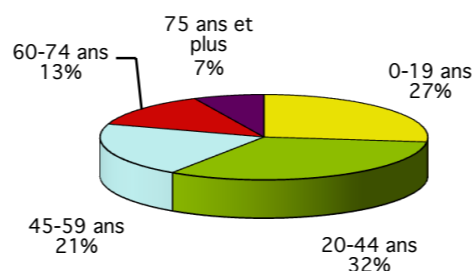
Commune d'Estrées St Denis en 1982



Territoire de la CCPE en 2011



Département de l'Oise en 2012



## LA RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE :

La population d'Estrées Saint Denis tend distinctement au vieillissement depuis 1982, puisque la part des moins de 20 ans a perdu 12 points sur cette période. En 2012, elle est inférieure à la moyenne départementale et à la moyenne communautaire, et s'est relativement stabilisée à près d'1 personne sur 4 comme depuis 1999.

Dans le même temps, la part des 60 ans et plus sur la commune est passée de 16% de la population en 1999 à 22% en 2012 (soit plus d'1 personne sur 5).

La commune se distingue légèrement de la CCPE et du département dans cette catégorie d'âge qui est respectivement de 2 points à 3 points inférieurs. On peut donc penser que les personnes arrivant à l'âge de la retraite et plus âgées tendent à rester sur la commune qui compte des services et commerces de pôle qui leur sont adaptés.

Ce qui nécessite de minimiser le potentiel de réoccupation des grands logements qui ne sont pas libérés pour des ménages plus jeunes organisés en famille (couple et enfant(s)). Les lotissements de la Solette (50 logements) et des Sablons (100 logements) ont déjà connu un renouvellement significatif de leurs habitants.

La part des 20-44 ans à Estrées Saint Denis est inférieure de 2 points aux moyennes départementale et communautaire mais les moins de 44 ans représentent tout de même plus d'1 habitant sur 2 sur la commune. A noter que la part des 45-59 ans en 2012 est d'un point supérieure à la moyenne départementale mais identique à la moyenne communautaire.

Le glissement vers des tranches d'âge plus élevées du profil des nouveaux ménages arrivés sur la commune dans les années 1970 s'est déjà opéré et outre la période récente, la commune n'avait pas connu d'important apport de population depuis.

En 2012, la commune connaît un taux limité de renouvellement des occupants de ses logements : seul 6% des ménages habitaient dans une autre commune 1 an auparavant et plus de 1 ménage sur 2 (59%) occupait leur logement depuis au moins 10 ans.

Le parc de logement ne favorise donc pas le renouvellement des ménages et devrait être orienté vers des typologies de logements plus adaptés aux parcours résidentiels, notamment des jeunes en décohabitation, favorisant ainsi une meilleure répartition des tranches d'âge.

Tranches d'âge

# VI - Habitat (population et logement) et population active

## LE PARC DE LOGEMENTS

	Total parc-logements	Résidence principale	Résidence secondaire	Logements vacants
1975	854	747	26	81
1982	1137	1049	34	54
évol. 82/90	1,06%	1,24%	-4,77%	0,46%
1990	1 237	1 158	23	56
évol. 90/99	1,03%	1,23%	-3,30%	-2,16%
1999	1 356	1 293	17	46
évol. 99/06	0,64%	0,81%	-2,74%	-3,44%
2006	1 418	1 368	14	36
évol. 06/12	1,51%	1,23%	7,14%	8,13%
2012	1 549	1 470	21	57

Type de logements en 1999 et 2012			
99	Maison individuelle - Ferme	1100	81,1%
12	Maison individuelle - Ferme	1216	78,5%
99	Logements collectifs	256	18,9%
12	Logements collectifs	306	19,8%

Statut d'occupation	En 1990	En 1999	En 2012	ancien neté
Commune d'Estrees Saint Denis				
Propriétaire	768 66,3%	817 63,2%	919 62,5%	22
Locataire	351 30,3%	439 34,0%	523 35,6%	11
dont HLM	352 30,4%	292 22,6%	315 21,4%	14
Logé gratuit	39 3,4%	37 2,9%	28 1,9%	10
Total	1158	1293	1470	
Territoire de la CCPE				
Propriétaire	3552 77,0%	4253 76,4%	4931 75,1%	20
Locataire	845 18,3%	1112 20,0%	1508 23,0%	8
dont HLM		379 6,8%	457 7,0%	13
Logé gratuit	214 4,6%	203 3,6%	126 1,9%	15
Total	4611	5568	6565	

### LE PARC DE LOGEMENTS :

Le parc de logements augmente de façon relativement régulière depuis 1975. L'augmentation la plus forte est observée sur les 6 dernières années entre 2006 et 2012. Sur cette période, le nombre de résidences principales a augmenté de 102 unités principalement par la réalisation de nouveaux logements. La période d'augmentation du parc de logement la plus faible s'observe entre 1999 et 2006.

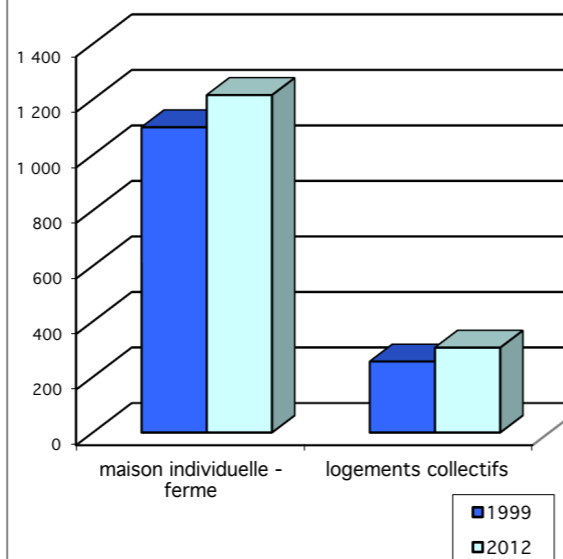
En 1982, les résidences secondaires et les logements vacants représentaient 8% du parc de logements. Ils représentent en 2012 5% du parc. On a donc puisé dans ce stock pour la création de résidences principales nécessaires au desserrement de la population et l'accueil de nouveaux ménages. La taille moyenne des ménages diminue : 2,5 habitants en 2012 contre 3 en 1990.

La maison individuelle est le type de logements majoritaire sur la commune avec une part proche de 80% en 2012. Sur la période 1999-2012, elle a tendance à diminuer au profit des logements collectifs.

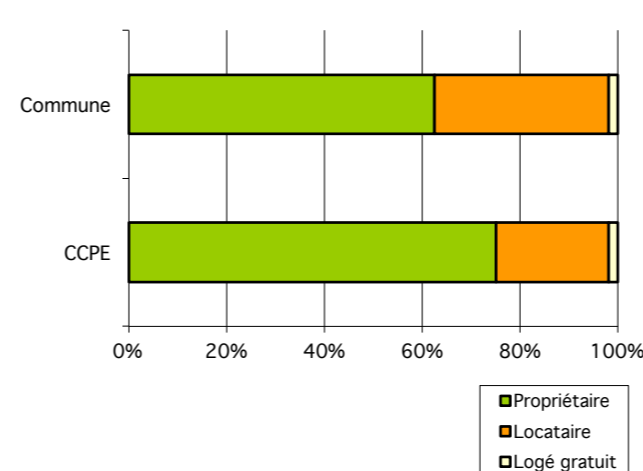
L'offre locative est relativement importante sur la commune et tend à légèrement s'accroître depuis 1990 puisqu'elle représente environ 36% des résidences principales en 2012 contre 30% en 1990 et 23% en moyenne communautaire (2012). La part des logements locatifs aidés dans le parc de logements locatifs a tendance à baisser passant de 30% en 1990 à 21% en 2012. A noter toutefois, la réalisation de 72 logements locatifs aidés entre 2012 et 2015.

Estrées Saint Denis accueille une part importante des logements locatifs aidés ou non à l'échelle de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées. Il s'agit à 60% de logements en locatif aidé, ce qui représente une part significative de l'offre locative globale. Elle contribue pour partie au renouvellement des habitants puisque l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 11 ans, soit de près de 2 fois inférieure à celle des propriétaires. Le renouvellement des habitants est nécessaire au bon fonctionnement des équipements communaux.

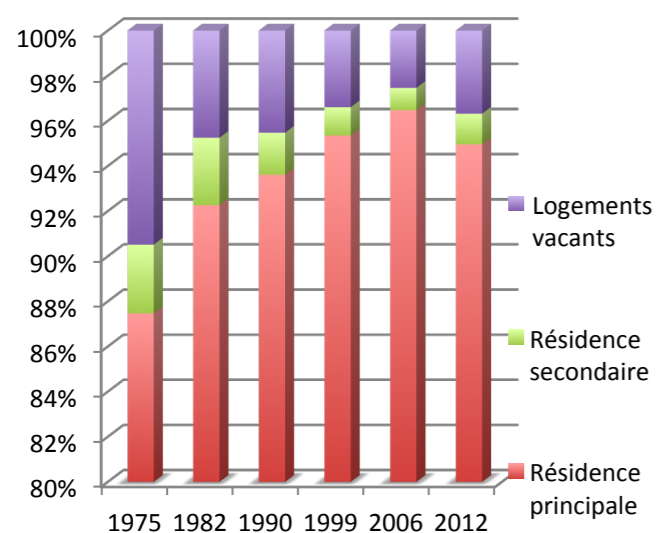
Type de logements des résidences principales



Statut d'occupation des résidences principales en 2012



Evolution de la composition du parc de logements



# VI - Habitat (population et logement) et population active

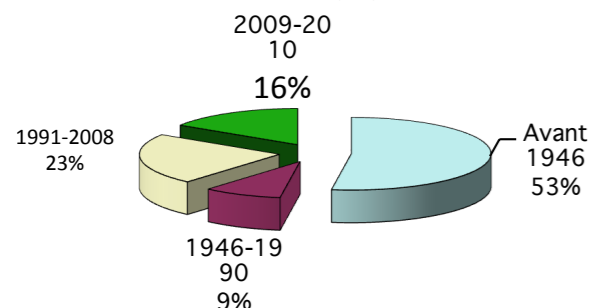
## CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

Date de réalisation des résidences principales en 2010	
Avant 1946	115
1946-1990	20
1991-2008	50
2009-2010	35

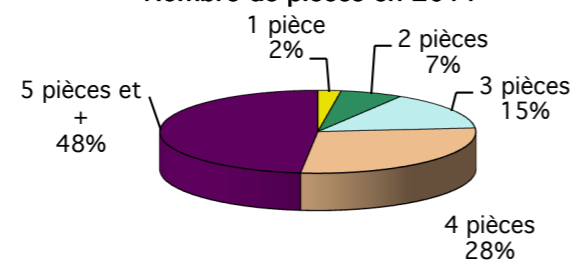
	Nombre de pièces des logements	
	1999	2011
1 pièce	31 2,4%	34 2,4%
2 pièces	110 8,5%	92 6,4%
3 pièces	228 17,6%	213 14,8%
4 pièces	376 29,1%	404 28,1%
5 pièces et +	548 42,4%	693 48,3%

Population des ménages en 1999		
1 personne	264	20%
2 personnes	386	30%
3 personnes	264	20%
4 personnes	225	17%
5 personnes	117	9%
6 personnes et +	37	3%

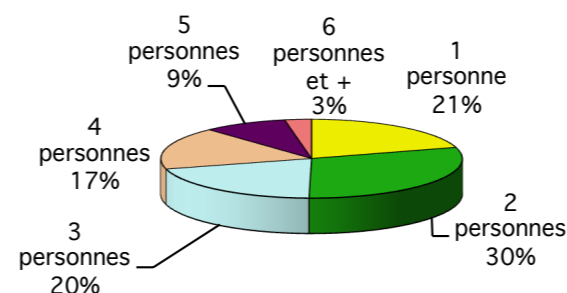
Epoque d'achèvement des logements en 2010



Nombre de pièces en 2011



Taille des ménages en 1999



Il convient de s'interroger sur la consommation énergétique de ces logements au regard notamment des objectifs du développement durable et sur l'évolution de l'aspect extérieur de ces constructions qui participent au patrimoine architectural de la commune.

Les logements comptent un nombre de pièces important avec près de 80% des résidences principales comptant 4 pièces et plus en 2011. Ce chiffre était en deçà de 5 points en 1999. Une grande majorité des logements produits sur la période correspond donc à des grands logements. Cette offre en logements est à rapprocher d'une part de la taille des ménages, d'autre part du contexte du marché de l'immobilier. Ainsi, en 1999, la moitié des ménages ne comptait qu'une ou deux personnes tandis que les ménages de 5 personnes et plus représentaient 12% de la population.

### CARACTÉRISTIQUES DU PARC :

Le parc de logements est ancien puisque plus de 1 logement sur 2 a été réalisé avant 1946 et seulement 9 % du parc entre 1946 et 1990. Une reprise de la construction est notable depuis 1990 et particulièrement sur la période récente avec 35 constructions sur 2009 et 2010, soit une moyenne de près de 18 logements /an.

La part importante du bâti ancien préjuge d'une certaine qualité architecturale du tissu bâti du village souvent implanté à l'alignement des voies ou sur les limites parcellaires avec la brique en matériau dominant. Le niveau de confort est satisfaisant, puisque seul 2% des résidences principales ne comptent ni douche, ni baignoire. Près des 2/3 des logements bénéficie d'un chauffage central individuel et 20% compte un chauffage individuel «tout électrique».

En 2011, les ménages d'une ou deux personnes représentaient 58% des ménages, sans compter les familles monoparentales avec un enfant. On peut donc constater une tendance à la sous-occupation des grands logements recensés sur la commune et entre 1999 et 2011, la réalisation majoritairement de 5 pièces et plus amenant en 2011 à une perte de la part des logements de 2 ou 3 pièces. La mise sur le marché des grands logements permet de répondre aisément aux besoins, au regard du stock important qu'ils constituent.

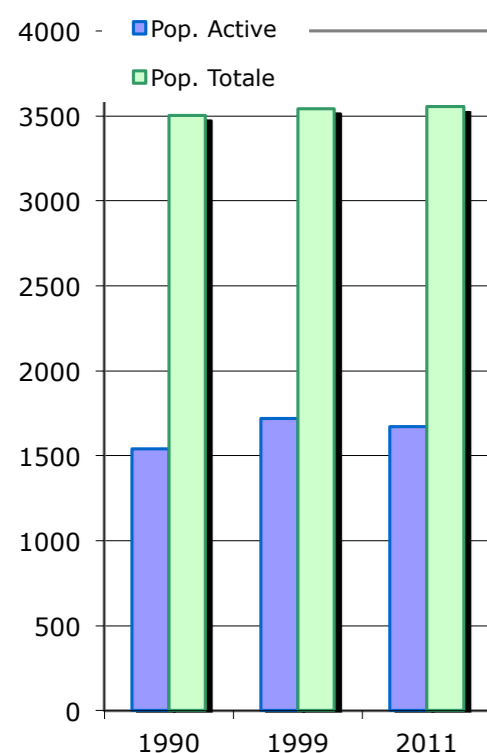
Des actions mériteraient d'être portées vers la création de logements plus petits (1 à 3 pièces) plus en mesure de répondre aux besoins des jeunes en décohabitation face à un marché de l'immobilier où les prix sont de plus en plus élevés, voire des personnes âgées souhaitant rester sur la commune à la recherche d'un logement plus adapté (de plain pied, petite surface et petit jardin, moins consommateur d'énergie,...)

# VI - Habitat (population et logement) et population active

## LA POPULATION ACTIVE

	Commune		Oise	
	Pop. active	Taux d'activité global	Taux d'activité 20-59 ans (15-64 ans)	Taux d'activité 20-59 ans (15-64 ans)
2011	1673	47,09%	72,3%	73,30%
1999	1719	48,53%	83,30%	82,50%
1990	1539	43,96%	78,90%	80,00%

	Pop. active ayant un emploi	Nombre de chômeurs	Taux de chômage Commune	Taux de chômage Oise
2011	1509	164	9,8%	12,50%
1999	1559	160	9,3%	12,41%
1990	1397	142	9,23%	9,72%



Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011		
Agriculteurs	4	0,3%
Artisans, com., chefs d'entr.	51	3,3%
Cadres, prof.intel.sup.	236	15,4%
Professions intermédiaires	375	24,5%
Employés	345	22,6%
Ouvrier	518	33,9%

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2011		
<b>Salariés</b>	<b>1404</b>	<b>93%</b>
Titulaires fonc. pub.ou CDI	1232	81%
CDD	88	6%
Intérim	50	3%
Emplois aidés	5	0%
Apprentissage - Stage	29	2%
<b>Non salariés</b>	<b>113</b>	<b>7%</b>
Indépendants	62	4%
Employeurs	49	3%
Aides familiaux	2	0%

Niveau de diplôme des 15 ans et plus en 2011	% Estrées St Denis	% Oise
aucun diplôme	22,0%	20,6%
CEP	14,7%	10,4%
BEPC	5,5%	6,1%
CAP ou BEP	28,6%	25,6%
BAC	13,9%	15,8%
BAC + 2	9,7%	11,8%
> BAC + 2	5,6%	9,7%

## LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE :

La population active sur 2011 ne compte que la population de 15 à 64 ans et ne peut donc pas être comparée à celles de 1999 et 1990, d'autant qu'on constate une baisse de la population active sur la dernière période alors que la population augmente.

Il en est de même du taux d'activité global qui a perdu plus d'un point par rapport à 1999.

On peut noter que les actifs représentent moins de 50% de la population.

Ce qui peut s'expliquer par le nombre relativement élevé de retraités qui représentent plus de 10% des 15-64 ans et d'étudiants qui constituent près de 9% de cette tranche d'âge. Le taux d'activité des 15-64 ans sur la commune est d'un point inférieur à celui de l'Oise tandis que le taux de chômage est de près de 3 points inférieur. Ce taux est en légère augmentation sur la commune mais reste relativement stable : compris entre 9 et 10%.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont celles des ouvriers et des employés qui représentent plus de 55% des actifs ayant un emploi. Les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent entre 3 et 4% des actifs.

La part de 81% des actifs ayant un emploi en tant que titulaire de la fonction publique ou d'un CDI tandis que les emplois aidés, intérim, stage, ne représentent que 5,5% des statuts d'emploi des 15 ans ou plus en 2011 et les non salariés 7,5%, indique une certaine stabilité de l'emploi.

Les plus de 15 ans ne détenant aucun diplôme représentent 22% de cette population en 2011. Les plus de 15 ans titulaire d'un CAP ou BEP sont en part supérieure de 3 points à la moyenne observée sur le département. Ceux détenant le BAC sont en part inférieure de près de 2 points à la moyenne départementale. Les niveaux de diplôme supérieur à BAC +2 représentent une part de près de 6% contre 10% à l'échelle du département.

## VI - Habitat (population et logement) et population active

SORTIE DES ACTIFS				
Lieu de travail	En 2011		En 1999	
	Nombre d'actifs	% sur total des actifs	Nombre d'actifs	% sur total des actifs
CCPE	696	46,12%	-	
<i>dont Estrées S.D.</i>	459	30,42%	531	34,06%
ARC	397	26,31%	350	22,45%
<i>dont Compiègne</i>	277	18,36%	250	16,04%
Région Parisien.	120	7,95%	145	9,30%
<i>dont Paris</i>	40	2,65%	47	3,01%

ENTREE DES ACTIFS EN 1999				
Lieu de travail	En 2011		En 1999	
	Nombre d'actifs	% sur total des actifs	Nombre d'actifs	% sur total des actifs
Estrées St Denis	459	30,42%	531	34,06%
Compiègne	124	8,22%	130	8,34%
Margny les C.	40	2,65%	25	1,60%
Laneuvilleroy	36	2,39%	19	1,22%
Rémy	32	2,12%	26	1,67%
Bailleul le Soc	28	1,86%	22	1,41%

	Actifs travaillant dans la commune	% sur total actifs ayant un emploi
2011	459	30%
1999	531	34%
1990	551	39%

### LIEUX D'EMPLOI DES ACTIFS :

Le nombre d'actifs travaillant dans la commune est en baisse depuis 1999 avec 72 actifs de moins en 2011 depuis cette date. La part des actifs travaillant dans la commune a perdu près de 10 points. Ils représentent en 2011, 30% des actifs ayant un emploi, faisant que près d'1 actif 3 habite et travaille à Estrées Saint Denis.

La zone d'emploi comptait en 2011, 1574 emplois offerts, soit un indicateur de concentration d'emploi de 103,8 (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone). Il y a donc plus d'emplois que d'actifs recensés dans la zone. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2006. On compte 73 emplois supplémentaires et une perte de 72 actifs ayant un emploi. En conséquence, la création d'emplois entre 2006 et 2011 n'a que peu profité aux habitants de la zone d'emploi.

Le principal pôle d'emplois pour les actifs de la commune était en 2011, le territoire de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées qui accueillait plus de 45% des actifs du bourg. La commune d'Estrées constitue le principal pôle d'emploi de ses actifs. L'Agglomération de la Région de Compiègne

accueille plus de 25% des actifs d'Estrées Saint Denis et la ville de Compiègne près de 20% d'entre eux. La région parisienne n'attire qu'environ 8% des actifs du bourg. La part de la région parisienne dans les lieux d'emploi des actifs du bourg est en baisse de plus d'1 point entre 1999 et 2011. La part de l'ARC est en hausse de plus de 4 points.

Les actifs se rendant à Estrées Saint Denis pour l'accès à l'emploi proviennent, après ceux qui habitent le bourg même, de Compiègne (124 emplois occupés par des Compiégnois). Les communes voisines comme Rémy, Laneuvilleroy et Bailleul le Soc ont des actifs qui occupent une petite centaine d'emplois sur Estrées Saint Denis

Les déplacements pour l'emploi sont donc importants localement ainsi qu'avec Compiègne et sa région, soit des déplacements plus particulièrement orientés vers l'Ouest et la RN31. Localement, le nombre d'emplois locaux étant important, le développement de modes de déplacements doux pour se rendre sur les principaux sites d'emploi de la zone d'emploi serait intéressant à étudier.

# VII - Bilan et enjeux (à l'échelle du territoire et du secteur aggloméré)

## SYNTHESE DES ENJEUX SOULEVES

Thème abordé	CONSTAT ET ENJEUX SOULEVES
POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'habitants sur la commune a augmenté de plus de 1000 habitants sur les 40 dernières années, passant de 2488 en 1975 à 3553 habitants en 2011, notamment en raison d'un solde migratoire largement positif jusqu'en 1982, devenu négatif depuis. La population de la CCPE ou du département a augmenté, sur la période 1982-2011, de manière plus soutenue. Il <b>convient de se positionner dans ce contexte de croissance à l'échelle départementale et intercommunale</b>, ne se traduisant pas forcément à l'échelle de la commune, au regard des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en proposant des projets adaptés aux besoins et en tenant compte des caractéristiques de la commune, notamment au regard du seuil de rentabilité des équipements.</li> <li>- La population d'Estrées Saint Denis se caractérise par un <b>vieillessement notable sur les 30 dernières années</b>, puisque la part des moins de 20 ans a perdu 12 points sur cette période. La part significative des 60 ans et plus (1 habitant sur 5) pose question quant à la stratégie résidentielle qu'adopteront ces habitants à l'horizon 2030. En outre, il convient de privilégier la réalisation d'opérations de logements étalées dans le temps au lieu d'une opération sur une période courte (effet "lotissement") impactant directement les besoins en équipements. <b>Se pose donc, à l'horizon 2030, la question d'un meilleur équilibre des tranches d'âge</b>, notamment en agissant sur l'offre en logements.</li> <li>- Le projet communal vise à <b>déterminer un rythme de croissance pour les 15 ans à venir</b> compatible avec le SCOT, répondant à la volonté communale d'accueillir de nouveaux habitants au regard des atouts de commune qui la rendent attractive pour les ménages à la recherche d'un logement dans une "ville à la campagne", proche du pôle d'emploi de Compiègne, compatible avec la volonté de maintenir une répartition équilibrée des tranches d'âge, tout en tenant compte des tendances en cours et des besoins actuels et futurs sur le secteur.</li> </ul>
HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs du PLU approuvé en 2005 sont globalement atteints en termes d'habitants fin 2015, mais pas en nombre de logements puisque certains des secteurs proposés à l'urbanisation n'ont été que partiellement consommés (secteur ouest notamment). Le stock de logements vacants et de résidences secondaires qui représente 5% du parc de logements n'offre plus de possibilités significatives de création de résidences principales. Il convient de <b>s'interroger sur la confirmation ou non des secteurs d'urbanisation future identifiés au PLU non encore consommés (zone 1AUha, 1AUhb, 2AUha et 2AUhb), sur la délimitation de nouveaux secteurs, et sur la densité du bâti envisagée qui est actuellement estimée à 9,5 logements par hectare en moyenne.</b></li> <li>- Suivant le scénario envisagé de croissance de la population, il convient de le <b>traduire en termes de logements à réaliser en tenant compte du potentiel estimé à une soixantaine de logements dans le bâti déjà existant</b> (réoccupation, transformation, division), de la configuration de la trame urbaine faisant que quelques terrains sont encore urbanisables, et de l'intérêt à ne pas déséquilibrer le fonctionnement urbain de la commune où les polarités restent accessibles.</li> <li>- Le <b>parc de logements est essentiellement composé de grands logements</b> (4 logements sur 5 ont 4 pièces et plus) alors que les logements de petite ou moyenne taille répondent plus spécifiquement aux besoins des ménages composés de 1 à 2 personnes (la moitié des ménages en 1999), notamment pour les jeunes en décohabitation désirant rester sur la commune et les personnes âgées à la recherche d'un logement plus accessible en centre-ville. Des logements de taille moyenne sur des terrains aux superficies réduites peuvent également répondre à des primo-accédants à la propriété ou aux attentes de ménages souhaitant rester sur la commune mais dans un logement plus adapté. L'offre locative est importante mais à 80% privée et peut fortement diminuer dans l'hypothèse de la mise en vente de ces logements. Toutefois des projets de réalisation de logements locatifs publics sont en cours d'achèvement. Il convient donc de <b>s'interroger sur l'adéquation entre offre et demande en logements suivant les populations visées.</b></li> </ul>
FONCTIONNEMENT - EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune dispose d'une gamme d'équipements et services de proximité importante répondant aux besoins des habitants. Ils se répartissent en deux polarités distinctes, sans liaisonnement évident entre elles. Il convient de ne pas empêcher toute évolution nécessaire de celles-ci en lien avec le développement de la commune. Est posée la <b>question de l'évolution du grand coeur d'îlot, secteur d'équipements sportif au centre de la commune qui offre encore des possibilités pour renforcer et liaisonner les polarités. La commune accueille plusieurs équipements et services à vocation intercommunale</b> comme le centre aquatique et le siège de la CCPE.</li> <li>- <b>Le pôle d'équipements administratifs et scolaires</b> se situant au coeur de la trame urbaine présente un <b>potentiel d'extension sur site limité</b>, notamment pour la réalisation d'une structure d'accueil périscolaire à envisager d'ici 4 à 5 ans, <b>et reste à étudier au regard des disponibilités foncières actuelles et à venir.</b> Ses liens avec le pôle sportif au nord mériteraient d'être renforcés. Une augmentation de l'offre en stationnement sur la polarité administrative est à étudier.</li> </ul>
ACTIVITES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'activité <b>économique d'Estrées Saint Denis repose notamment sur la zone d'activités au nord-est du secteur aggloméré ainsi que sur quelques petites structures artisanales ou de services disséminés dans la trame urbaine.</b> Les dispositions du futur PLU devront en tenir compte en veillant à autoriser les activités compatibles avec les secteurs habités au sein de la trame urbaine et à favoriser l'implantation des activités pouvant engendrer des nuisances sur la zone d'activités où il reste quelques terrains libres de construction. Toutefois, les perspectives de développement de cette zone sont limitées par les dispositions du SCOT.</li> <li>- La <b>commune dispose d'une structure commerciale importante faite de commerces de proximité principalement implantés le long de la D1017 et rue de la République.</b> Il s'agit d'une offre commerciale de centre ville à distinguer de la zone d'activité commerciale dont le développement est projeté dans le cadre du SCOT sur la commune voisine de Moyvillers. Les conséquences en termes de fonctionnement et d'accessibilité pour les dionysiens sont à prendre en considération.</li> <li>- Malgré son caractère périurbain, <b>l'activité agricole reste bien présente</b> sur la commune avec 3 exploitations agricoles en activité et une activité équestre. Les <b>conditions de développement ultérieur de ces sites et de leur maintien ou non au sein de la trame sont à intégrer aux réflexions</b> au regard des enjeux fonciers, de l'accessibilité aux terres de cultures et de circulation des engins agricoles. La valorisation du bâti existant et des terrains attenants qui ne seraient plus utiles à l'activité agricole est un enjeu important, en particulier dès lors que la totalité des bâtiments libérés est imbriquée dans les secteurs résidentiels de la commune et serait vouée à recevoir de nouvelles activités (accès, circulation, bruit, poussière, etc.).</li> </ul>
DEPLACEMENTS - RESEAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bourg est traversé dans le sens nord sud par <b>la D1017, la D36 et la D155</b> dont une hausse du trafic a été constatée pour accéder à la RN31 au sud du territoire. Un aménagement des abords de la D1017 par tranches dans la traversée du bourg est en cours de réalisation. Il serait l'occasion d'étudier la gestion des intersections entre l'ensemble des départementales, notamment dans le cadre d'un développement de l'urbanisation à l'ouest de la D1017, sachant que les polarités de la ville se trouvent à l'est de cette dernière. Suivant les secteurs retenus pour accueillir une nouvelle urbanisation, il convient de <b>s'interroger sur leur desserte depuis ces axes primaires pouvant impliquer de nouveaux aménagements, ainsi qu'à leur maillage avec les voies secondaires.</b> Les rues sont par endroits étroites et <b>le stationnement peut s'avérer difficile.</b> Certaines ont été passées à sens unique de circulation afin d'accueillir du stationnement résidentiel.</li> <li>- Le territoire est <b>traversé par plusieurs cheminements sillonnant le plateau agricole pour permettre l'accès aux bosquets, boisements et terres de cultures.</b> L'ancienne voie ferrée aménagée en coulée verte constitue la colonne vertébrale des déplacements doux sur laquelle il convient de greffer l'ensemble des circulations douces permettant des déplacements non-motorisés vers les lieux attractifs de la commune (pôle administratif, voies commerçantes, pôle d'équipements sportifs) depuis les secteurs résidentiels.</li> <li>- <b>Les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de gaz de ville répondent correctement aux besoins actuels.</b> Suivant les perspectives de développement urbain, des renforcements pourront être nécessaires. La défense incendie est correctement assurée : tout le secteur urbanisé est couvert et accessible. Le SDTAN propose une desserte très haut débit de la commune à la fin de sa première phase de mise en oeuvre (2016-2017).</li> </ul>
PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire communal s'inscrit dans le <b>paysage ouvert de la plaine d'Estrées</b>, caractérisé par des paysages de grandes cultures, ponctués de quelques rares bosquets. Est posée la <b>question du traitement des franges urbaines et de l'insertion de toute forme d'urbanisation</b> dans ce site naturel particulier, doté d'un paysage largement ouvert.</li> <li>- La couverture végétale est partielle dans la lecture du paysage communal. <b>La gestion des boisements est à définir au PLU au regard des législations existantes.</b> Les éléments marquants du paysage se situent plus particulièrement au sein de la trame urbaine (alignement d'arbres, fonds de jardins, coulée verte, ...).</li> <li>- Le <b>bâti reste homogène</b> et s'intègre correctement au bourg. Il est caractérisé par son aspect minéral largement dominé par le style de la brique rouge et de la pierre de pays. Plusieurs façades, murs et murets présentent un intérêt patrimonial, tandis que le traitement des espaces publics reste qualitatif. <b>La valorisation du bâti ancien confirmera les richesses de la commune</b>, contribuant à préserver l'image d'Estrées Saint Denis, notamment dans sa perception depuis la D1017, axe de transit.</li> </ul>
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire communal est concerné <b>par des risques naturels à prendre en compte</b>, correspondant essentiellement à la <b>présence de talwegs, de risque de coulée de boue</b> avec un aléa fort qui s'étend sur l'ensemble du secteur aggloméré.</li> <li>- Le territoire <b>est faiblement concerné par des sensibilités écologiques</b> à prendre en compte. Il ne compte pas de cours d'eau et fait partie du périmètre du SAGE Oise-Aronde avec lequel le PLU doit être compatible.</li> <li>- Le territoire communal abrite plusieurs <b>points de captage d'eau potable</b>, situés au sud-ouest du secteur aggloméré, dont les <b>périmètres de protection ne concernent pas les secteurs urbanisés.</b> La gestion de l'eau est à optimiser dans un <b>souci de préservation durable de cette ressource conformément aux dispositions du SAGE Oise-Aronde.</b></li> <li>- La traduction dans les documents d'urbanisme locaux des objectifs de réduction de la consommation énergétique dans la construction implique de <b>réfléchir à des projets d'urbanisme et de construction durable répondant à cet objectif tout en cherchant à respecter les particularités locales et la qualité des lieux.</b></li> </ul>